

Les INDICATEURS de l'ENSEIGNEMENT



2024

Dans un contexte en constante évolution, marqué par des défis éducatifs et économiques, disposer de données objectives est essentiel pour comprendre et renforcer notre système éducatif. L'éducation étant un pilier fondamental du développement individuel et collectif, il est primordial de pouvoir en évaluer l'efficacité et d'orienter les politiques publiques sur la base d'analyses rigoureuses.

Les indicateurs, au cœur de cette publication, permettent d'identifier les avancées, les défis persistants et les leviers d'amélioration du système éducatif. Ces outils favorisent la transparence en offrant aux citoyens et aux parties prenantes des moyens de suivre l'évolution du système éducatif. Les indicateurs offrent une vue d'ensemble, ils doivent être observés sur plusieurs années ou mis en perspective pour une lecture nuancée.

Les chiffres de cette 19^e édition mettent en évidence plusieurs tendances :

- Si la population scolaire a connu une légère baisse de la natalité ces dernières années, la progression récente du taux de scolarisation montre une amélioration de l'accès à l'éducation, ce qui demeure une priorité.
- Les investissements publics dans l'enseignement ont augmenté au cours des cinq dernières années, avec une hausse particulièrement notable dans l'enseignement spécialisé (+36,3 % sur cinq ans).
- La proportion d'élèves en enseignement spécialisé est restée stable ces dernières années.
- Le taux de retard dans le secondaire a connu une diminution progressive ces dernières années.
- Le phénomène du redoublement reste une question importante. Si des baisses significatives ont été observées au niveau maternel et une légère diminution au primaire, les taux de redoublement au secondaire, particulièrement bas en 2020-2021, ont augmenté en 2021-2022 et 2022-2023, probablement en raison des effets de la crise sanitaire et du rattrapage qui en découle.
- Le décrochage scolaire demeure également une problématique importante. Les élèves qui sortent du système sans certificat sont majoritairement âgés de 18 à 24 ans.

Par ailleurs, cette 19^e édition propose une nouvelle mise en page adaptée à un support exclusivement numérique. Avec un texte allégé et des clés de lecture ciblées, elle vise une meilleure accessibilité et une lecture plus efficace.

Je vous en souhaite une agréable lecture.

Valérie GLATIGNY,
Première Vice-présidente, Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour Adultes

PRÉFACE	2
STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES	5
DÉFINITIONS	6
ABRÉVIATIONS	12
GÉNÉRALITÉS	
POPULATION SCOLAIRE	
[1] Population scolaire dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles	14
[2] Évolution de la population scolaire par niveau	14
[3] Population scolaire de l'enseignement spécialisé par type	15
[4] Population scolaire par réseau	16
[5] Population scolaire des 2 ^e et 3 ^e degrés dans l'enseignement secondaire ordinaire par section et réseau	16
[6] Population scolaire par âge et sexe	17
[7] Population scolaire selon la région de domicile	18
[8] Population scolaire selon la région de scolarisation	18
[9] Taux de scolarisation brut	19
[10] Taux de scolarisation net	19
[11] Évolution (2013-2014 à 2022-2023) et perspectives (2023-2024 à 2037-2038) de la population scolaire par niveau en base 100 en 2022-2023	20
[12] Évolution (2013-2014 à 2022-2023) et perspectives (2023-2024 à 2037-2038) de la population scolaire par niveau	20
[13] Indice socioéconomique moyen des secteurs statistiques de résidence des élèves de l'enseignement obligatoire	21
[14] Répartition des élèves de 16 ans selon le décile de leur indice socioéconomique ..	21
[15] Population scolaire de l'enseignement ordinaire selon le retard	22
[16] Taux de redoublants scolarisés dans l'enseignement ordinaire	22
INSTITUTION	
[1] Établissements scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles	23
[2] Établissements scolaires de l'enseignement obligatoire selon le réseau	23
BUDGET DE L'ENSEIGNEMENT	
[1] Dépenses globales de l'enseignement par niveau (en milliers d'euros, à prix courants en 2023)	24

FONDAMENTAL	
POPULATION SCOLAIRE	
[1] Population scolaire dans l'enseignement ordinaire par année d'étude	26
[2] Population scolaire de l'enseignement primaire spécialisé selon le degré de maturité	26
[3] Évolution de la population scolaire dans l'enseignement fondamental ordinaire par année d'études	27
[4] Évolution de la population scolaire dans l'enseignement fondamental spécialisé par type	28
[5] Population scolaire dans l'enseignement fondamental par sexe	29
[6] Population scolaire dans l'enseignement fondamental par zone de domicile ..	30
[7] Population scolaire dans l'enseignement fondamental par zone de scolarisation ..	31
PARCOURS ET DIPLOMATION	
[1] Évolution du taux de retard dans l'enseignement fondamental ordinaire par année d'études	32
[2] Évolution du taux de redoublants scolarisés dans l'enseignement fondamental ordinaire par année d'études	33
[3] Obtention du CEB selon les types, niveaux d'enseignement et année d'études	34
[4] Évolution du taux d'obtention et de réussite du CEB en 6 ^e primaire	34
[5] Répartition des élèves de 6 ^e année primaire ordinaire selon leurs scores au CEB par matière	35
[6] Scores moyens au CEB des élèves de 6 ^e année primaire selon le sexe, le retard scolaire et la catégorie de l'école (ISE) fréquentée	36
SECONDAIRE	
POPULATION SCOLAIRE	
[1] Population scolaire dans l'enseignement secondaire	38
[2] Population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire par année d'études	38
[3] Population scolaire dans l'enseignement secondaire spécialisé par forme	38
[4] Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire de plein exercice par année d'étude	39
[5] Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire spécialisé par forme	39
[6] Population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice par degré et forme	40

SOMMAIRE

[7] Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de 2017-2018 à 2022-2023 par degré et section	40
[8] Population scolaire au 2 ^e et 3 ^e degrés du qualifiant selon le secteur de l'option et la forme	41
[9] Population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice selon l'âge et le sexe	42
[10] Évolution de l'indice de parité entre les sexes	43
[11] Population scolaire dans l'enseignement secondaire par zone de domicile	44
[12] Population scolaire dans l'enseignement secondaire par zone de scolarisation	44

PARCOURS ET DIPLOMATION

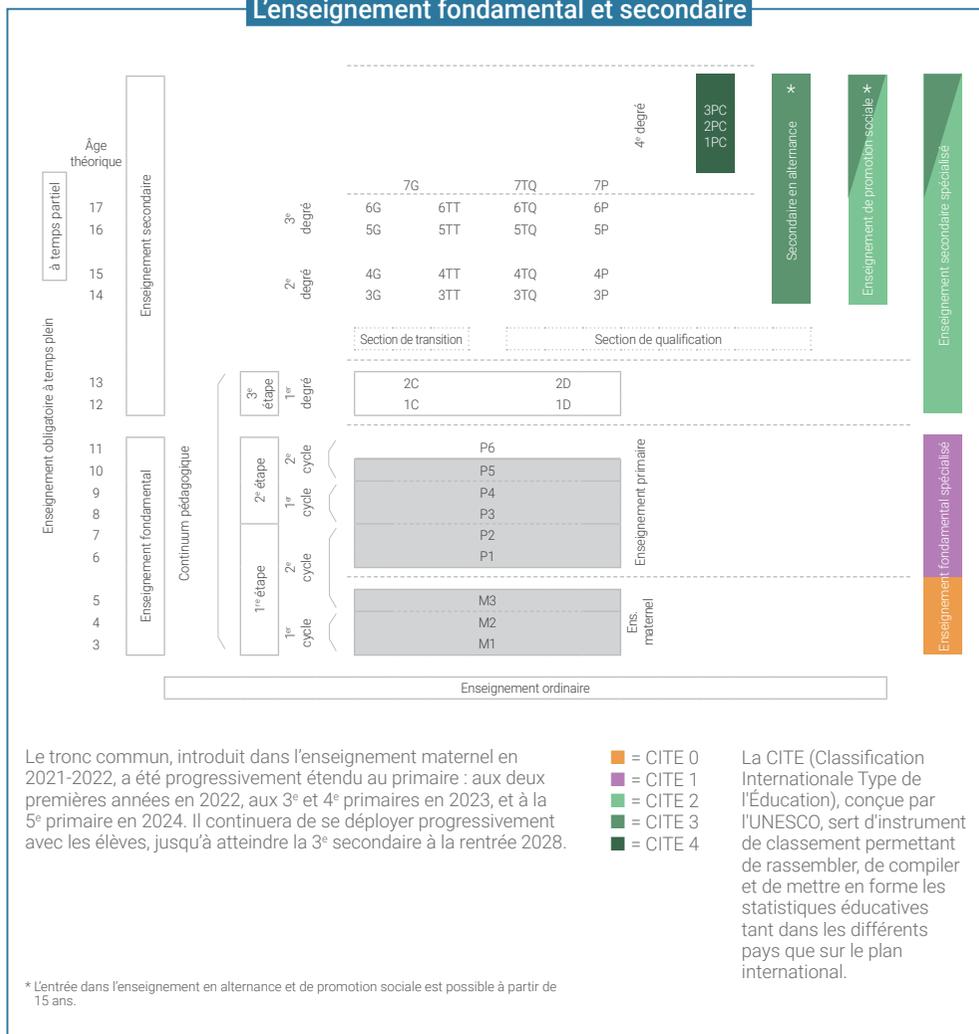
[1] Évolution du taux de retard dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice par année d'études	45
[2] Part des élèves en retard scolaire en 3 ^e et 5 ^e années de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice selon la forme et le sexe	45
[3] Évolution du taux de redoublants scolarisés dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice par année d'études	46
[4] Taux de redoublants scolarisés en 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e années de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice selon la forme et le sexe	47
[5] Taux de redoublement généré en 2021-2022 et taux de redoublants scolarisés en 2022-2023 en 3 ^e et 5 ^e années de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice par forme	48
[6] Évolution du nombre d'élèves sortants du 2 ^e ou 3 ^e degré de l'enseignement secondaire ordinaire selon l'obtention d'un certificat	49
[7] Répartition des élèves sortants sans certificat par groupe d'âge et sexe	50
[8] Évolution des taux de sortie sans certification par région du domicile	51
[9] Taux de sortie sans certification par zone du domicile	51
[10] Répartition des élèves sortants de l'enseignement de plein exercice sans certificat par groupe d'âge et années d'études fréquentées avant leur sortie	52
[11] Évolution des taux de sortie sans certificat selon le sexe, le groupe d'âge, la section fréquentée et le type d'enseignement	53
[12] Taux d'obtention du CEID en 2 ^e année du degré commun	54
[13] Part des élèves de 2 ^e année du degré commun selon leur score par matière	55
[14] Scores moyens des élèves de 2 ^e année du degré commun selon le profil et catégorie de l'école	56
[15] Répartition des attestations A, B et C délivrées en 2023 par année d'études dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice	57

[16] Répartition des attestations B délivrées en 2023 par année d'études dans le 2 ^e degré de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice	58
[17] Répartition des attestations B délivrées en 2023 par forme et sexe dans le 2 ^e degré de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice	58
[18] Certification en 6 ^e année du secondaire ordinaire de plein exercice par sexe et par forme	59
[19] Types de certificats obtenus en 6 ^e année du secondaire ordinaire de plein exercice en section de qualification par sexe	59
[20] Types de certificats obtenus en 6 ^e année du secondaire ordinaire de plein exercice en section de qualification selon le sexe et le retard scolaire	60

SOURCES	61
--------------------------	----

STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

L'enseignement fondamental et secondaire



L'enseignement spécialisé

Type d'enseignement	Niveau maternel	Niveau primaire	Niveau secondaire	s'adresse aux élèves atteints
1	non	oui	oui	« de retard mental léger »
2	oui	oui	oui	« de retard mental modéré ou sévère »
3	oui	oui	oui	« de troubles du comportement et/ou de la personnalité »
4	oui	oui	oui	« de déficience physique »
5	oui	oui	oui	« de maladies ou convalescents »
6	oui	oui	oui	« de déficiences visuelles »
7	oui	oui	oui	« de déficiences auditives »
8	non	oui	oui	« de troubles des apprentissages »

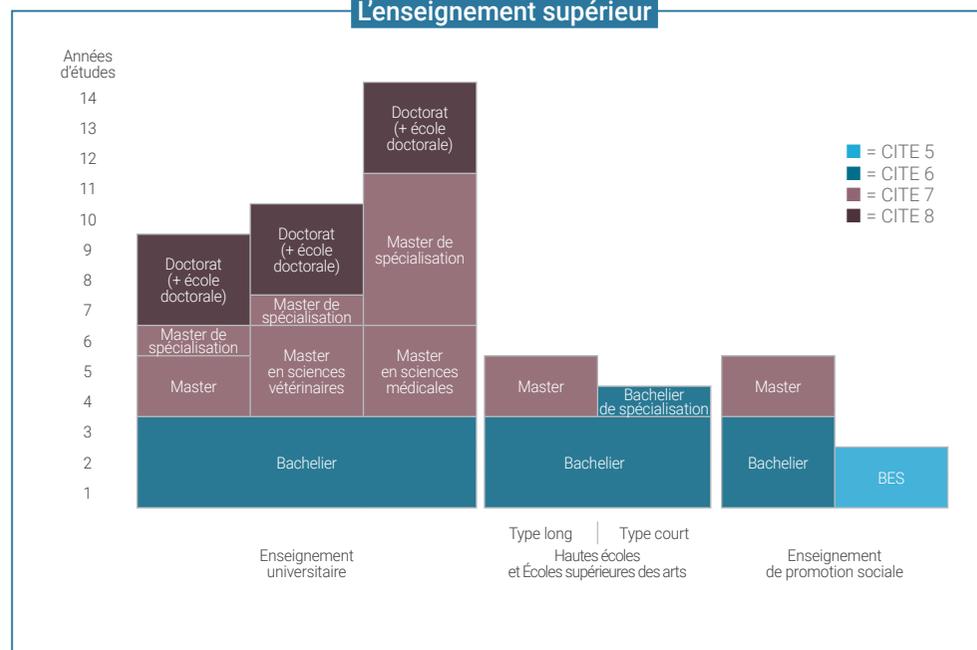
L'enseignement fondamental spécialisé est organisé en quatre degrés de maturité (pour l'enseignement de type 2, les degrés de maturité différent)

- maturité I : niveaux d'acquisition de l'autonomie et de la socialisation
- maturité II : niveaux d'apprentissages préscolaires
- maturité III : éveil des premiers apprentissages scolaires (initiation)
- maturité IV : approfondissements

L'enseignement secondaire spécialisé est organisé en quatre formes, prenant en compte le projet personnel de l'élève

- la forme 1 : enseignement d'adaptation sociale CITE 2
- la forme 2 : enseignement d'adaptation sociale et professionnelle CITE 2
- la forme 3 : enseignement professionnel CITE 2 CITE 3
- la forme 4 : enseignement général, technique, artistique ou professionnel CITE 2 CITE 3

L'enseignement supérieur



ÂGE

Dans les statistiques scolaires, l'âge est défini comme le nombre d'années révolues au 31 décembre de l'année considérée. Il s'agit de la différence entre l'année de rentrée et l'année de naissance de l'élève. Il ne correspond pas à l'âge effectivement atteint au moment de la rentrée.

Obligation scolaire

L'obligation scolaire porte sur tous les mineurs en âge d'obligation scolaire, domiciliés ou résidant sur le territoire belge, et ce sans distinction de statut. Elle commence avec l'année scolaire qui prend cours dans l'année civile durant laquelle l'enfant atteint l'âge de 5 ans et se termine à la fin de l'année scolaire dans l'année civile au cours de laquelle il atteint l'âge de 18 ans ou avec l'obtention d'un certificat du secondaire.

ÂGE « THÉORIQUE »

Appelé aussi âge attendu pour désigner l'élève dit « à l'heure ». C'est l'âge d'un élève qui, entré en 3^e maternelle à 5 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe et quitte l'enseignement secondaire l'année de ses 18 ans.

ATTESTATIONS D'ORIENTATION

Trois types d'attestations d'orientation sont délivrés aux 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire ordinaire : l'attestation de réussite (AOA), l'attestation de réussite avec restriction (AOB) et l'attestation d'échec (AOC). L'AOB permet à l'élève qui a terminé l'année ou le degré avec fruit d'accéder à l'année supérieure avec une restriction portant sur des formes d'enseignement, des sections et/ou des options. Le refus de la restriction décrite dans l'AOB, par l'élève ou son tuteur, se traduit par le redoublement de l'élève. L'AOB est principalement délivrée au 2^e degré, et ce, pour toutes les formes d'enseignement. Au 3^e degré, l'AOB ne peut être délivrée qu'au terme d'une 5^e année de l'enseignement technique de qualification.

Il existe quatre types d'AOB :

- B1 : AOB dont la restriction porte sur l'enseignement général.
- B2 : AOB avec restriction sur toute la section de transition.
- B3 : AOB donnant uniquement accès à l'enseignement professionnel.
- B4 : autres AOB qui portent des restrictions sur une option et peuvent parfois être combinées avec une restriction sur certaines formes ou sections.

CERTIFICAT D'ÉTUDES DE BASE

Le certificat d'études de base (CEB) est attribué aux élèves qui obtiennent au moins 50 % à chacune des matières évaluées lors de l'épreuve externe commune, qui porte sur le français, les mathématiques et l'éveil. Les consignes de passation, les questions et les critères de corrections sont identiques pour tous les élèves participant à l'épreuve. En cas de non-réussite de l'épreuve, les jurys d'école ou les conseils de classe peuvent attribuer le CEB sur la base du dossier scolaire de l'élève, et ce, pour les élèves de 6^e primaire, du 1^{er} degré secondaire et de l'enseignement spécialisé. Depuis l'année scolaire 2008-2009, l'épreuve externe menant à l'obtention du CEB est obligatoire pour tous les élèves de 6^e primaire et de 1^{re} année différenciée

de l'enseignement secondaire (1D). À partir de 2009-2010, cette obligation a été étendue aux élèves de la 2^e année différenciée (2D). L'épreuve est accessible aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire spécialisé et à tout mineur âgé d'au moins 11 ans au 31 décembre de l'année civile de l'épreuve. Depuis 2015-2016, le conseil de classe attribue également le CEB aux élèves réguliers qui n'en sont pas encore titulaires et qui ont achevé avec succès l'une des années des 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire.

CERTIFICAT D'ÉTUDES DU 1^{er} DEGRÉ

Le Certificat d'Études du 1^{er} Degré de l'enseignement secondaire (CE1D) est attribué aux élèves qui obtiennent au moins 50 % à chacune des matières évaluées lors de l'épreuve externe commune, qui porte sur les mathématiques, le français, les langues modernes et les sciences. Les consignes de passation, les questions et les critères de corrections sont identiques pour tous les élèves participant à l'épreuve. En cas de non-réussite de l'épreuve, les conseils de classe peuvent attribuer le CE1D sur la base du dossier scolaire de l'élève. Les diverses matières de cette épreuve concernent les élèves de 2^e année commune et complémentaire et, à la demande des parents et sur décision du conseil de classe, certains élèves de 2^e ou 3^e phase de l'enseignement spécialisé de forme 3.

CERTIFICATION EN 6^e ANNÉE DU SECONDAIRE

Trois types de certificats peuvent être délivrés à l'issue d'une 6^e année de l'enseignement secondaire :

- le Certificat d'études de 6^e année de l'enseignement secondaire professionnel (C.E.6.P.) ;
- le Certificat de qualification (C.Q.) est délivré au terme de la 6^e année de l'enseignement secondaire de qualification, technique, artistique ou professionnel ainsi qu'au terme de certaines septièmes années de l'enseignement secondaire de qualification artistique, technique ou professionnel ;
- le Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.) est délivré à l'issue des 6^e années d'enseignement général, technique et artistique ainsi qu'au terme de certaines 7^e années de l'enseignement secondaire professionnel.

DÉPENSES MOYENNES PAR ÉLÈVE

Les dépenses moyennes par élève prennent en compte les dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) destinées à l'enseignement au sens strict (sont principalement exclus du coût unitaire, les services communs de l'administration, l'inspection, les affaires générales, la recherche en éducation, le pilotage de l'enseignement, les bâtiments scolaires, les allocations et prêts d'études, l'inspection médicale et la recherche scientifique - sauf celle directement à charge des allocations de fonctionnement des établissements supérieurs). Elles sont calculées globalement par niveau de scolarité, à charge seule de la FW-B, indépendamment de la forme (générale, technique de transition, technique de qualification ou professionnelle) suivie dans le secondaire et indépendamment du type (professionnalisant ou master) et du domaine d'études suivis dans le supérieur. Elles sont obtenues en divisant, par l'ensemble des effectifs de l'année considérée, la partie des dépenses destinées à l'enseignement au sens strict.

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

L'établissement scolaire ou l'école désigne une entité scolaire placée sous la responsabilité d'un chef d'établissement qui peut être répartie en plusieurs implantations géographiques. Une implantation est un bâtiment ou un ensemble de bâtiments situés à une même adresse. Si une école peut avoir plusieurs lieux d'implantation, elle ne peut avoir qu'un seul chef d'établissement qui dirige l'ensemble des implantations. Plusieurs écoles peuvent être situées sur le même site ; dans ce cas chacune a un chef d'établissement distinct. Chaque école dépend d'un pouvoir organisateur et appartient à un « réseau » d'enseignement.

ENSEIGNEMENT EN ALTERNANCE (CEFA)

L'enseignement secondaire en alternance est organisé dans des Centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA). Un CEFA est une structure commune à plusieurs établissements d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de plein exercice organisant :

- au 2^e et au 3^e degré, l'enseignement technique et artistique de qualification ou l'enseignement professionnel (y compris la forme 4) ;
- l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3.

Toutefois, un CEFA peut ne comporter qu'un seul établissement. Le CEFA a son siège administratif dans un établissement d'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, qui est dénommé « établissement siège ». Une formation en alternance ne s'organise qu'aux 2^e et 3^e degrés de l'enseignement professionnel et au 3^e degré de l'enseignement technique de qualification.

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ORDINAIRE

L'enseignement fondamental ordinaire comprend deux niveaux :

- l'enseignement maternel dispensé aux enfants âgés, au 30 septembre, d'au moins 2 ans et 6 mois et qui ne suivent pas encore l'enseignement primaire ;
- l'enseignement primaire dispensé pendant 6 années d'études consécutives aux enfants qui atteignent l'âge de 6 ans dans l'année civile de leur entrée en 1^{re} année, sans préjudice des dérogations à l'obligation scolaire, et qui ne suivent pas encore l'enseignement secondaire.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE

Au sein des 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire de plein exercice, il existe 4 formes d'enseignement :

- l'enseignement secondaire général (G),
- l'enseignement secondaire technique (T),
- l'enseignement secondaire artistique (A),
- l'enseignement secondaire professionnel (P).

Chacune de ces formes est divisée en degrés, allant de 3 à 4 en fonction des cas. L'enseignement secondaire se subdivise en trois degrés de deux ans chacun (trois ans maximum pour le premier degré) :

- le 1^{er} degré, dit degré d'observation (élèves âgés de 12 à 14 ans - maximum 16 ans),
- le 2^e degré, dit degré d'orientation (élèves âgés de 14 à 16 ans),
- le 3^e degré, dit degré de détermination (élèves âgés de 16 à 18 ans - âges auxquels ces degrés sont normalement suivis).

Il existe 2 sections d'enseignement :

- la section de transition qui réunit les élèves de l'enseignement général et technique ou artistique de transition,
- la section de qualification qui réunit les élèves de l'enseignement de technique ou artistique de qualification et de l'enseignement professionnel.

Noter que l'enseignement secondaire comporte un 4^e degré complémentaire, organisé de manière spécifique dans le cadre de la filière professionnelle pour des études en section soins infirmiers. La condition d'admission au 4^e degré est la possession soit d'un CESS soit d'un CE de 6^e année de l'enseignement secondaire professionnel ou encore d'une réussite de l'épreuve préparatoire organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les élèves ne disposant pas de certification.

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

L'enseignement spécialisé est destiné aux enfants et aux adolescents qui, sur la base d'un rapport d'inscription effectué par un CPMS ou un organisme habilité, doivent bénéficier d'un enseignement adapté en raison de leurs besoins spécifiques et de leurs possibilités pédagogiques. Il est organisé sur la base de la nature et de l'importance des besoins éducatifs et des possibilités psychopédagogiques des élèves et assure le développement de leurs aptitudes intellectuelles, psychomotrices, affectives et sociales tout en les préparant, selon les cas :

- À l'intégration dans un milieu de vie ou de travail adapté ;
- À l'exercice de métiers ou de professions compatibles avec leur handicap qui rende possible leur intégration dans un milieu de vie et de travail ordinaire ;
- À la poursuite des études jusqu'au terme de l'enseignement secondaire supérieur tout en offrant des possibilités de vie active.

Il se caractérise par une coordination entre l'enseignement et les interventions orthopédagogiques, médicales, paramédicales, psychologiques et sociales d'une part et d'autre part par la collaboration permanente avec l'organisme chargé de la guidance des élèves.

L'enseignement spécialisé est organisé en types, degrés de maturité (pour l'enseignement fondamental), formes et phases (pour l'enseignement secondaire), en fonction des besoins de l'élève.

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ – DEGRÉ DE MATURITÉ

L'enseignement primaire spécialisé est organisé en 4 degrés de maturité qui correspondent aux stades d'évolution de l'élève dans l'enseignement primaire :

- I. Pour les élèves atteints de retard mental léger, de troubles instrumentaux, comportementaux, sensoriels et de handicaps physiques, ils sont définis comme suit :
 - Maturité I : niveaux d'apprentissages préscolaires ;
 - Maturité II : éveil des apprentissages scolaires ;
 - Maturité III : maîtrise et développement des acquis ;
 - Maturité IV : utilisation fonctionnelle des acquis selon les orientations envisagées.
- II. Pour les élèves atteints de retard mental modéré ou sévère, ils sont définis comme suit :
 - Maturité I : niveaux d'acquisition de l'autonomie et de la socialisation ;
 - Maturité II : niveaux d'apprentissages préscolaires ;
 - Maturité III : éveil des premiers apprentissages scolaires (initiation) ;
 - Maturité IV : approfondissements.

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ – FORMES

L'enseignement secondaire spécialisé peut être organisé en 4 formes :

- L'enseignement secondaire spécialisé de forme 1 vise à donner aux élèves une formation sociale rendant possible leur intégration dans un milieu de vie adapté. Cette forme d'enseignement peut être du type 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 d'enseignement spécialisé organisée en commun ou séparément.
- L'enseignement secondaire spécialisé de forme 2 vise à donner aux élèves une formation générale, sociale et professionnelle rendant possible leur intégration dans un milieu de vie et de travail adapté. Cette forme d'enseignement peut être de type 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 d'enseignement spécialisé organisée en commun ou séparément.
- L'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 vise à donner aux élèves une formation générale, sociale et professionnelle rendant possible leur intégration dans un milieu de vie et de travail ordinaire. Cette forme d'enseignement peut être de type 1, 3, 4, 5, 6, 7 ou 8 d'enseignement spécialisé organisée en commun ou séparément.
- L'enseignement secondaire spécialisé de transition de forme 4 prépare à la poursuite des études jusqu'au terme de l'enseignement secondaire supérieur tout en offrant des possibilités d'entrer dans la vie active. L'enseignement secondaire spécialisé de qualification de forme 4 prépare à l'entrée dans la vie active tout en permettant la poursuite des études jusqu'au terme de l'enseignement secondaire supérieur. Cette forme d'enseignement peut être de type 3, 4, 5, 6, 7 ou 8 d'enseignement spécialisé organisée en commun ou séparément et n'est pas accessible aux élèves atteints de retard mental.

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ – INTÉGRATION

Afin de promouvoir l'ajustement social et la formation des élèves à besoins spécifiques, l'intégration temporaire ou permanente dans l'enseignement ordinaire d'un élève régulièrement inscrit dans l'enseignement spécialisé constitue un mécanisme permettant aux élèves de bénéficier d'un accompagnement effectué par un ou des membres du personnel de l'école d'enseignement spécialisé tel(s) que prévu(s) par le protocole d'intégration (enseignant, psychologue, puéricultrice, assistant social, logopède...).

Seuls les élèves à besoins spécifiques inscrits et fréquentant régulièrement l'enseignement spécialisé depuis le 15 octobre au moins sont susceptibles de pouvoir bénéficier du mécanisme de l'intégration à partir du premier jour de l'année scolaire suivante.

L'intégration concerne les élèves de l'enseignement :

- Maternel spécialisé des types 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ;
- Primaire spécialisé des types 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ;
- Secondaire spécialisé des types 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

Il existe 3 types d'intégrations :

- L'intégration permanente totale (PT) : l'élève suit tous les cours pendant toute l'année scolaire dans l'enseignement ordinaire, tout en bénéficiant, en fonction de ses besoins, de la gratuité des transports entre son domicile et l'établissement d'enseignement ordinaire qu'il fréquente et d'un accompagnement assuré par l'enseignement spécialisé ;
- L'intégration permanente partielle (PP) : l'élève suit certains cours dans l'enseignement ordinaire et les autres dans l'enseignement spécialisé pendant toute l'année scolaire. Il continue en outre à bénéficier de la gratuité des transports de son domicile à l'école d'enseignement spécialisé dans laquelle il est inscrit ;
- L'intégration temporaire partielle (TP) : l'élève suit une partie des cours dans l'enseignement ordinaire pendant une ou des périodes déterminées de l'année scolaire en cours. Il continue en outre à bénéficier de la gratuité des transports de son domicile à l'école d'enseignement spécialisé dans laquelle il est inscrit.

Un 4^e type d'intégration, l'intégration temporaire totale (TT), existait auparavant. Elle est définitivement supprimée à partir de l'année scolaire 2020-2021.

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ – TYPES

L'enseignement spécialisé se scinde en plusieurs types. Chacun de ces types correspond à l'enseignement adapté aux besoins éducatifs généraux et particuliers des élèves relevant de l'enseignement spécialisé appartenant à un même groupe, besoins qui sont déterminés en fonction du handicap principal commun à ce groupe. Pour les élèves atteints de handicaps multiples, le type d'enseignement spécialisé est déterminé, compte tenu des besoins éducatifs qui, eu égard à l'âge et aux capacités des intéressés, doivent être satisfaits par priorité.

L'enseignement spécialisé est organisé en 8 types :

- le type 1 concerne les élèves présentant un retard mental léger ;
- le type 2 un retard mental modéré ou sévère ;
- le type 3 des troubles du comportement ;
- le type 4 des déficiences physiques ;
- le type 5 des maladies ou convalescences ;
- le type 6 des déficiences visuelles ;
- le type 7 des déficiences auditives ;
- le type 8 des troubles de l'apprentissage.

Les types 1 et 8 ne sont pas organisés dans l'enseignement maternel spécialisé. Le type 5 est exclu des indicateurs.

INDICE DE PARITÉ ENTRE LES SEXES

Un indice de parité entre les sexes est un indicateur statistique qui permet de mesurer l'équilibre ou l'égalité entre les filles et les garçons dans l'accès à certains types ou formes d'enseignement. Il se calcule en rapportant le nombre d'individus de sexe féminin au nombre d'individus de sexe masculin.

- Si l'indice =1, cela signifie qu'il y a une parité parfaite entre les garçons et les filles ;
- Si l'indice >1, cela signifie que les filles sont surreprésentées par rapport aux garçons ;
- Si l'indice <1, cela signifie que les filles sont sous-représentées par rapport aux garçons.

INDICE SOCIOÉCONOMIQUE

L'indice socioéconomique (ISE) est un indicateur composite qui se base sur plusieurs critères socioéconomiques liés à l'origine sociale des élèves et à leur environnement familial. Il est généralement utilisé pour mesurer les inégalités socioéconomiques et aider à l'élaboration de politiques éducatives plus inclusives. Cet outil est un indice statistique qui permet de classer les implantations, établissements ou secteurs de manière univoque sur la base de divers indicateurs mesurant le niveau socioéconomique de leur population. La documentation technique détaillant précisément les caractéristiques et le processus de production de cet outil, mise à jour annuellement, est téléchargeable sur le site enseignement.be.

POPULATION SCOLAIRE

Ensemble des élèves inscrits dans les écoles organisées ou subventionnées par la FW-B au 15 janvier de l'année scolaire considérée. Pour cette publication, l'année scolaire de référence est 2022-2023 (population scolaire inscrite au 15 janvier 2023). Pour la première fois, cette année, les élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé de type 5 ne sont pas comptabilisés dans la population scolaire présentée dans cette publication.

Cette exclusion vise à éviter tout risque de double comptage, dans la mesure où deux sources de données étaient mobilisées auparavant pour tenir compte des élèves de l'enseignement spécialisé :

- la base de données statistique des élèves, qui recense les élèves inscrits au 15 janvier de l'année scolaire ;
- et la base de données SIGES, spécifique à l'enseignement spécialisé, qui fournit une estimation de la fréquentation des classes hospitalières (enseignement spécialisé de type 5) sur l'ensemble de l'année scolaire. Un même élève peut figurer dans ces deux bases de données, notamment lorsqu'il a transité temporairement par une classe hospitalière avant de réintégrer son établissement d'origine. Ce chevauchement entre les sources entraîne un risque de double comptabilisation. Pour garantir la fiabilité et la cohérence des données, les élèves de type 5 sont donc exclus du calcul des effectifs globaux.

À titre d'information, pour l'année scolaire 2022-2023, selon la base de données statistique des élèves (situation au 15 janvier), 117 élèves étaient rattachés au type 5 (dont 20 en enseignement maternel spécialisé, 48 en primaire et 49 en secondaire). Selon la base de données SIGES, 1 992 élèves ont fréquenté une classe hospitalière au cours de l'année (374 en maternel, 714 en primaire et 904 en secondaire).

PROFIL ET CATÉGORIE DE L'ÉCOLE

Type d'enseignement	Profil de l'école	Catégorie (ISE) de l'école
Enseignement fondamental ordinaire	EM = écoles maternelles (ne présentant que ce niveau)	EM(1), EM(2) et EM(3)
	EMP = écoles maternelles et primaires (présentant un niveau primaire et selon les cas, un niveau maternel)	EMP(1), EMP(2), EMP(3) et EMP(4)
Enseignement secondaire de plein exercice	ESQ = écoles secondaires « à majorité de qualification » organisant de l'enseignement de qualification pour plus de 75 % des élèves aux 2 ^e et 3 ^e degrés	ESQ(1), ESQ(2), ESQ(3) et ESQ(4)
	EST = écoles secondaires « à majorité de transition » organisant de l'enseignement de transition pour plus de 85 % des élèves aux 2 ^e et 3 ^e degrés	EST(1), EST(2), EST(3) et EST(4)
	ESM = écoles secondaires « mixtes », autres que les ESQ et EST (y compris les écoles n'organisant qu'un 1 ^{er} degré)	ESM(1), ESM(2), ESM(3) et ESM(4)
Enseignement spécialisé	ESF = écoles spécialisées fondamentales	ESF(1), ESF(2), ESF(3) et ESF(4)
	ESS1 = écoles secondaires spécialisées organisant majoritairement de l'enseignement de forme 1 et/ou 2	ESS1(1)
	ESS2 = écoles secondaires spécialisées organisant majoritairement de l'enseignement de forme 3 et/ou 4	ESS2(1), ESS2(2) et ESS2(3)

Les profils d'écoles sont des regroupements d'écoles en fonction du type d'enseignement et des filières organisées. Il existe 2 profils pour l'enseignement fondamental ordinaire, 3 profils pour l'enseignement secondaire de plein exercice et 3 profils pour l'enseignement spécialisé. Pour chaque profil, les écoles sont regroupées en quatre catégories d'ISE (de 1 à 4, le groupe 1 étant d'ISE moyen le plus faible, le groupe 4 étant d'ISE moyen le plus élevé) qui regroupent chacune au minimum 25 établissements et 1 000 élèves. Pour plus d'information sur la procédure d'attribution des catégories d'ISE, se référer à la documentation technique téléchargeable sur le site enseignement.be

RÉSEAUX D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement en FW-B se structure selon plusieurs réseaux. D'après les classifications utilisées, on peut parler de :

- **deux réseaux** : l'officiel (enseignement organisé ou subventionné) et le libre (enseignement subventionné) ;
- **trois réseaux** : l'officiel organisé et subventionné, l'officiel subventionné et le libre subventionné ;
- **quatre réseaux** : l'officiel organisé et subventionné, l'officiel subventionné, le libre subventionné confessionnel et le libre subventionné non confessionnel.

TAUX DE REDOUBLANTS SCOLARISÉS

Le redoublement est déterminé à partir de la situation d'inscription des élèves entre deux années scolaires successives, la première est l'année scolaire précédente et la deuxième l'année scolaire de référence. Le taux de redoublants scolarisés mesure la proportion d'élèves ayant redoublé par rapport au nombre total d'élèves inscrits de l'année scolaire de référence. Ce taux est généralement ventilé selon l'année d'études fréquentée de l'année de référence. Il permet d'analyser si certaines années d'études ou formes d'enseignement accueillent davantage de redoublements que d'autres. Cet indicateur ne se base pas sur les décisions fondées sur la réussite, l'échec ou l'orientation de l'élève, mais uniquement sur les inscriptions.

TAUX DE REDOUBLEMENT GÉNÉRÉ

Le redoublement est déterminé à partir de la situation d'inscription des élèves entre deux années scolaires successives, la première est l'année scolaire précédente et la deuxième l'année scolaire de référence. Le taux de redoublement généré mesure la proportion d'élèves qui redoublent à l'issue de l'année précédente par rapport aux élèves inscrits cette année-là. Ce taux est généralement ventilé selon l'année d'études fréquentée de l'année précédente. Il permet d'analyser si certaines années d'études ou formes d'enseignement produisent davantage de redoublements que d'autres. Cet indicateur ne se base pas sur les décisions fondées sur la réussite, l'échec ou l'orientation de l'élève, mais uniquement sur les inscriptions.

TAUX DE RETARD

Il s'agit ici d'une mesure d'un retard par rapport à l'âge théorique de la scolarisation et est défini par rapport à un parcours scolaire standard, c'est-à-dire sans interruption, redoublement ni saut de classe. Selon ce modèle, l'élève commence la 3^e maternelle à l'âge de 5 ans, entre en primaire à l'âge de 6 ans et accède au secondaire à l'âge de 12 ans. Un élève est considéré « à l'heure » s'il ne dépasse pas l'âge théorique attendu pour l'année d'études dans laquelle il se trouve. À l'inverse, un élève est considéré en retard lorsqu'il présente une différence d'au moins un an par rapport à l'âge théorique attendu. Cet indicateur est couramment utilisé pour évaluer les difficultés scolaires et identifier les élèves susceptibles de rencontrer des obstacles dans leurs parcours éducatifs.

TAUX DE RÉUSSITE DU CEB

Le taux de réussite du Certificat d'Études de Base (CEB) est le rapport du nombre d'élèves ayant réussi l'épreuve externe commune au nombre d'élèves ayant présentés entièrement l'épreuve. Ne sont pas considérés les élèves ayant été absents à une partie ou à l'entièreté de l'épreuve.

TAUX DE SCOLARISATION BRUT

Le taux de scolarisation brut est le rapport de la population scolaire de la FW-B à la population résidante en FW-B selon l'âge. Par population scolaire de la FW-B, on entend l'ensemble des élèves inscrits dans les écoles organisées ou subventionnées par la FW-B au 15 janvier de l'année scolaire considérée. Par population résidante en FW-B, on entend les enfants et jeunes domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale ou en Région wallonne hors communes germanophones et inscrits au Registre national au 1^{er} janvier de l'année considérée. L'âge considéré est exprimé en années révolues au 1^{er} janvier. Ce taux peut dépasser 100 % si le nombre d'élèves scolarisés en FW-B dépasse le nombre de jeunes résidents en FW-B. Cette situation peut notamment s'expliquer par les migrations d'élèves entre la FW-B d'une part, et les autres communautés (flamande et germanophone) et pays limitrophes d'autre part.

TAUX DE SCOLARISATION NET

Le taux de scolarisation net est le rapport de la population scolaire de la FW-B qui réside dans une entité territoriale à la population résidante de cette même entité selon le groupe d'âge. Ce taux indique la proportion d'élèves qui fréquentent une école de leur lieu de domicile.

TAUX DE SORTIE SANS CERTIFICATION

Le taux de sortie sans certification se calcule en rapportant le nombre d'élèves sortants sans certificat au nombre total d'élèves inscrits l'année scolaire considérée. Il concerne les élèves qui fréquentaient le 2^e ou 3^e degré du secondaire, y compris ceux en alternance, âgés de 15 à 24 ans, sans distinction de domicile. Ainsi, les élèves résidant en Flandre, dans les communes germanophones ou à l'étranger et scolarisés en FW-B sont également pris en compte. Les sorties sont définies par l'absence d'inscription l'année scolaire suivant celle considérée dans les établissements de l'enseignement obligatoire, organisés ou subventionnés par la FW-B. Les élèves sortants sans certificat peuvent donc être en situation de décrochage scolaire ou inscrits dans un autre type d'enseignement ou système éducatif (communauté flamande, germanophone, à l'étranger, enseignement à domicile, enseignement de promotion sociale, enseignement pour adultes, etc.). L'absence de certificat est définie comme la non-délivrance d'un certificat terminal (CESS, CQ, CE ou AC) à l'issue de l'année considérée et des années précédentes.

TAUX D'OBTENTION DU CE1D

Le taux d'obtention du Certificat d'Études du 1^{er} Degré (CE1D) est le rapport du nombre d'élèves ayant obtenu le CE1D et du nombre d'élèves inscrits lors de la passation de l'épreuve. Le CE1D est octroyé à la suite de la réussite de l'épreuve externe commune ou sur décision des conseils de classe.

TAUX D'OBTENTION DU CEB

Le taux d'obtention du Certificat d'Études de Base (CEB) est le rapport du nombre d'élèves ayant obtenu le CEB et du nombre d'élèves inscrits lors de la passation de l'épreuve. Le CEB est octroyé à la suite de la réussite de l'épreuve externe commune ou sur décision des jurys d'école ou des conseils de classe.

ABRÉVIATIONS

FW-B	Fédération Wallonie-Bruxelles
RBC	Région de Bruxelles-Capitale
RF	Région flamande
RW	Région wallonne
F	Filles
G	Garçons
T	Total
LS	Libre subventionné
OS	Officiel subventionné
WBE	Wallonie-Bruxelles Enseignement
M	Maternel
P	Primaire
S	Secondaire
P-E	Plein-Exercice
ALT	Alternance

DASPA	Dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants
G	Général
TT	Technique et artistique de transition
TQ	Technique et artistique de qualification
P	Professionnel
EMP	Écoles maternelles et primaires
EST	Écoles secondaires à majorité de transition
ESM	Écoles secondaires mixtes
ESQ	Écoles secondaires à majorité de qualification
CEB	Certificat d'Études de Base
CE1D	Certificat d'Études du 1 ^{er} Degré
CESS	Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur
CE	Certificat d'Études
CQ	Certificat de Qualification
ESA	École supérieure des arts
ESAHR	Enseignement secondaire artistique à horaire réduit
HE	Haute École

GÉNÉRALITÉS

[1] Population scolaire dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles

Enseignement fondamental ⁽¹⁾

Maternel ordinaire	168 176
Maternel spécialisé ⁽²⁾	1 260
Primaire ordinaire	316 256
Primaire spécialisé ⁽²⁾	15 949
Total	501 641

Enseignement secondaire ⁽¹⁾

Plein exercice	362 694
Alternance	8 714
Spécialisé ⁽²⁾	17 465
Total	388 873

Enseignement supérieur ⁽³⁾

HE et ESA	103 728
Universités	118 445

Promotion sociale	131 781
ESAHR	91 432

Une baisse de la population scolaire est observée dans l'enseignement fondamental ordinaire : -0,4 % en maternel et -0,7 % en primaire en comparaison à l'année scolaire précédente (2021-2022). En revanche, on enregistre pour la population scolaire de l'enseignement secondaire ordinaire une hausse de 0,2 %, essentiellement dans le plein exercice.

L'enseignement spécialisé comptabilise plus d'inscriptions en comparaison à 2021-2022 (+0,4 %), notamment dans le maternel (+11,3 %).

L'enseignement spécialisé représente 3,9 % des élèves de l'enseignement obligatoire (hors élèves du type 5). Cette part est de 4,1 % en incluant les élèves du type 5 ⁽⁴⁾.

Clé de lecture

En 2022-2023, 316 256 élèves sont inscrits dans un établissement organisant de l'enseignement primaire ordinaire.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023) pour l'enseignement obligatoire

Base de données du CREF (année scolaire 2021-2022) et de l'ARES (année scolaire 2022-2023) pour l'enseignement supérieur

Administration générale de l'Enseignement – Direction de l'Enseignement de Promotion sociale (année scolaire 2022-2023)

Administration générale de l'Enseignement – Direction de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit (année scolaire 2022-2023)

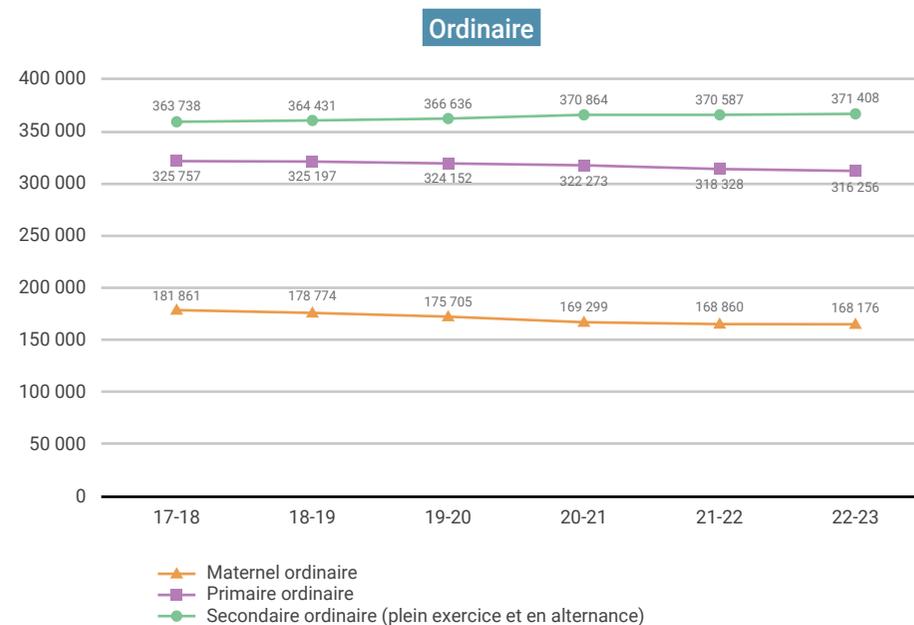
(1) Élèves de l'enseignement fondamental et secondaire inscrits au 15 janvier 2023.

(2) Les élèves de l'enseignement spécialisé de type 5 (classes hospitalières) sont exclus pour éviter les doubles comptages. Voir la définition de la population scolaire, page 9.

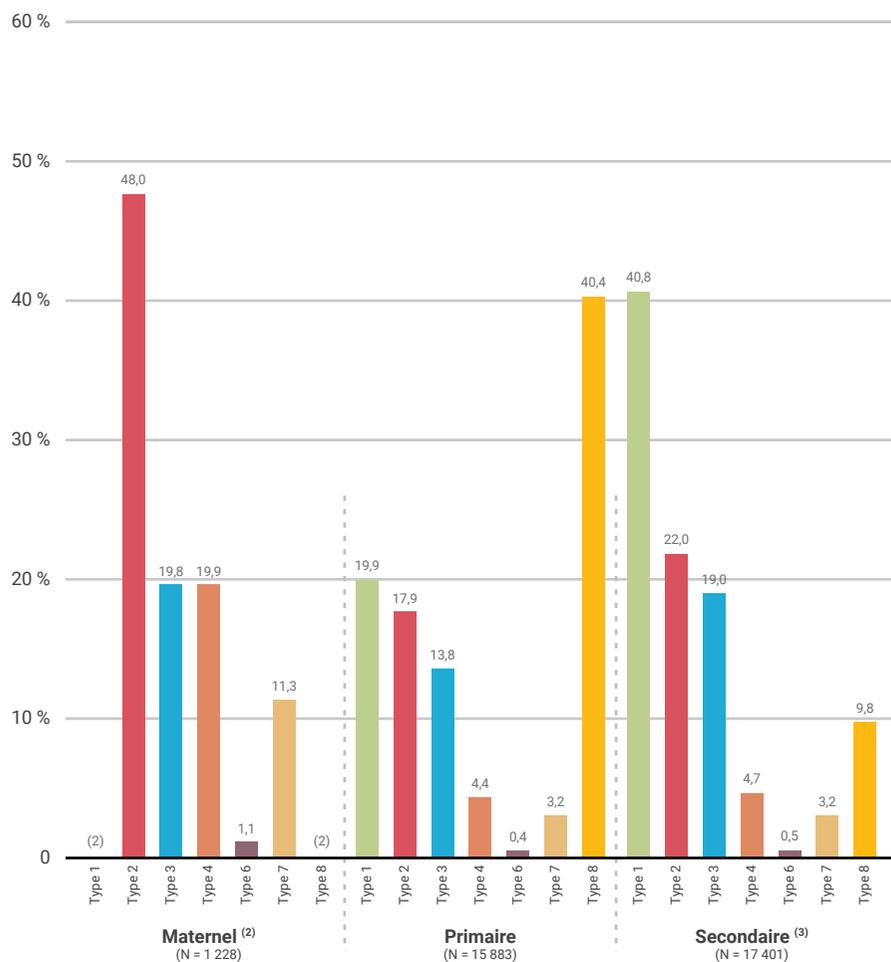
(3) Élèves de l'enseignement supérieur inscrits au 15 janvier 2022.

(4) Cette proportion, utilisée dans le cadre des Objectifs d'Amélioration du Système Éducatif (OASE), inclut les élèves de l'enseignement spécialisé de type 5, d'après les estimations de la base de données SIGES. Voir la définition de la population scolaire, page 9.

[2] Évolution de la population scolaire par niveau



[3] Population scolaire de l'enseignement spécialisé par type⁽¹⁾



Clé de lecture

En 2022-2023, l'enseignement maternel spécialisé compte un effectif moins important que les autres niveaux, avec une majorité des élèves inscrits dans le type 2 (retard mental modéré ou sévère), représentant 48 % du total de cet enseignement.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

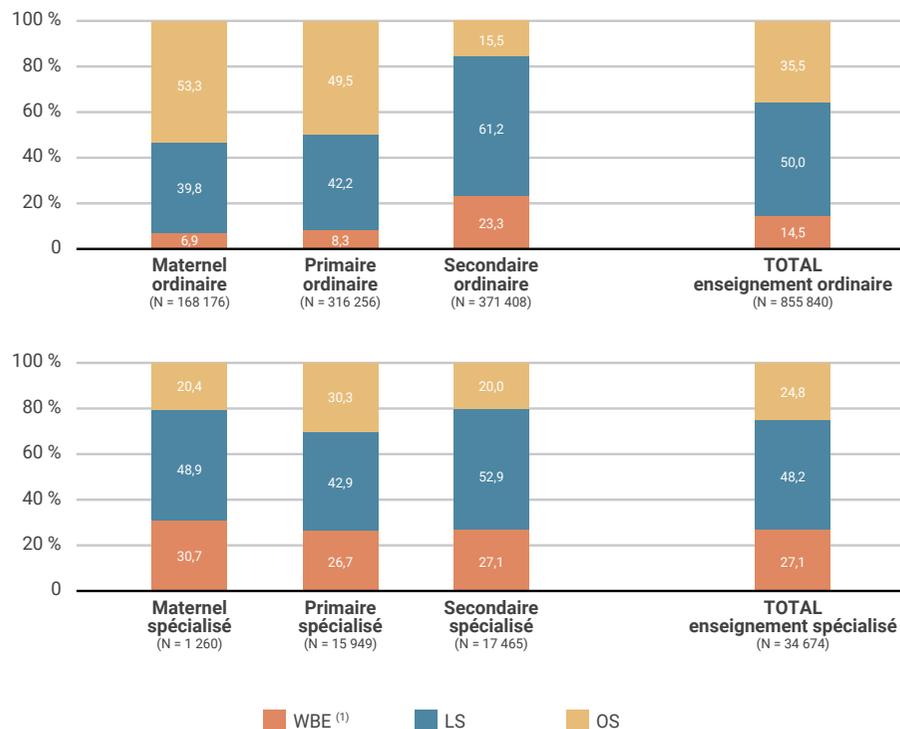
De manière globale, en termes de volume, l'enseignement spécialisé accueille davantage d'élèves de type 1 (près de 30 %). Cependant, selon les niveaux, on retrouve 48 % de type 2 (retard mental modéré ou sévère) dans l'enseignement maternel, 40,4 % de type 8 (troubles des apprentissages) dans l'enseignement primaire et 40,8 % de type 1 (retard mental léger) dans l'enseignement secondaire.

(1) Les effectifs représentent les élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé au 15 janvier pour les types 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 8. Auparavant, pour le type 5, une estimation du nombre d'élèves était incluse mais pour éviter des doubles comptages et donc, par souci de réalité, nous ne les présentons pas dans les indicateurs de cette publication.

(2) L'enseignement maternel spécialisé n'organise pas les types 1 et 8.

(3) À partir de 2019-2020, l'enseignement spécialisé de type 8 est organisé dans le niveau secondaire.

[4] Population scolaire par réseau



Clé de lecture

En 2022-2023, l'enseignement organisé par le réseau libre subventionné (LS) rassemble 50 % de la population scolaire de l'enseignement ordinaire.

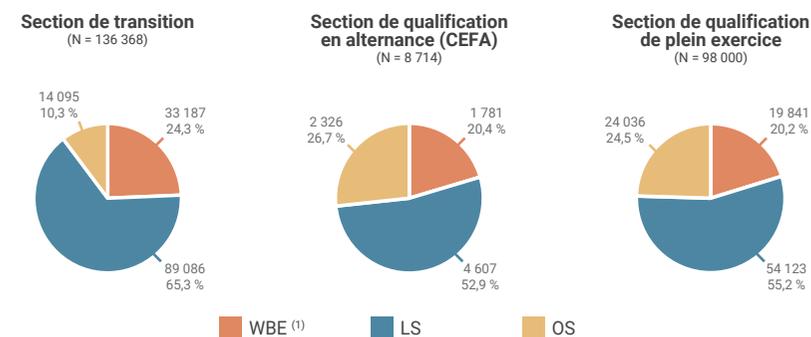
Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

(1) Réseau organisé et subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles

La répartition des élèves entre les réseaux varie selon le type d'enseignement, ordinaire ou spécialisé, et selon le niveau considéré. Dans l'enseignement ordinaire, la part de l'enseignement officiel est plus élevée dans les niveaux maternel et primaire que celle de l'enseignement libre subventionné alors que dans le niveau secondaire, la situation s'inverse.

[5] Population scolaire des 2^e et 3^e degrés dans l'enseignement secondaire ordinaire⁽¹⁾ par section et réseau



Clé de lecture

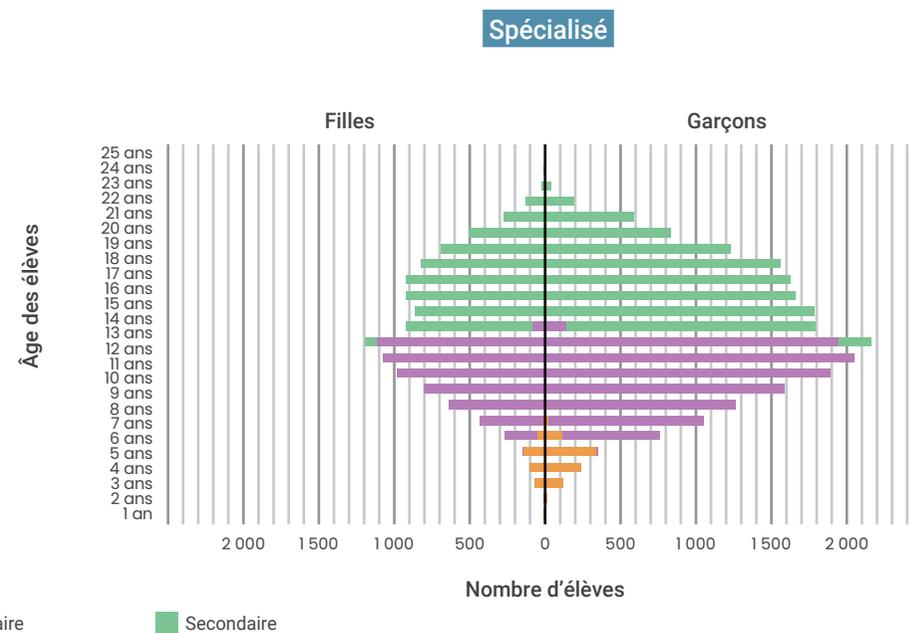
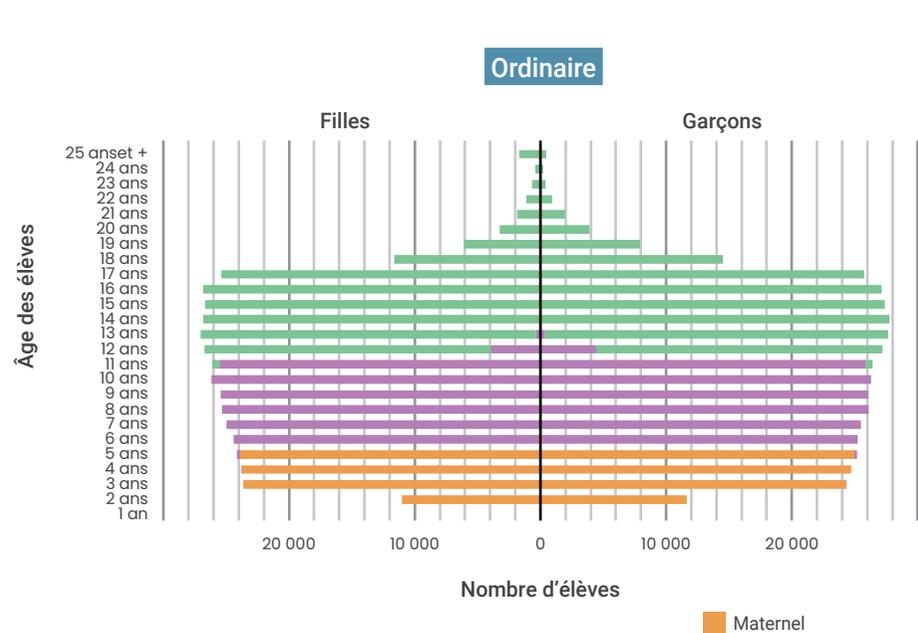
En 2022-2023, près d'un quart des élèves (24,3 %) des 2^e et 3^e degrés de la section de transition, soit 33 187 élèves, sont scolarisés dans un enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

(1) Les élèves de 7^e année sont également pris en compte dans ces effectifs.

[6] Population scolaire par âge et sexe



Clé de lecture

En 2022-2023, 8 402 élèves (3 951 filles et 4 451 garçons) sont âgés de 12 ans et sont inscrits dans l'enseignement primaire ordinaire.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

Clé de lecture

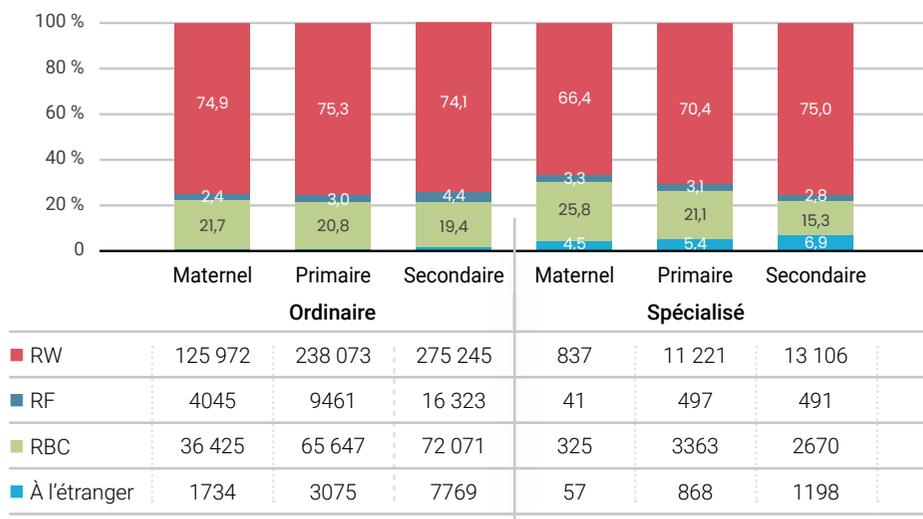
En 2022-2023, l'enseignement spécialisé compte 1 954 garçons de 12 ans inscrits en primaire et 217 inscrits en secondaire.

La pyramide des âges représente la répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. La pyramide des âges des élèves de l'enseignement ordinaire montre une quasi-parité entre les sexes (49,2 % de filles contre 50,8 % de garçons, tous niveaux confondus). Elle se caractérise par une prédominance des élèves du niveau secondaire et une base plus rétrécie symbolisant des effectifs moins importants dans les âges d'enseignement maternel et primaire.

Pour l'enseignement spécialisé, la structure de la population scolaire se caractérise par l'importance des garçons qui représentent deux tiers des effectifs (66 %) tous niveaux confondus. L'âge d'entrée dans les différents niveaux d'enseignement est différent dans l'enseignement spécialisé. Ainsi, on observe une grande majorité d'élèves de 12 ans dans le niveau primaire ⁽¹⁾.

(1) Voir décret : https://www.gallilix.cfwb.be/document/pdf/28737_066.pdf

[7] Population scolaire selon la région de domicile⁽¹⁾



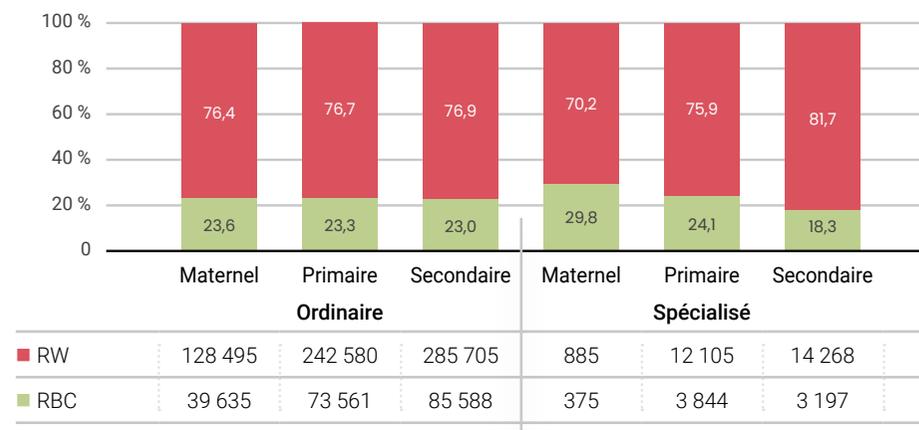
Clé de lecture

En 2022-2023, 238 073 élèves inscrits dans un établissement de l'enseignement primaire ordinaire habitent en Région wallonne. Ils représentent 75,3 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement primaire ordinaire.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

[8] Population scolaire selon la région de scolarisation⁽¹⁾



Clé de lecture

En 2022-2023, 285 705 élèves sont inscrits dans un établissement de l'enseignement secondaire ordinaire situé en Région wallonne. Parmi l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire ordinaire, 76,9 % fréquentent une école qui se situe en Région wallonne et 23 % sont inscrits dans une école implantée dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Source

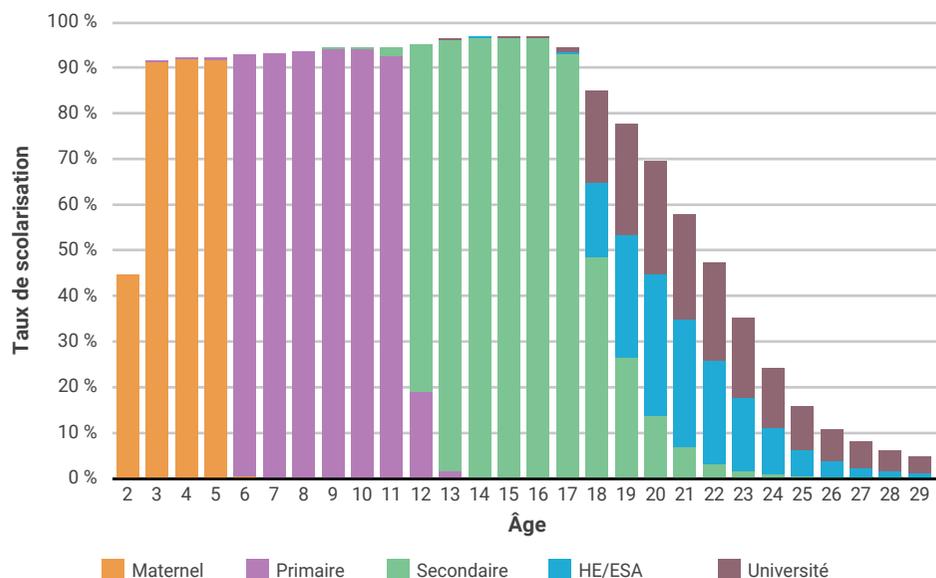
Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

Quel que soit le type et le niveau d'enseignement, les élèves inscrits dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles sont domiciliés en majorité en Région Wallonne, entre 70 et 75 %. Cependant, dans l'enseignement maternel spécialisé, on trouve proportionnellement davantage de jeunes bruxellois (25,8 %).

(1) Selon le code postal du domicile de l'élève.

(1) Selon le code postal de l'établissement dans lequel l'élève est inscrit au 15 janvier 2023. Ne sont pas pris en compte les 276 élèves inscrits dans des écoles situées en Région flamande et subsidiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

[9] Taux de scolarisation brut



Clé de lecture

En 2022-2023, le taux de scolarisation des élèves âgés de 12 ans est de 95,5 % dont 76,4 % sont inscrits dans l'enseignement secondaire.

Note méthodologique

Dans les éditions précédentes des Indicateurs de l'Enseignement, le taux de scolarisation brut était calculé en se basant sur des hypothèses de répartition linguistique de la population résidente de la Région bruxelloise. De 2006 à 2011, la population bruxelloise était répartie linguistiquement selon la clé suivante : 85 % pour la FW-B, 15 % pour la Communauté flamande. De 2012 à 2023, la répartition était de 90 % pour la FW-B et de 10 % pour la Communauté flamande. Pour cette édition et celles à venir, le taux de scolarisation brut sera calculé en prenant en compte l'ensemble de la population résidente de la Région bruxelloise, sans faire d'hypothèse de répartition linguistique.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)
Statistiques sur la structure et le mouvement de la population (1^{er} janvier 2023) - Statbel, l'office belge de statistique
Base de données du CREF (année scolaire 2021-2022) et de l'ARES (année scolaire 2022-2023) pour l'enseignement supérieur

Une grande majorité des enfants sont inscrits dans l'enseignement maternel dès l'âge de 3 ans (91,3 %). À 5 ans, 0,8 % des élèves ont déjà entamé des études primaires. À 11 ans, 1,9 % des enfants sont inscrits en première année de l'enseignement secondaire. En revanche, à 12 ans, 19,1 % des élèves ont un retard scolaire, car ils sont toujours en primaire. Cette proportion est de 1,6 % pour les élèves de 13 ans. À partir de 18 ans, âge qui correspond à la fin de l'obligation scolaire, les taux de scolarisation diminuent fortement. À l'âge théorique d'entrée dans l'enseignement supérieur (18 ans), le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire obligatoire est de 48,6 %, ce qui reflète un retard scolaire important.

[10] Taux de scolarisation net⁽¹⁾

	3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18-25 ans (hors université)
Wallonie (hors communes germanophones)	96,9 %	97,1 %	95,8 %	29,5 %
Région Bruxelles-Capitale	68,7 %	71,0 %	72,9 %	22,5 %
Communes germanophones	6,0 %	7,1 %	12,7 %	9,1 %
Région flamande	1,8 %	2,2 %	3,1 %	1,3 %

Clé de lecture

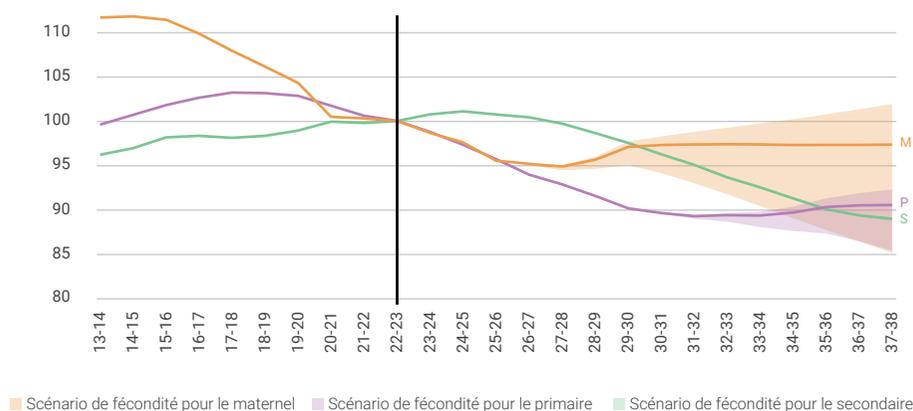
En 2022-2023, 97,1 % de la population résidente en Wallonie (hors communes germanophones) et âgée entre 6 et 11 ans sont inscrits dans une école de la FW-B ; ce taux de scolarisation net est de 71 % pour la Région de Bruxelles-Capitale, de 7,1 % dans les communes germanophones et de 2,2 % en Région flamande pour cette même tranche d'âge.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023) pour l'enseignement obligatoire
Statistiques sur la structure et le mouvement de la population (1^{er} janvier 2023) - Statbel, l'office belge de statistique
Base de données de l'ARES (année scolaire 2022-2023) pour les Hautes Écoles et les Écoles supérieures des Arts.

(1) Anciennement dénommé « Taux de participation » (voir Rubrique Définitions).

[11] Évolution (2013-2014 à 2022-2023) et perspectives (2023-2024 à 2037-2038) de la population scolaire par niveau en base 100 en 2022-2023



Clé de lecture

En 2037-2038, le nombre d'élèves diminuerait de 2,6 % dans le maternel, 9,5 % dans le primaire et de 11 % dans le secondaire. Toutefois, il diminuerait respectivement de 14,9 %, 14,6 % et 11,3 % selon le scénario de dénatalité, mais augmenterait de 2,0 % et diminuerait de 7,7 et 10,9 selon le scénario de fécondité haute.

Note méthodologique

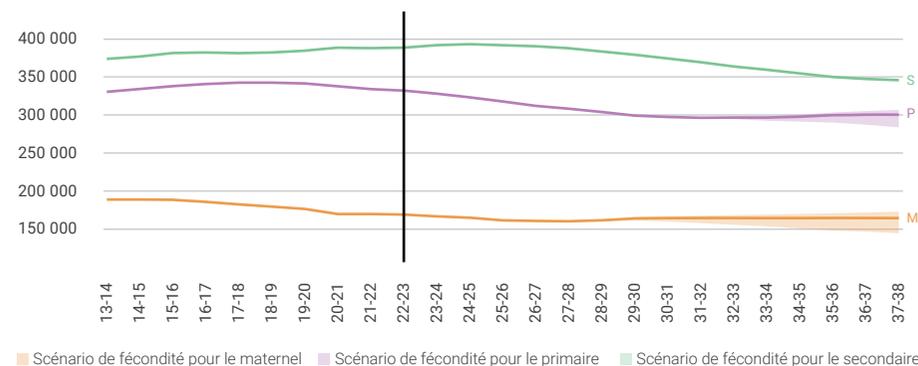
Les projections actuelles diffèrent à nouveau de celles des éditions précédentes. Le Bureau Fédéral du Plan (BFP) fait l'hypothèse pour son scénario de base d'une fécondité qui se stabilise au niveau observé fin des années 1990 (1,6 enfant par femme). Le BFP a par ailleurs mis à disposition deux scénarios alternatifs, à savoir un scénario dit de fécondité haute (où la fécondité remonte quelque peu pour se stabiliser à 1,7 en 2038, un niveau inférieur à celui observé avant la crise de 2008, sauf en RBC où la fécondité atteindrait 1,9 enfant par femme) et un scénario dit de dénatalité (où la fécondité continue à baisser pour passer sous les 1,3 enfant par femme en 2042). Les scénarios alternatifs servent de limite haute et basse au scénario de base dans les graphiques de cet indicateur.

Source

Base de données Statistique des élèves (années scolaires 2013-2014 à 2022-2023)
Statbel – L'office belge des statistiques

La rétrospective sur 10 ans et la perspective sur 15 ans sont calculées en prenant comme référence (base 100) l'année 2022-2023. Cet indicateur permet d'anticiper les ressources financières et d'adapter les infrastructures scolaires en relation avec l'évolution de la population. Le scénario retenu par le BFP en matière de perspectives d'évolution de la population scolaire fait apparaître, à l'horizon 2037-2038, une diminution de 11 % dans le secondaire. L'incertitude à propos de la fécondité invite à une extrême prudence à propos des perspectives relatives aux niveaux maternel et primaire. Les effectifs au niveau maternel devraient diminuer jusqu'en 2027-2028 puis augmenter légèrement, tandis qu'au niveau primaire, une diminution est prévue jusqu'en 2034-2035. Pour le secondaire, une croissance des effectifs est envisagée jusqu'en 2024-2025 suivie d'une diminution.

[12] Évolution (2013-2014 à 2022-2023) et perspectives (2023-2024 à 2037-2038) de la population scolaire par niveau



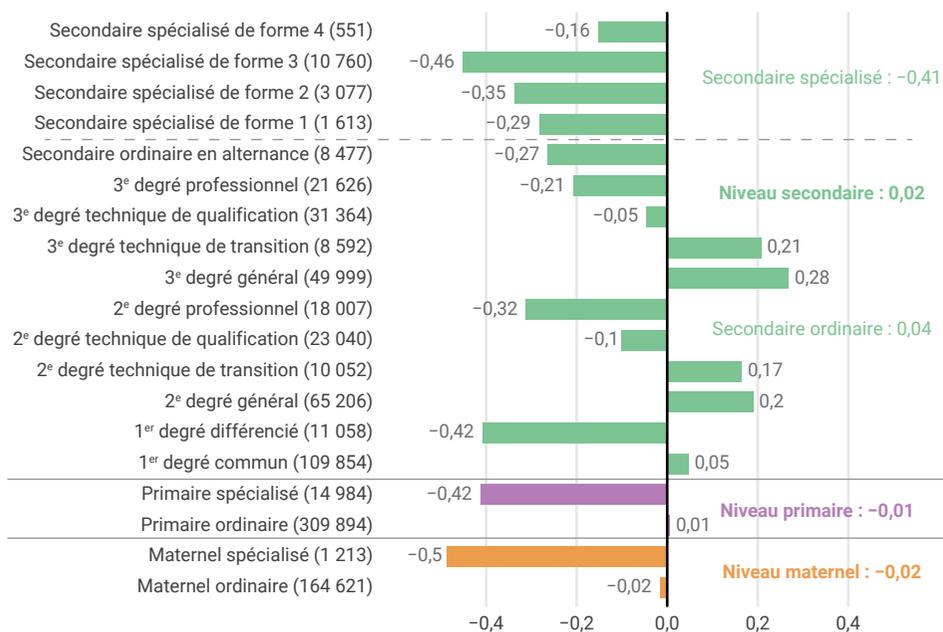
Clé de lecture

En 2037-2038, les effectifs seraient de 165 506, 300 850, 346 040 selon le scénario de base, de 172 799, 306 772, 346 340 selon le scénario de fécondité haute, et 144 260, 283 596, 345 045 selon le scénario de dénatalité, respectivement dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire.

Source

Base de données Statistique des élèves (années scolaires 2013-2014 à 2022-2023)
Statbel – L'office belge des statistiques

[13] Indice socioéconomique moyen des secteurs statistiques de résidence des élèves⁽¹⁾ de l'enseignement obligatoire⁽²⁾



Clé de lecture

Plus l'ISE est élevé (à droite de l'axe central), plus les élèves sont issus de secteurs favorisés sur le plan socio-économique. Et, plus il est faible (à gauche de l'axe central), plus les élèves concernés sont issus de secteurs moins favorisés. En 2022-2023, l'ISE moyen des secteurs où résident les élèves de l'enseignement primaire ordinaire est de 0,01 alors que cet indice est de -0,42 pour les secteurs où résident les élèves de l'enseignement primaire spécialisé.

Source

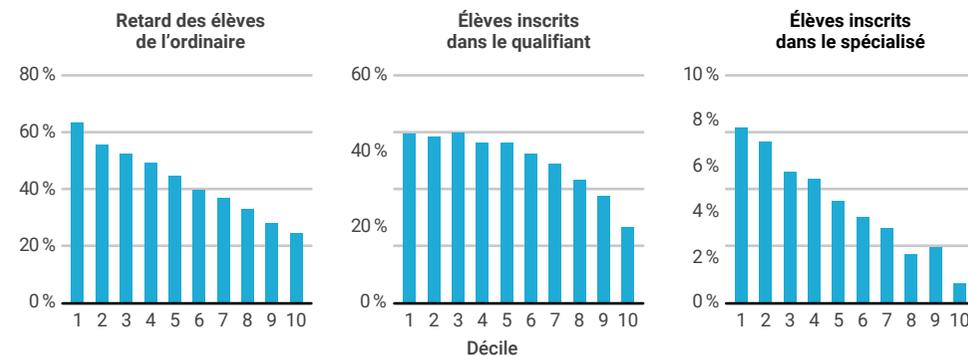
Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

(1) Les élèves du 4^e degré ne sont pas pris en compte pour cet indicateur.

(2) Les données présentées concernent uniquement les élèves pour lesquels un indice socioéconomique de secteur statistique de résidence est disponible.

Le milieu socioéconomique des familles impacte considérablement les trajectoires scolaires des élèves. Les inégalités se manifestent dès le début du parcours scolaire et se renforcent tout au long de la scolarité obligatoire. Les différences socioéconomiques sont particulièrement marquées entre les différentes formes d'enseignement secondaire, avec des indices socioéconomiques plus élevés pour les formes générales et techniques de transition, et plus faibles pour les formes techniques de qualification et professionnelles. Ces disparités persistent également dans l'enseignement secondaire spécialisé.

[14] Répartition des élèves de 16 ans⁽¹⁾ selon le décile⁽²⁾ de leur indice socioéconomique



Clé de lecture

En 2022-2023, les élèves de 16 ans de l'enseignement ordinaire sont 63 % à être en retard dans le 1^{er} décile de l'indice socioéconomique (le plus défavorisé) alors qu'ils sont 25 % à être en retard dans le 10^e décile (le plus favorisé).

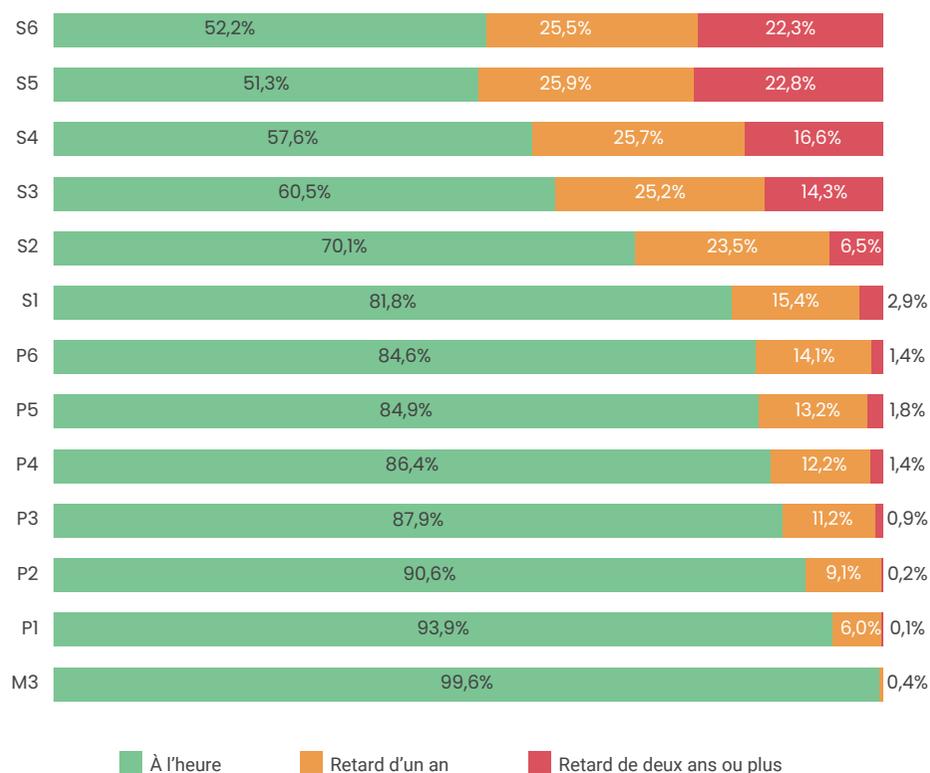
Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

(1) Le choix des élèves de 16 ans est justifié par la nécessité d'identifier une population toujours en obligation scolaire, mais suffisamment différenciée quant à leur parcours scolaire et leur position dans le système éducatif.

(2) Un décile est une mesure statistique qui divise un ensemble de données en dix parties égales, chacune représentant 10 % de la totalité des observations. Cela permet de mieux comprendre comment les données sont réparties et d'analyser les différentes valeurs dans le groupe.

[15] Population scolaire de l'enseignement ordinaire selon le retard



Clé de lecture

En 2022-2023, 84,6 % des élèves de 6^e année primaire sont à l'heure, 14,1 % sont en retard d'un an et 1,4 % en retard de deux ans ou plus. En 6^e primaire, le taux de retard est de 15,5 %.

Source

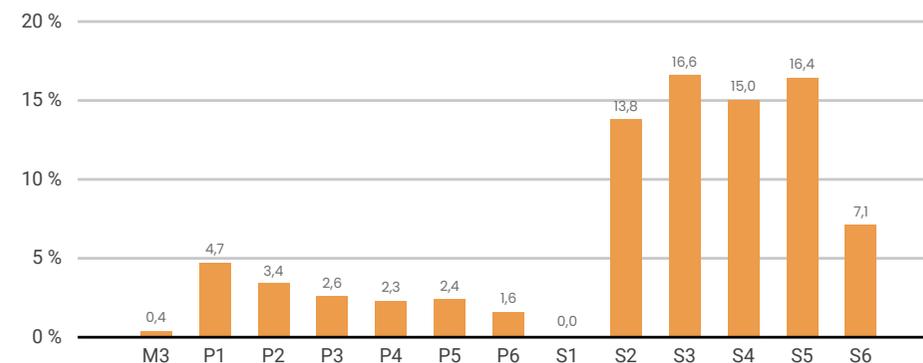
Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

La proportion d'élèves en retard scolaire augmente progressivement dès la 3^e maternelle (M3). Le taux de retard passe de 6,1 % en 1^{re} primaire à 15,4 % en 6^e primaire.

Dans l'enseignement secondaire, ce taux augmente significativement entre la 1^{re} et 2^e année, passant de 18,2 % à 29,9 %. Cette hausse de 11,7 points de pourcentage doit être interprétée en regard des réformes récentes du 1^{er} degré ⁽¹⁾ qui ont impacté les taux de redoublement observés en 1^{re} et 2^e année du secondaire.

En 6^e année du secondaire, le taux de retard atteint 47,8 %, mais reste inférieur à celui observé en 2021-2022 où plus de la moitié des élèves (50,7 %) avaient dépassé l'âge légal de scolarisation.

[16] Taux de redoublants scolarisés dans l'enseignement ordinaire



Clé de lecture

En 2022-2023, 16,6 % des élèves inscrits en 3^e secondaire ordinaire sont redoublants.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

(1) Le 1^{er} degré devait être parcouru en trois ans maximum ; depuis 2015-2016, suppression de la 1^{re} année complémentaire (1S) – sauf dérogation – et la possibilité d'effectuer une année supplémentaire (2S) n'existe plus qu'au terme d'une 2^e année commune (2C) ; adoption de la promotion automatique de 1C en 2C en 2014-2015 ; suppression complète des 1 S à partir de 2016-2017.

[1] Établissements scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles

	Nombre d'établissements
Enseignement obligatoire	2 722
Fondamental ordinaire ⁽¹⁾	1 942
Secondaire ordinaire ⁽²⁾	552
Plein exercice	509
CEFA	43
Spécialisé ⁽³⁾	228
Supérieur	40
Promotion sociale	149
ESAHR	111
Total	3 022

Clé de lecture

En 2022-2023, on dénombre 2 722 écoles de l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles, dont 1 942 qui organisent l'enseignement fondamental ordinaire.

Source

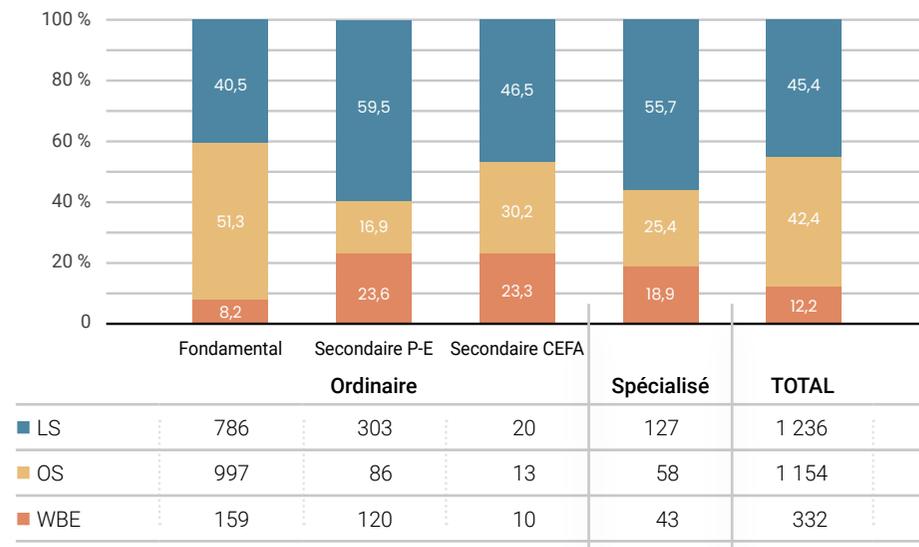
MFW-B - Administration générale de l'Enseignement, ARES

(1) Parmi les 1 942 écoles de l'enseignement fondamental ordinaire, on recense 109 écoles qui n'organisent que de l'enseignement maternel, 186 écoles qui organisent uniquement que de l'enseignement primaire et 1 647 écoles qui organisent les deux niveaux.

(2) 17 des 509 écoles qui organisent un enseignement secondaire ordinaire de plein exercice organisent également un 4^e degré professionnel complémentaire et 4 écoles organisent des cours permettant d'obtenir le brevet en soins infirmiers.

(3) Incluant 4 écoles qui organisent uniquement l'enseignement spécialisé de type 5 (pour les élèves atteints de maladies de longue durée) : 3 écoles organisent de l'enseignement maternel et primaire et 1 école organise de l'enseignement secondaire. Afin d'éviter les doubles comptages, les élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé de type 5 ne sont pas inclus dans les chiffres de cette publication.

[2] Établissements scolaires de l'enseignement obligatoire selon le réseau



Clé de lecture

En 2022-2023, 1 236 écoles appartiennent au réseau libre subventionné, soit 45,4 % de l'ensemble des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023) pour l'enseignement obligatoire

Durant l'année scolaire 2022-2023, on dénombre 1 236 écoles qui appartiennent au réseau libre, 1 154 écoles au réseau officiel communal et provincial et 332 écoles au réseau organisé et subventionné par la FW-B (WBE). Parmi les écoles qui organisent l'enseignement spécialisé, on observe davantage d'écoles appartenant au réseau libre (55,7 %). En ce qui concerne l'enseignement en alternance, près d'une école sur quatre (23,3 %) relève du réseau WBE.

GÉNÉRALITÉS BUDGET DE L'ENSEIGNEMENT

[1] Dépenses globales de l'enseignement par niveau (en milliers d'euros, à prix courants en 2023)

	2023	Plein exercice					Horaire réduit			
		Maternel	Primaire	Obligatoire Plein exercice	Secondaire En alternance	Spécialisé	Hors université	Supérieur Université	Sec.art. + Prom soc + Ens. à dist	Centres PMS + Fonds batiments scolaires
Enseignement	9 400 921	852 119	1 832 461	3 337 451	70 309	823 852	761 291	1 028 812	374 776	319 852
	100 %	9,1 %	19,5 %	35,5 %	0,7 %	8,8 %	8,1 %	10,9 %	4,0 %	3,4 %
Administration, inspection, services communs ⁽¹⁾ et Recherche scientifique	763 371									
Dépenses globales d'enseignement	10 164 292	72,4 %								
dont traitements liquidés par le MFW-B	7 374 162	80,8 % des dépenses globales d'enseignement (hors universités, gérant elles-mêmes directement leurs salaires de personnel)								
Dépenses totales du MFW-B	14 045 619	100 %								

Hors inflation, sur les 10 ans observés, les dépenses allouées à l'enseignement ordinaire par la FW-B ont augmenté de 9,1 % dans le maternel, de 6,9 % dans le primaire et de 2,5 % dans le secondaire. Dans le même temps, la population du maternel diminuait de 10,6 %, celle du primaire et du secondaire augmentait de 0,8 et 3,9 %. Les moyens alloués à l'enseignement spécialisé ont cru de 21,0 %, sa population a baissé de 0,5 %. Ceux octroyés à l'enseignement supérieur ont augmenté de 15,4 % en hautes écoles et écoles supérieures des arts confondues et de 15,9 % en universités pour une augmentation respective de leurs effectifs étudiants de 10,2 % et de 32,4 %.

Clé de lecture

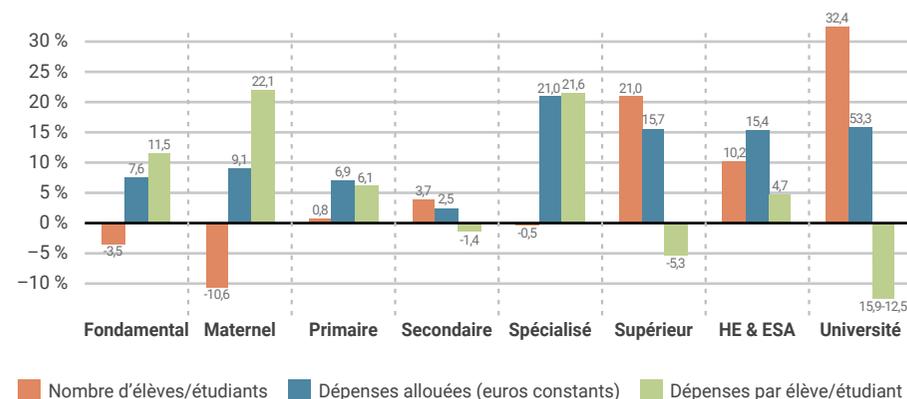
Les dépenses annuelles globales de l'enseignement s'élèvent à 10 164,3 millions € représentant, en 2023, une part de 72,4 % des dépenses totales (14 045,6 millions €) de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Source

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2003-2012), Budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2023)

(1) Les services communs concernent les affaires générales, la recherche en éducation, le pilotage de l'enseignement, les allocations et prêts d'études...

[2] Évolution des dépenses par élève/étudiant de 2014 à 2023 (à prix constants)



Clé de lecture

Hors inflation, sur les 10 ans observés, les dépenses par élève de l'enseignement maternel ordinaire (à charge de la FW-B) ont augmenté de 22,1 %.

Source

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2003-2012), Budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2023)

FONDAMENTAL



[1] Population scolaire dans l'enseignement ordinaire par année d'étude

	Nombre d'élèves en 2022-2023
Maternel	168 176
M1 ⁽¹⁾	70 498
M2	48 367
M3	49 311
Primaire	316 256
P1	52 544
P2	52 050
P3	52 810
P4	52 609
P5	53 573
P6	52 670
Total général	484 432

Pour l'année scolaire 2022-2023, on dénombre 484 432 élèves inscrits dans l'enseignement fondamental ordinaire, dont 34,7 % dans l'enseignement maternel et 65,3 % dans l'enseignement primaire.

En ce qui concerne, l'enseignement primaire spécialisé, organisé en degré de maturité, une grande partie des élèves (38,5 %) sont inscrits dans le degré de maturité II.

Clé de lecture

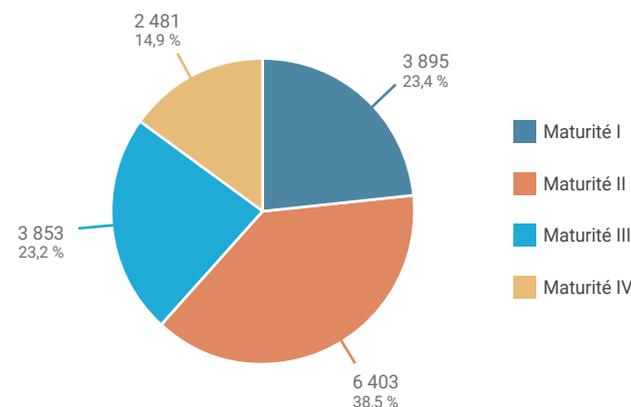
En 2022-2023, 168 176 élèves sont inscrits dans l'enseignement maternel ordinaire et 316 256 élèves sont inscrits dans l'enseignement primaire ordinaire.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

(1) Les effectifs d'élèves de 1^{re} maternelle incluent les élèves fréquentant des classes d'accueil.

[2] Population scolaire de l'enseignement primaire spécialisé selon le degré de maturité



Clé de lecture

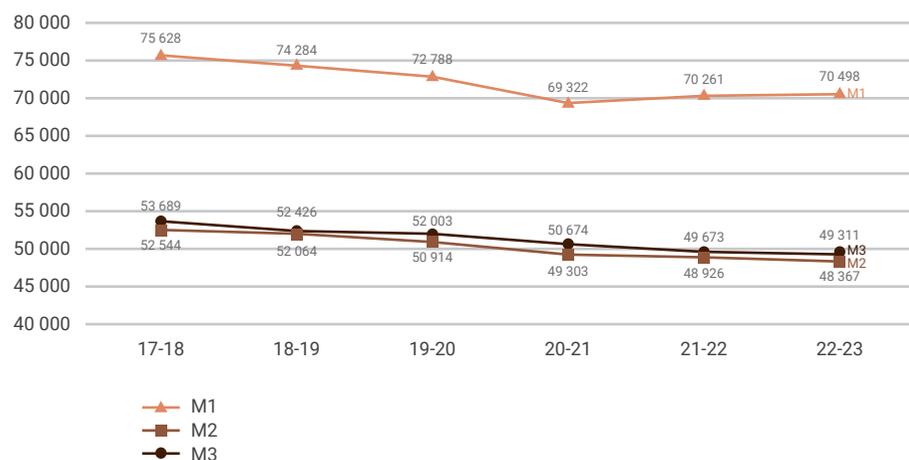
En 2022-2023, 16 632 élèves sont inscrits dans l'enseignement primaire spécialisé, dont une majorité (6 403) dans le degré de Maturité II.

Source

Base de données du Service de l'enseignement spécialisé (année scolaire 2022-2023)

[3] Évolution de la population scolaire dans l'enseignement fondamental ordinaire par année d'études

Maternel



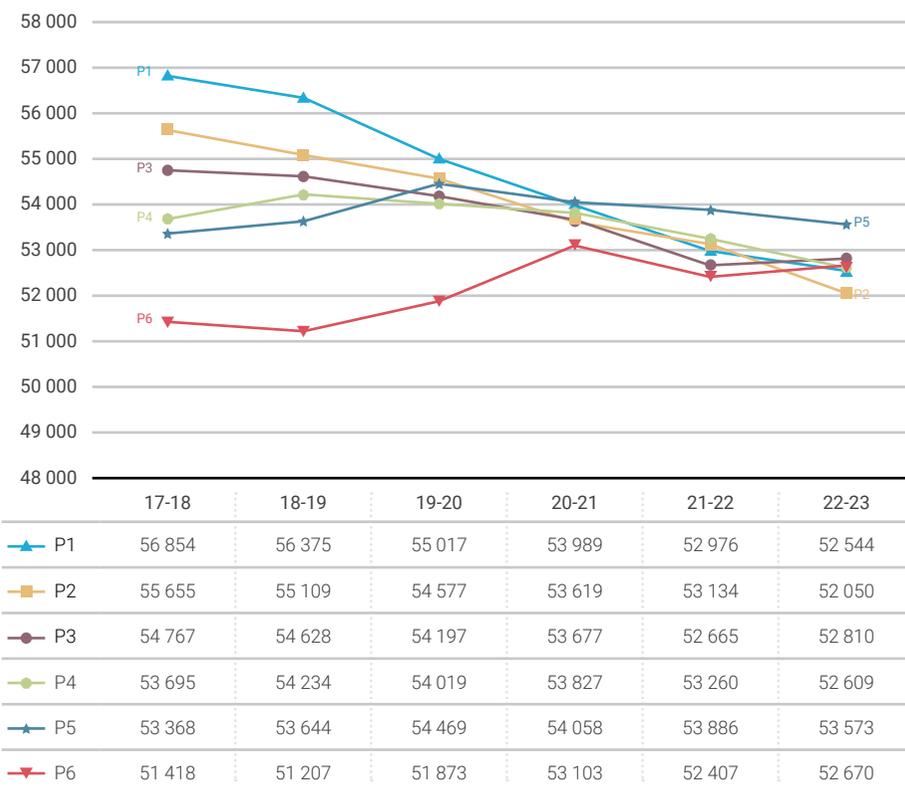
Clé de lecture

En 2022-2023, 49 311 élèves sont inscrits en 3^e maternelle ordinaire. Ils étaient 53 689 en 2017-2018.

En 2022-2023, 168 176 élèves sont recensés dans l'enseignement maternel et 316 256 élèves dans le primaire. Depuis 2017-2018, l'enseignement fondamental a vu sa population décroître, respectivement $-7,5\%$ pour le niveau maternel et $-2,9\%$ pour le niveau primaire. Le nombre d'élèves dans l'enseignement maternel, pour les 2^e et 3^e années, est en baisse constante depuis l'année scolaire 2017-2018. Cependant, en ce qui concerne la 1^{re} année maternelle, on constate une croissance du nombre d'élèves inscrits depuis 2020-2021 (année de la crise COVID-19).

Dans l'enseignement primaire, hormis les années-charnière comme la 3^e et la 6^e, on note également une baisse du nombre d'élèves depuis 2020-2021.

Primaire



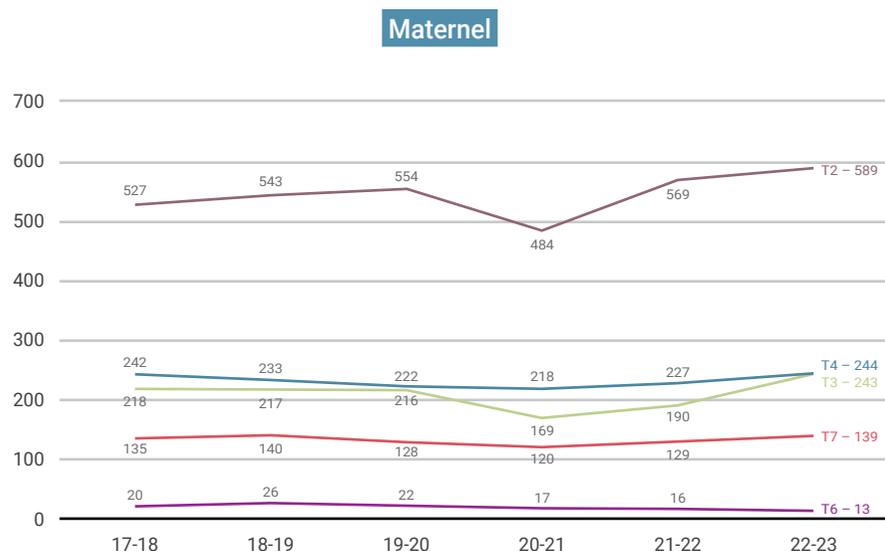
Clé de lecture

En 2022-2023, 52 544 élèves sont inscrits en 1^{re} primaire ordinaire. Ils étaient 56 854 en 2017-2018.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

[4] Évolution de la population scolaire dans l'enseignement fondamental spécialisé par type⁽¹⁾



Clé de lecture

En 2022-2023, 589 élèves de l'enseignement maternel spécialisé⁽²⁾ sont inscrits dans le type 2.

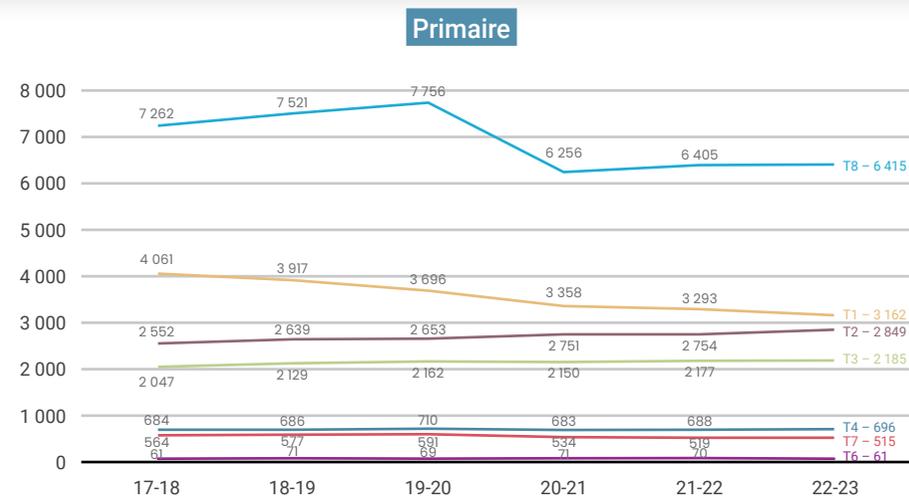
Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

(1) Les effectifs représentent les élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé au 15 janvier pour les types 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 8. Le type 5 n'est pas repris cette année par souci de réalité (éviter les doubles comptages).

(2) L'enseignement maternel n'organise pas les types 1 et 8. Pour certains élèves, le type n'est pas spécifié, cela concernait 32 élèves en 2022-2023.

Ces dernières années, on observe une stabilisation de la population d'élèves dans l'enseignement maternel spécialisé pour les types 4, 6 et 7 tandis que les types 2 et 3 connaissent une légère hausse du nombre d'élèves. En ce qui concerne l'enseignement primaire spécialisé, le type 1 voit son nombre d'élèves diminuer régulièrement entre 2017-2018 et 2022-2023 passant respectivement de 4 061 à 3 162 élèves. À l'inverse dans les types 2 et 3, le nombre d'élèves a légèrement mais progressivement augmenté entre 2017-2018 et 2022-2023, passant de 2 552 à 2 849 dans le type 2 (soit une augmentation de 11,6 %) et de 2 047 à 2 185 élèves dans le type 3 (soit une augmentation de 6,7 %). Dans les types 4, 6 et 7, le nombre d'élèves est resté relativement stable durant ces dernières années scolaires. Enfin, le type 8 représente le plus grand nombre d'élèves dans ce niveau d'enseignement. Il est passé de 7 262 en 2017-2018 à 6 256 en 2020-2021, pour finalement atteindre 6 415 élèves en 2022-2023, soit une variation de -11,6 % du nombre d'élèves par rapport à 2017-2018.



Clé de lecture

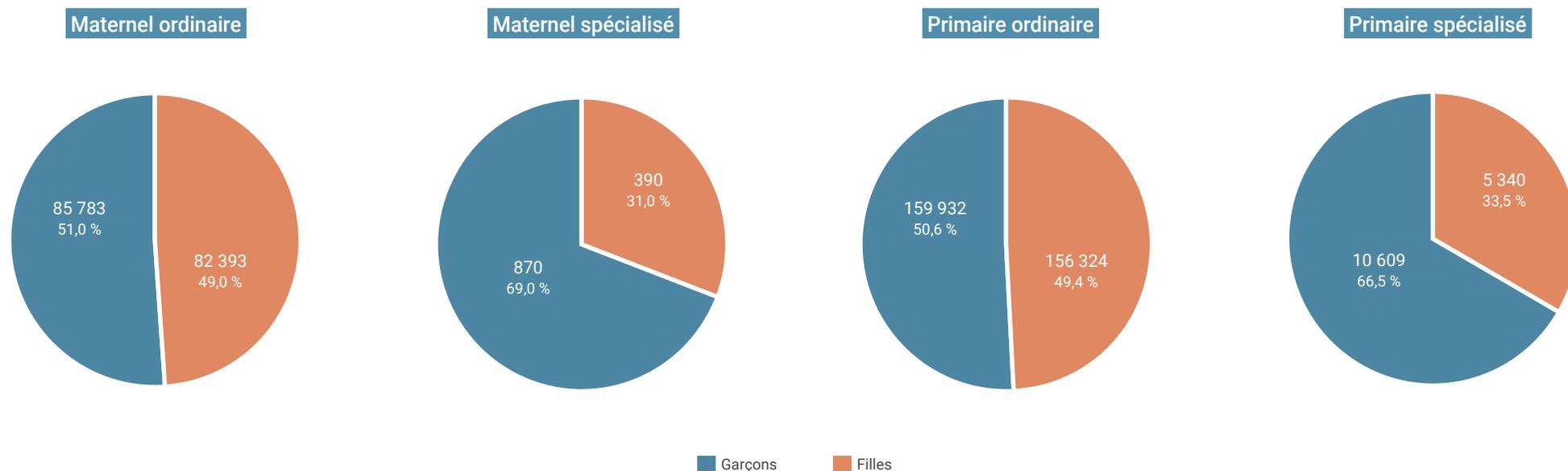
En 2022-2023, 6 415 élèves de l'enseignement primaire spécialisé⁽¹⁾ sont inscrits dans le type 8.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

(1) Pour certains élèves, le type n'est pas spécifié, cela concernait 66 élèves en 2022-2023.

[5] Population scolaire dans l'enseignement fondamental par sexe



Clé de lecture

En 2022-2023, 85 783 élèves inscrits dans l'enseignement maternel ordinaire sont des garçons et 82 393 sont des filles, soit respectivement 51 % et 49 % de la population scolaire du maternel ordinaire.

Source

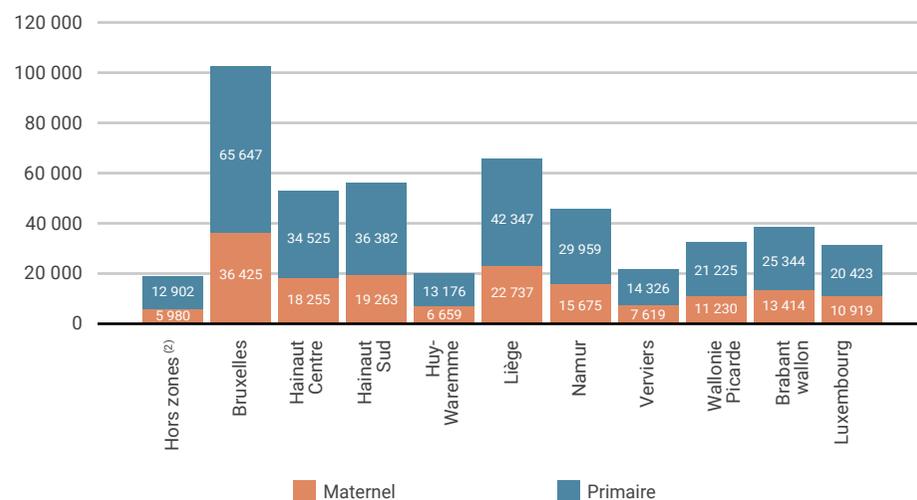
Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

La répartition des sexes au sein de l'enseignement fondamental ordinaire se distingue par une proportion presque égale, avec une légère prédominance masculine de 51 % contre 49 % de filles, pour les niveaux maternel et primaire.

En revanche, la population de l'enseignement fondamental spécialisé se caractérise par une nette majorité de garçons, représentant plus des deux tiers des effectifs avec 69 % en maternel et 66,5 % en primaire.

[6] Population scolaire dans l'enseignement fondamental par zone⁽¹⁾ de domicile

Enseignement ordinaire



Clé de lecture

En 2022-2023, 13 414 élèves inscrits dans l'enseignement ordinaire maternel en FW-B et 25 344 dans l'enseignement primaire ordinaire sont domiciliés dans la zone du Brabant wallon.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

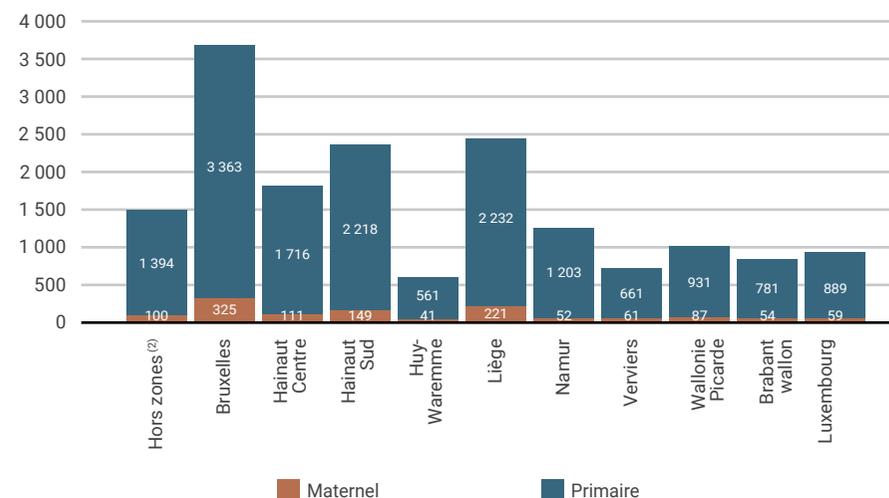
(1) Les zones prises en compte renvoient aux Bassins Enseignement qualifiant-Formation Emploi (EFE) tels que déterminés dans le Décret de la Communauté française du 11.04.2014 sur la mise en œuvre des bassins EFE, ch. II.

(2) La catégorie « Hors zones » reprend les élèves domiciliés en Région flamande ou à l'étranger.

En 2022-2023, il y a plus d'élèves inscrits dans l'enseignement fondamental ordinaire qui résident en Région de Bruxelles-Capitale : 36 425 élèves dans l'enseignement maternel et 65 647 élèves dans l'enseignement primaire. C'est également le cas dans l'enseignement fondamental spécialisé avec 325 élèves du maternel et 3 363 élèves du primaire domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale.

Le second vivier d'apport d'élèves est la zone de Liège avec 22 737 élèves dans l'enseignement maternel ordinaire et 42 347 dans l'enseignement primaire ordinaire. Il en est de même pour l'enseignement fondamental spécialisé avec 221 élèves du maternel et 2 232 élèves du primaire domiciliés dans la zone de Liège.

Enseignement spécialisé



Clé de lecture

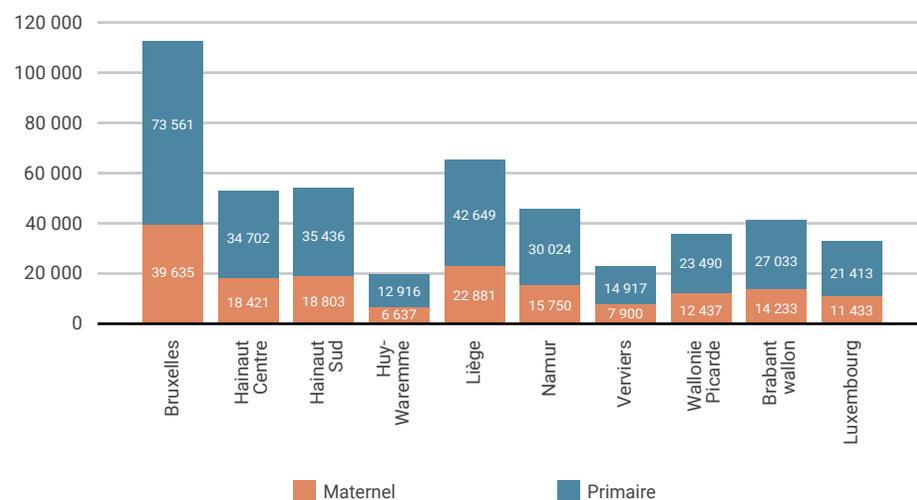
En 2022-2023, 149 élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé maternel et 2 218 dans l'enseignement primaire spécialisé sont domiciliés dans la zone du Hainaut sud.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

[7] Population scolaire dans l'enseignement fondamental par zone⁽¹⁾ de scolarisation

Enseignement ordinaire



Clé de lecture

En 2022-2023, 14 233 élèves inscrits dans l'enseignement maternel ordinaire et 27 033 dans l'enseignement primaire ordinaire sont scolarisés dans la zone du Brabant wallon.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

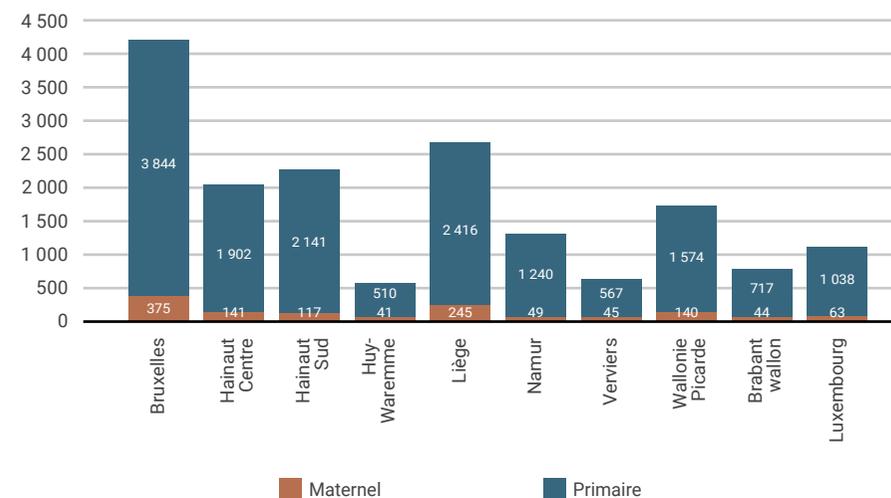
(1) Les zones prises en compte renvoient aux Bassins Enseignement qualifiant-Formation Emploi (EFE) tels que déterminés dans le Décret de la Communauté française du 11.04.2014 sur la mise en œuvre des bassins EFE, ch. II.

On observe davantage d'élèves inscrits dans l'enseignement fondamental ordinaire qui sont scolarisés en Région de Bruxelles-Capitale, 39 635 dans l'enseignement maternel et 73 561 dans l'enseignement primaire.

La deuxième plus grande zone de scolarisation est Liège avec 22 881 élèves dans l'enseignement maternel et 42 649 dans l'enseignement primaire.

Ces deux zones de scolarisation sont également celles qui rassemblent le plus d'élèves dans l'enseignement fondamental spécialisé.

Enseignement spécialisé



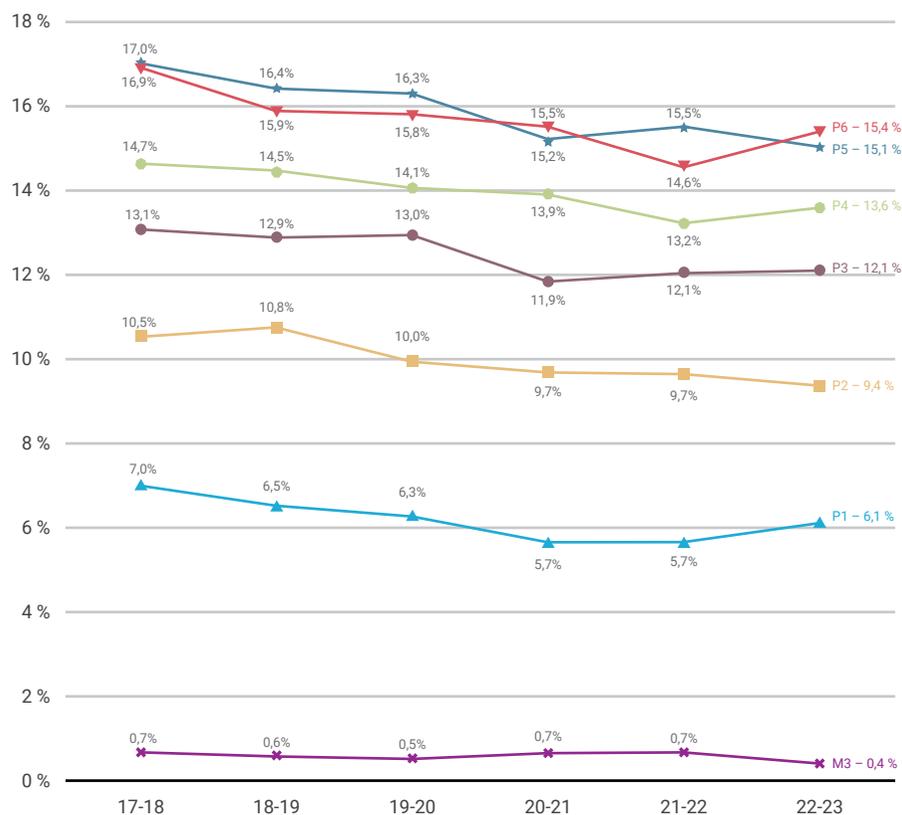
Clé de lecture

En 2022-2023, 117 élèves inscrits dans l'enseignement maternel spécialisé et 2 141 dans l'enseignement primaire spécialisé sont scolarisés dans la zone du Hainaut sud.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

[1] Évolution du taux de retard dans l'enseignement fondamental ordinaire par année d'études



Clé de lecture

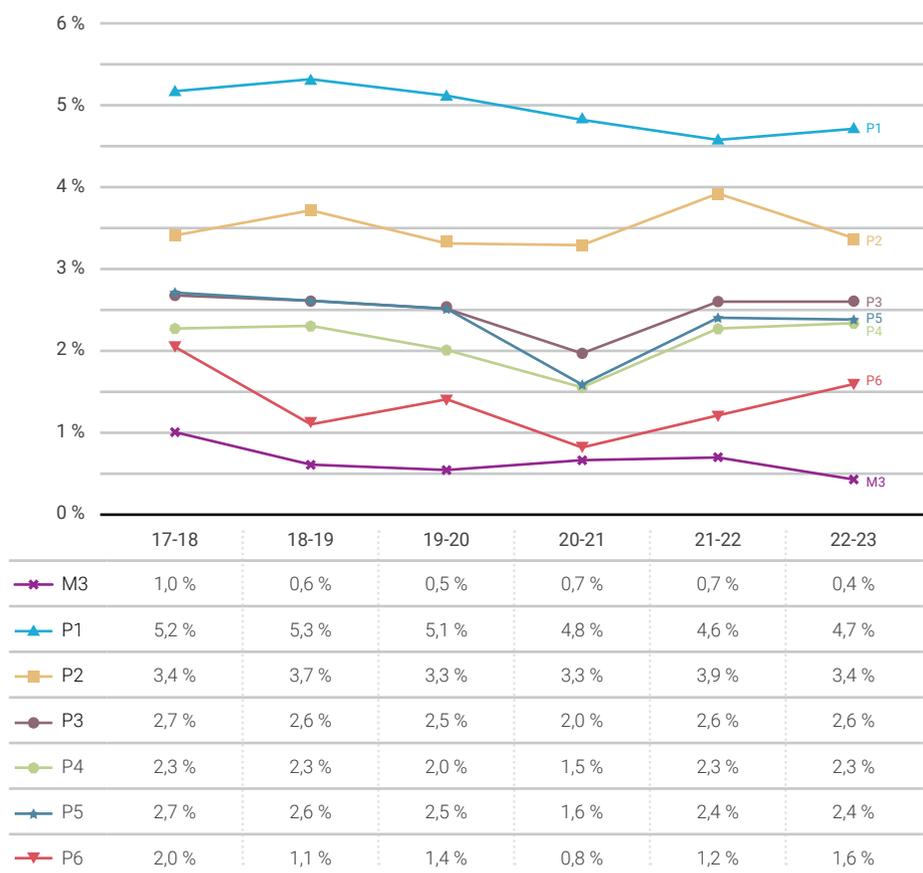
En 2022-2023, le taux de retard est de 6,1 % en 1^{re} primaire et atteint 15,4 % en 6^e primaire.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

Le taux de retard a tendance à diminuer ces dernières années, avec une baisse particulièrement marquée entre 2019-2020 et 2020-2021, période influencée par la crise sociosanitaire. Toutefois, une hausse a été observée en 2022-2023 en 1^{re}, 4^e et 6^e primaires, tandis que la 3^e maternelle et les autres années d'études du primaire ont enregistré une diminution. Soulignons plus particulièrement l'augmentation du taux de retard en 6^e primaire entre 2021-2022 et 2022-2023 qui passe de 14,6 % à 15,4 %.

[2] Évolution du taux de redoublants scolarisés dans l'enseignement fondamental ordinaire par année d'études



Clé de lecture

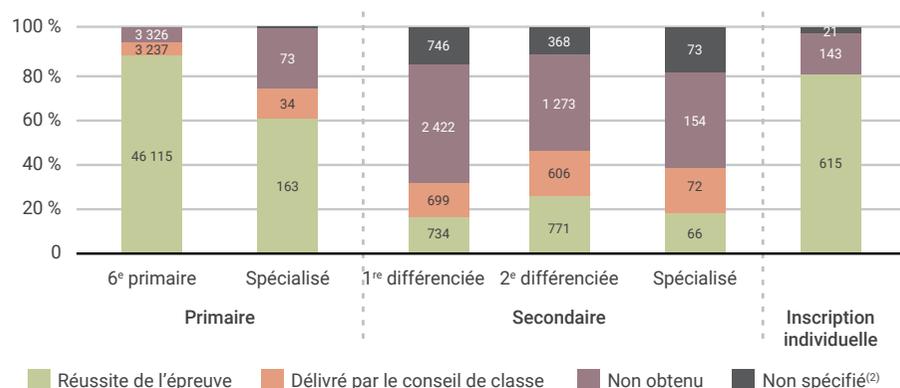
En 2022-2023, le taux de redoublants est de 4,7 % en 1^{re} primaire et de 1,6 % en 6^e primaire.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

Le taux de redoublants dans l'enseignement fondamental ordinaire connaît une tendance globale à la baisse. Bien que des fluctuations soient notées en 6^e primaire, ce taux y reste le plus faible pour l'ensemble de l'enseignement primaire. Ceci peut s'expliquer par le fait que, sauf dérogation, les élèves de treize ans ou ayant déjà redoublé en primaire passent directement en secondaire. Le taux d'obtention du CEB et l'entrée dans le premier degré différencié peuvent également contribuer à ces fluctuations. En 2022-2023, le taux de maintien en 3^e maternelle a diminué (0,4 % contre 0,7 % en 2021-2022), tout comme le taux de redoublants en 2^e primaire (3,4 % contre 3,9 %). En revanche, le redoublement en 6^e primaire a augmenté (1,6 % contre 1,2 %), tandis que pour les autres années d'études les taux sont restés stables.

[3] Obtention du CEB⁽¹⁾ selon les types, niveaux d'enseignement et année d'études



Clé de lecture

En 2022-2023, 46 115 des élèves de 6^e primaire ordinaire ont obtenu le CEB par la réussite de l'épreuve et 3 237 l'ont obtenu sur décision du conseil de classe.

Source

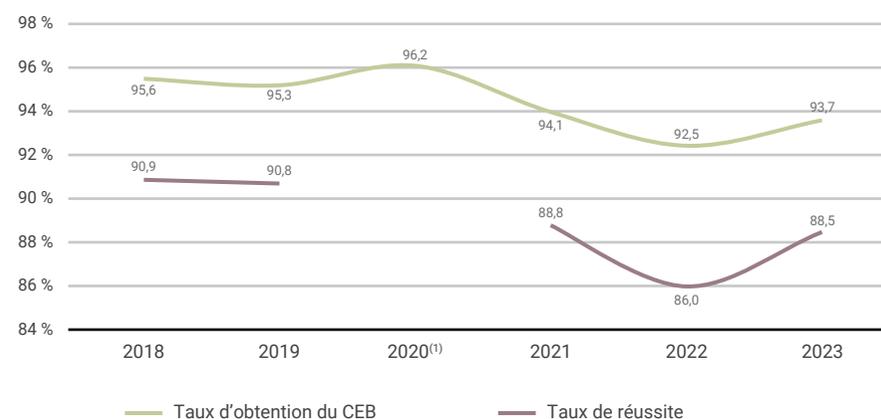
Direction des Standards éducatifs et des évaluations (année 2023)

En 2023, le taux d'obtention du CEB est de 93,7 % en 6^e primaire ordinaire. Il était de 92,5 % en 2022. Dans l'enseignement spécialisé, ce taux est de 73 % au niveau primaire et 47,3 % au niveau secondaire. De plus, 37,2 % des élèves de 1^{re} année différenciée et 52 % de 2^e année différenciée ont obtenu leur CEB. Enfin, 81,1 % des élèves inscrits individuellement ont obtenu le CEB à la suite de l'épreuve.

(1) Le Certificat d'Études de Base est attribué obligatoirement aux élèves qui obtiennent au moins 50 % à chacune des matières évaluées. Dans le cas contraire, sur base de leur dossier, les jurys d'école ou les conseils de classe peuvent le décerner aux élèves de 6^e année primaire, du 1^{er} degré secondaire et de l'enseignement spécialisé. En cas de refus d'octroi du CEB, sous certaines conditions, un recours est possible.

(2) La catégorie « non spécifié » reprend les élèves qui n'ont pas réussi l'épreuve du CEB, mais pour lesquels les décisions d'octroi du CEB par le conseil de classe ne sont pas connues. Ces élèves ne sont pas pris en compte pour le calcul du taux d'obtention pour les types et niveaux d'enseignement concernés.

[4] Évolution du taux d'obtention et de réussite du CEB en 6^e primaire



Clé de lecture

En 2022-2023, le taux de réussite au CEB en 6^e primaire s'élève à 88,5 % et le taux d'obtention du CEB à 93,7 %.

Source

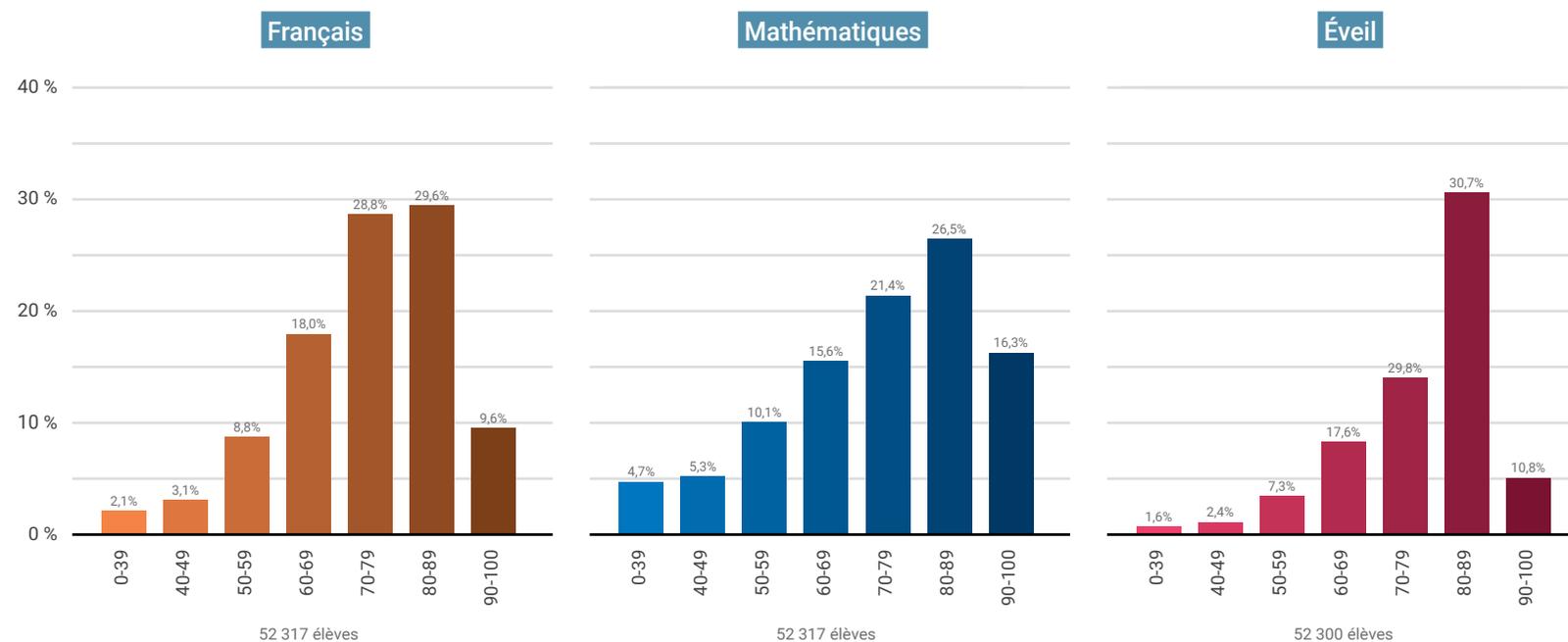
Direction des Standards éducatifs et des évaluations (année 2023)

Le taux d'obtention du CEB fluctue d'une année à l'autre depuis 2018 mais connaît une diminution continue de 2020 à 2022 pour remonter en 2023. Globalement, le taux d'obtention du CEB a diminué de 1,9 point de pourcentage durant ces six années.

En 2023, 88,5 % des élèves ayant présenté entièrement l'épreuve menant à l'obtention du CEB l'ont réussie, contre 86 % en 2022. Le taux de réussite suit une tendance similaire aux fluctuations du taux d'obtention du CEB, ce qui peut être attribué aux variations des difficultés de l'épreuve.

(1) En raison de la crise sanitaire et de la fermeture des écoles de mars à mai 2020, l'évaluation externe pour l'obtention du CEB n'a pas été organisée. Le CEB a été délivré uniquement par les conseils de classe sur base des résultats scolaires et de l'avis des enseignants concernés.

[5] Répartition des élèves de 6^e année primaire ordinaire selon leurs scores au CEB par matière⁽¹⁾



En français, 68 % des élèves de sixième primaire obtiennent un score global d'au moins 70/100 et 5,2 % ont un score inférieur à 50/100. En mathématiques, un score inférieur à 50/100 est obtenu par un élève sur dix, tandis que 64,2 % des élèves ont un score supérieur ou égal à 70/100. En éveil, la répartition est de 71,2 % des élèves ayant un score d'au moins 70/100 et 3,9 % des élèves ayant un score inférieur à 50/100.

Clé de lecture

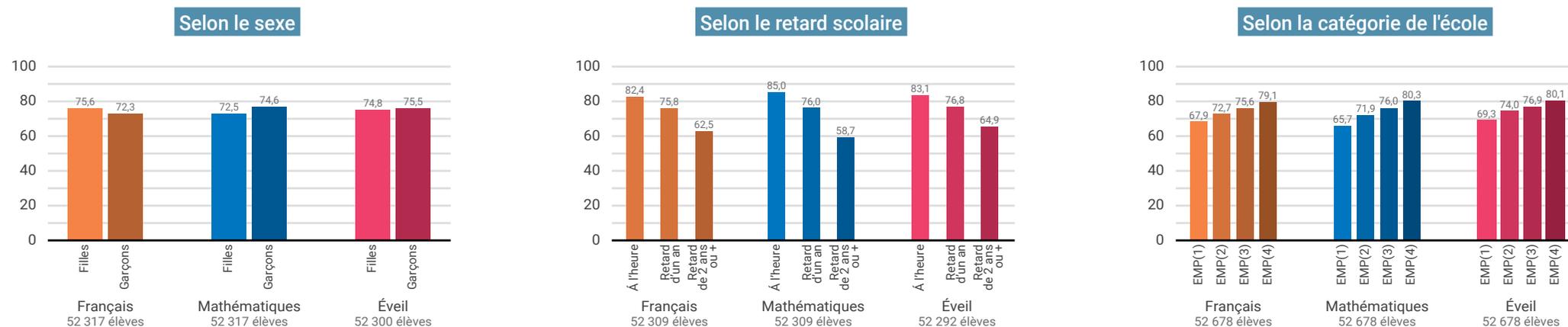
En 2023, 29,6 % des élèves de 6^e primaire obtiennent un score entre 80 et 89 % à l'épreuve de français. C'est le cas de 26,5 % d'élèves pour l'épreuve de mathématiques.

Source

Direction des Standards éducatifs et des évaluations (année 2023)

(1) Les pourcentages ont été calculés sur l'ensemble des scores disponibles par matière parmi tous les inscrits en 6^e primaire (les pourcentages par matière incluent donc des élèves partiellement absents à l'épreuve).

[6] Scores moyens⁽¹⁾ au CEB des élèves de 6^e année primaire selon le sexe, le retard scolaire et la catégorie de l'école (ISE) fréquentée



Clé de lecture

En 2023, les filles obtiennent un score moyen de 75,6 à l'épreuve de français. Les élèves qui n'ont pas de retard dans l'enseignement fondamental ont un score moyen de 82,4.

Les scores des filles sont plus élevés que ceux des garçons en français. En mathématiques, les garçons ont de meilleurs scores. La situation s'équilibre pour l'éveil où les scores moyens sont presque semblables et avoisinent les 75/100 pour les garçons et les filles.

Les scores aux épreuves de français, de mathématiques et d'éveil des élèves ayant un retard scolaire sont plus faibles que ceux des autres élèves. Les élèves de 6^e primaire à l'heure dans leur parcours scolaire obtiennent des scores moyens de 82,4/100 en français, 85/100 en mathématiques et 83,1/100 en éveil.

Clé de lecture

En 2023, les élèves fréquentant une école primaire de catégorie 1 (ISE faible) ont un score moyen de 67,9 à l'épreuve de français au CEB.

Quelle que soit l'épreuve envisagée, le score moyen le plus bas est observé chez les élèves fréquentant une école de catégorie 1 (ISE faible). 15 points sur 100 séparent en moyenne les élèves des écoles de catégorie 1 et ceux de catégorie 4 à l'épreuve de mathématiques. Pour le français et l'éveil, cet écart se réduit à 11 points. Plus la catégorie de l'école est élevée (ISE augmente), plus les scores moyens aux épreuves augmentent.

Source

Direction des Standards éducatifs et des évaluations (année 2023)

(1) Les scores moyens ont été calculés sur l'ensemble des scores disponibles par matière et sur base des informations disponibles concernant le sexe, l'âge et la catégorie d'établissement des élèves.

SECONDAIRE

[1] Population scolaire dans l'enseignement secondaire

Enseignement ordinaire	371 408
Plein exercice	362 694
DASPA	3 963
1 ^{er} degré	119 514
2 ^e degré	119 386
3 ^e degré	115 011
4 ^e degré	4 820
Alternance (2 ^e et 3 ^e degrés)	8 714
Enseignement spécialisé	17 465
Total	388 873

[2] Population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire par année d'études⁽¹⁾



Clé de lecture

En 2022-2023, 61 873 élèves sont inscrits en 3^e secondaire ordinaire de plein exercice et 551 élèves sont inscrits en 3^e secondaire en alternance.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

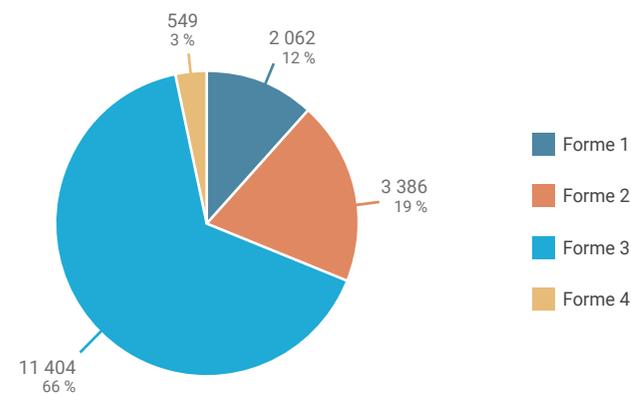
(1) À l'exception des élèves inscrits en classe DASPA et les élèves du 4^e degré.

(2) Il s'agit des élèves en alternance inscrits en 2^e ou 3^e degré professionnel de qualification, mais qui ne sont associés à aucune année d'études.

L'enseignement secondaire accueille 388 873 élèves, 371 408 sont inscrits dans l'enseignement ordinaire et 17 465 sont inscrits dans l'enseignement spécialisé. Ces derniers représentent 4,5 % des effectifs de ce niveau d'enseignement. Dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, on trouve davantage d'élèves inscrits en 2^e ou 3^e année. L'enseignement en alternance rassemble 8 714 élèves.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire spécialisé, deux tiers des élèves sont inscrits dans la forme 3 (enseignement professionnel).

[3] Population scolaire dans l'enseignement secondaire spécialisé par forme⁽¹⁾



Clé de lecture

En 2022-2023, 2 062 élèves (12 %) sont inscrits dans la forme 1 (enseignement d'adaptation sociale) de l'enseignement secondaire spécialisé.

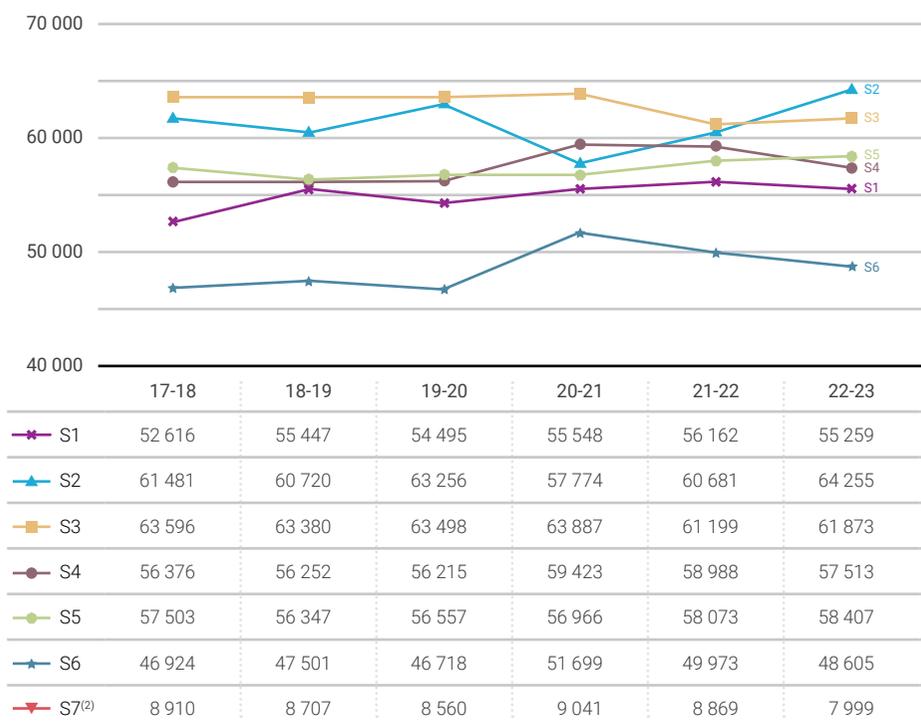
Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

(1) À l'exception des 64 élèves de l'enseignement secondaire spécialisé pour lesquels la forme n'est pas spécifiée.

SECONDAIRE POPULATION SCOLAIRE

[4] Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire de plein exercice par année d'étude⁽¹⁾



Clé de lecture

2022-2023, 55 259 élèves sont inscrits en 1^{re} secondaire ordinaire de plein exercice, contre 52 616 en 2017-2018.

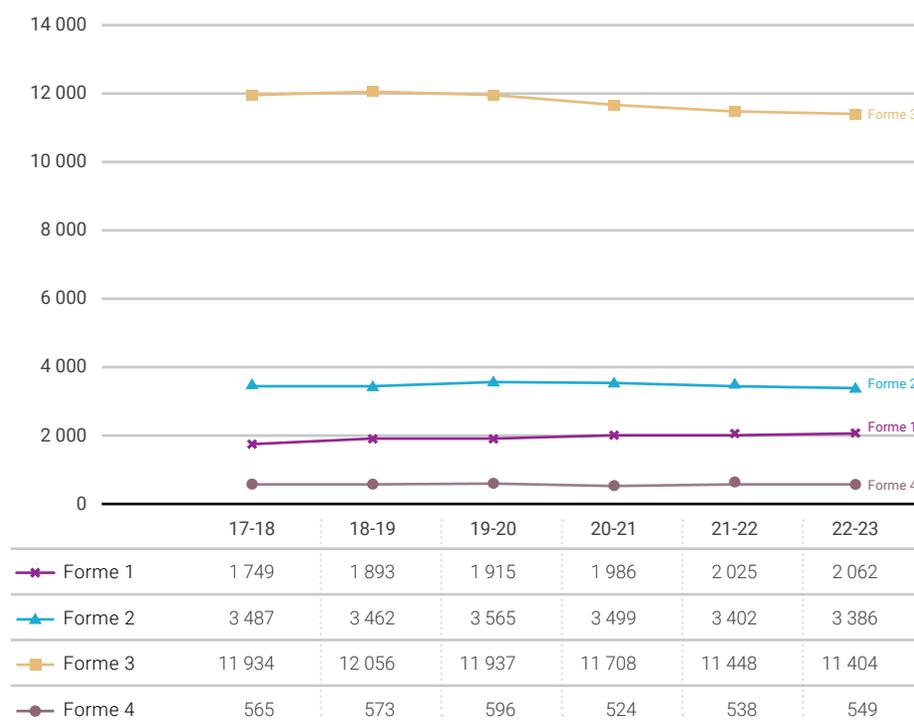
Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

(1) À l'exception des élèves inscrits en classe DASPA et les élèves du 4^e degré.

(2) Pour des raisons de lisibilité du graphique, les effectifs des élèves de 7^e année n'y sont pas présentés, mais sont disponibles dans le tableau des données associé.

[5] Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire spécialisé par forme⁽¹⁾



Clé de lecture

En 2022-2023, 549 élèves sont inscrits dans la forme 4 (enseignement général, technique, artistique ou professionnel) du secondaire spécialisé.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

(1) À l'exception des élèves pour lesquels la forme n'a pas été spécifiée.

[6] Population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice par degré et forme



	2 ^e degré		3 ^e degré	
P	10 945	8 002	9 307	7 648
TQ	10 231	13 516	17 582	13 238
TT	5 266	5 073	4 890	3 933
G	35 400	30 922	26 628	23 824

Clé de lecture

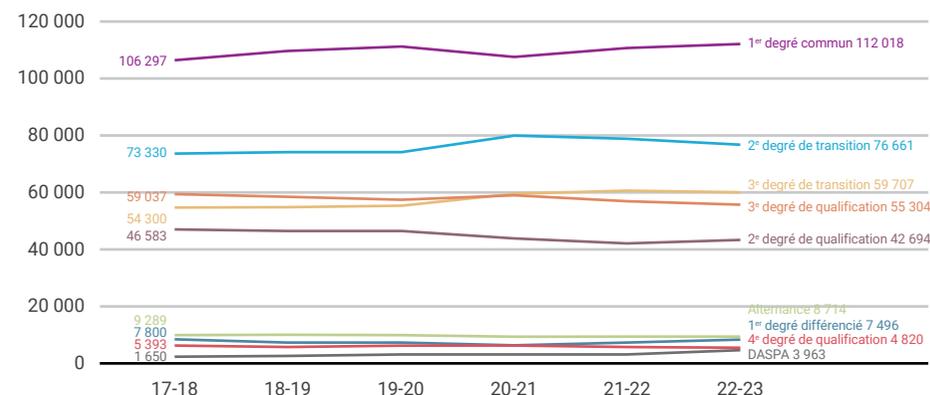
En 2022-2023, 10 945 élèves de 3^e année de plein exercice sont inscrits dans la filière professionnelle, soit 17,7 %.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

Les formes qualifiantes, techniques et professionnelles, sont davantage fréquentées dans le 3^e degré, degré de détermination. Ainsi, on observe près de 36 % d'élèves inscrits dans les formes professionnelle et technique ou artistique de qualification au 2^e degré, degré d'orientation, et 48,1 % au 3^e degré.

[7] Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de 2017-2018 à 2022-2023 par degré et section⁽¹⁾



Clé de lecture

En 2022-2023, 3 963 élèves sont inscrits dans le dispositif DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés).

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

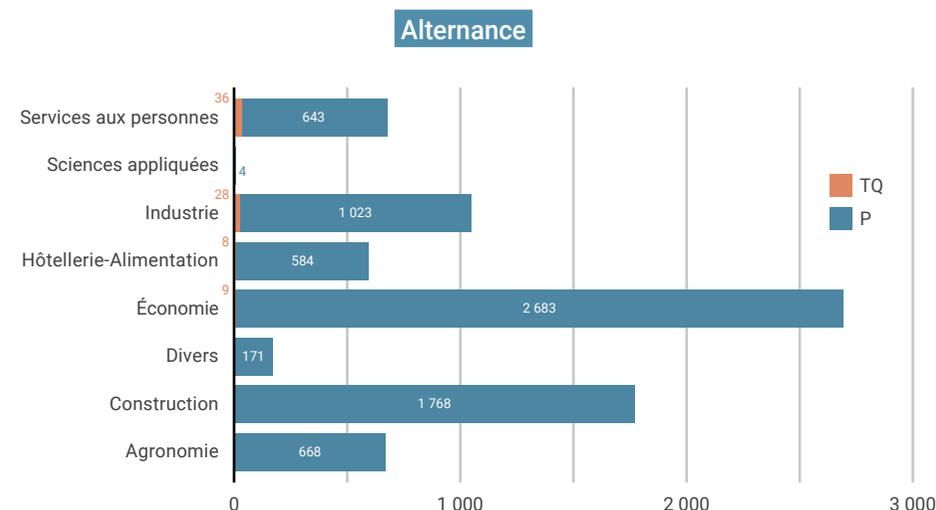
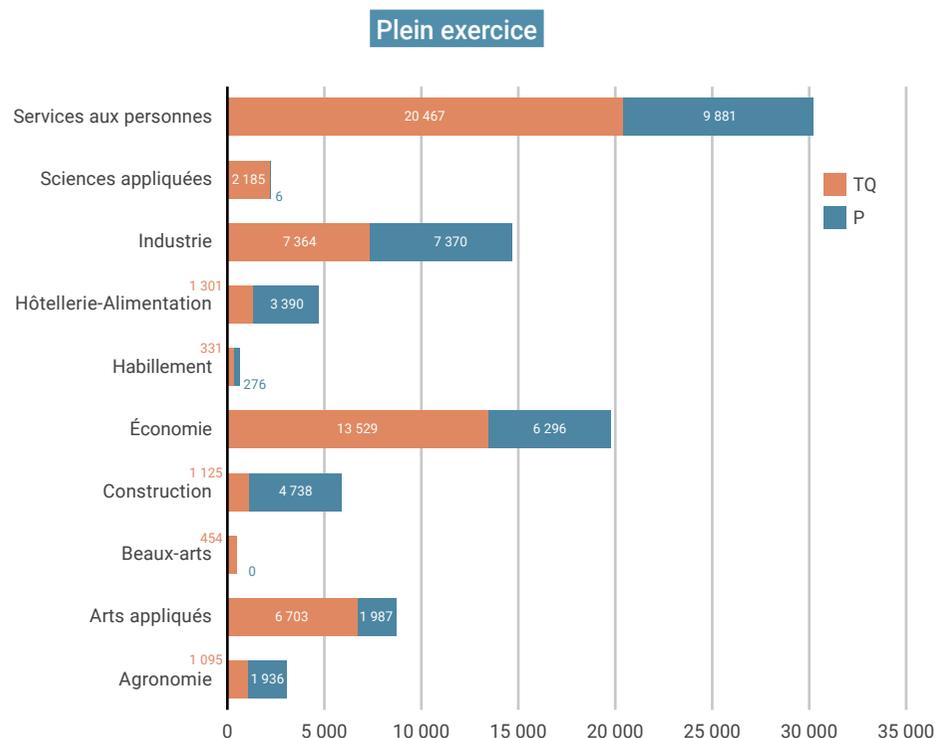
Le nombre d'élèves dans le 1^{er} degré différencié a diminué entre 2017-2018 et 2020-2021 (soit -2 121 élèves) pour réaugmenter ces deux dernières années. Aux 2^e et 3^e degrés, les effectifs de la section de qualification⁽²⁾ diminuent au cours de ces six dernières années (-8 % pour le 2^e degré et -6 % pour le 3^e degré) alors que ceux de la section de transition connaissent une augmentation (+4,5 % pour le 2^e degré et +10 % pour le 3^e degré). Une diminution de la population d'élèves dans l'enseignement en alternance (CEFA) est observée ces six dernières années (-6 %) alors que le nombre d'élèves en DASPA a plus que doublé dans la même période.

(1) À l'exception des élèves du 4^e degré et de l'année supplémentaire au 2^e degré.

(2) Enseignement technique de qualification et professionnel.

SECONDAIRE POPULATION SCOLAIRE

[8] Population scolaire au 2^e et 3^e degrés du qualifiant selon le secteur de l'option et la forme⁽¹⁾



Clé de lecture

En 2022-2023, 20 467 élèves de technique de qualification et 9 881 élèves en professionnel de plein exercice sont inscrits dans le secteur « Services aux personnes ».

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

(1) À l'exception des élèves de l'année supplémentaire au 2^e degré (3 SDO).

Clé de lecture

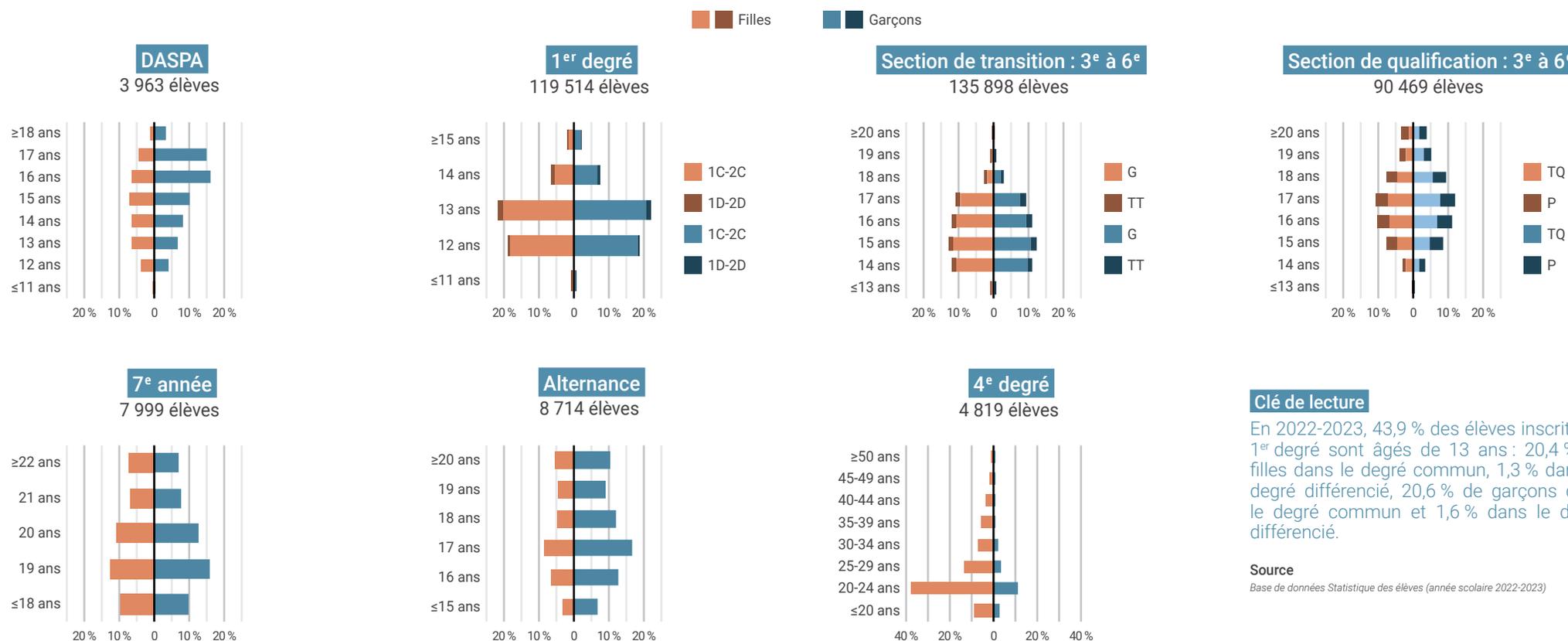
En 2022-2023, 2 683 élèves sont inscrits dans le secteur « Économie » dans l'enseignement professionnel en alternance.

Dans l'enseignement de plein exercice, les secteurs qui rassemblent le plus d'élèves sont « Services aux personnes », « Économie » et « Industrie » avec des différences selon les formes. Les secteurs « Services aux personnes » et « Économie » étant davantage choisis parmi les élèves de la section technique de qualification. Ces trois secteurs présentent des différences de nombre d'élèves selon le sexe. Le secteur « Services aux personnes » étant davantage fréquenté par les filles (71,2 %) et le secteur « Industrie », presque exclusivement par des garçons (96,4 %).

Dans l'enseignement en alternance, les 3 secteurs qui rassemblent le plus d'élèves sont « Économie », « Construction » et « Industrie ».

SECONDAIRE POPULATION SCOLAIRE

[9] Population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice selon l'âge et le sexe



Clé de lecture

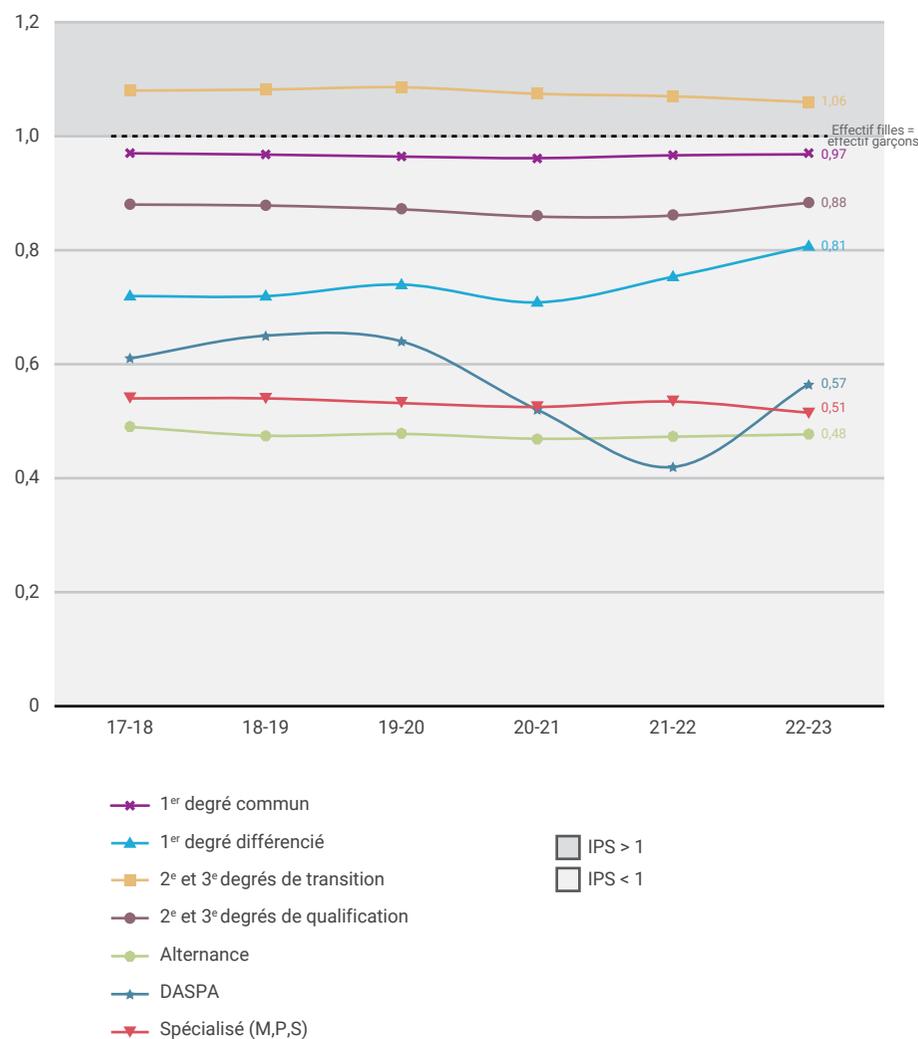
En 2022-2023, 43,9 % des élèves inscrits au 1^{er} degré sont âgés de 13 ans : 20,4 % de filles dans le degré commun, 1,3 % dans le degré différencié, 20,6 % de garçons dans le degré commun et 1,6 % dans le degré différencié.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

Dans le 1^{er} degré, la répartition des élèves montre une légère prédominance des garçons, avec 51,1 % contre 48,9 % de filles. Les élèves de 13 ans sont les plus représentés. Dans les 2^e et 3^e degrés, la répartition par sexe et par âge varie selon les sections. La section de transition compte un peu plus de filles (51,5 % contre 48,5 % de garçons) et les élèves de 15 ans sont les plus représentés, tandis que la section de qualification compte plus de garçons (53,4 % contre 46,6 % de filles) et les élèves de 17 ans constituent le plus nombreux. En 7^e année, les garçons représentent 52,9 % des effectifs, avec une concentration notable d'élèves de 19 ans (28,4 %). Dans l'enseignement en alternance et les classes DASPA, les garçons constituent respectivement 67,7 % et 63,9 % des élèves. Cette tendance s'inverse dans le 4^e degré, où 78,7 % des étudiants sont des femmes, principalement âgées de 20 à 24 ans. Ce niveau se distingue également par une moyenne d'âge plus élevée (25,5 ans), en raison de la reprise des études par certaines étudiantes après une période d'activité professionnelle.

[10] Évolution de l'indice de parité entre les sexes (IPS)



Clé de lecture

En 2022-2023, l'indice de parité entre les sexes pour le 1^{er} degré commun s'élève à 0,97. Il y a donc presque autant de filles que de garçons (proche de 1).

Source

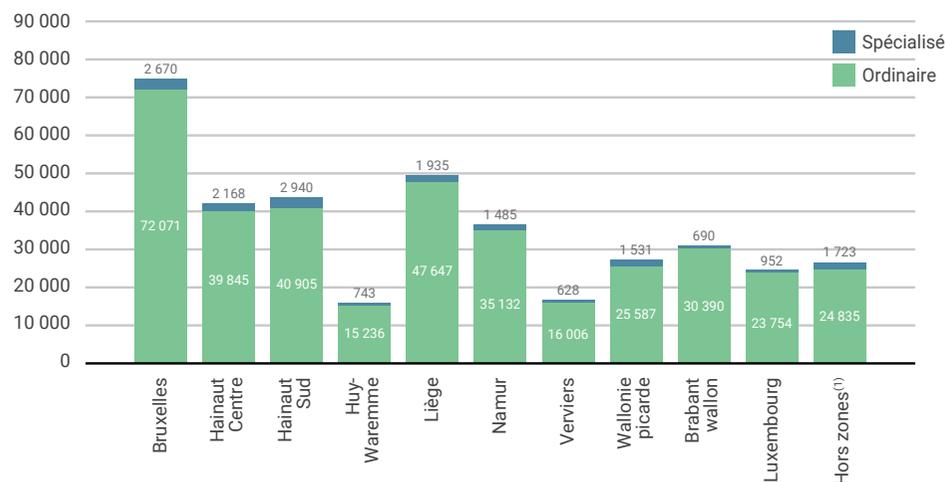
Base de données Statistique des élèves (années scolaires 2017-2018 à 2022-2023)

Ce graphique révèle que la parité entre les filles et les garçons varie fortement en fonction des filières et du type d'enseignement fréquenté. L'indice de parité pour le 1^{er} degré commun se maintient autour de 0,97, indiquant une quasi-parité stable (97 filles pour 100 garçons). En revanche, l'indice pour le 1^{er} degré différencié a connu une augmentation récente, atteignant 0,81 en 2022-2023, bien que les garçons y restent majoritaires.

Pour les 2^e et 3^e degrés de transition, l'indice est au-dessus de 1, soulignant une légère prévalence des filles. À l'inverse, dans les 2^e et 3^e degrés de qualification, l'indice oscille autour de 0,86 et 0,88, ce qui indique une présence masculine plus forte. L'enseignement en alternance présente des indices très bas (souvent inférieurs à 0,50), signalant une nette sous-représentation des filles dans ce type d'enseignement.

L'indice de parité dans l'enseignement spécialisé, tous niveaux confondus, se situe entre 0,51 et 0,54 pour la période observée. Cela indique que les garçons sont deux fois plus nombreux dans ce type d'enseignement. Enfin, pour les classes DASPA, l'indice varie au fil des années, mais reste relativement bas, indiquant une fréquentation plus importante des garçons dans ce dispositif.

[11] Population scolaire dans l'enseignement secondaire par zone de domicile



Clé de lecture

En 2022-2023, 72 071 élèves de l'enseignement secondaire ordinaire et 2 670 élèves de l'enseignement spécialisé habitent à Bruxelles.

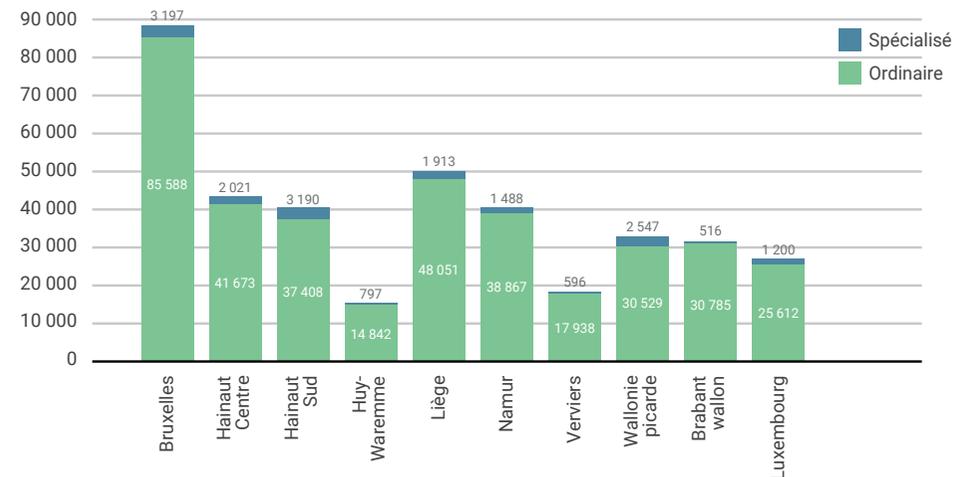
Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

Bruxelles est la zone de domicile qui regroupe le plus grand nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire ordinaire (19,4 % du total de l'ordinaire). Pour l'enseignement spécialisé, la zone du Hainaut Sud se distingue avec la plus forte concentration d'élèves (16,8 % du total du spécialisé). D'autres zones, comme Liège ou le Hainaut Centre affichent également des effectifs importants, tant dans l'enseignement ordinaire que spécialisé.

(1) La catégorie « Hors zones » reprend les élèves domiciliés en Région flamande ou à l'étranger.

[12] Population scolaire dans l'enseignement secondaire par zone de scolarisation⁽¹⁾



Clé de lecture

En 2022-2023, 85 588 élèves de l'enseignement secondaire ordinaire et 3 197 élèves de l'enseignement spécialisé sont scolarisés à Bruxelles.

Source

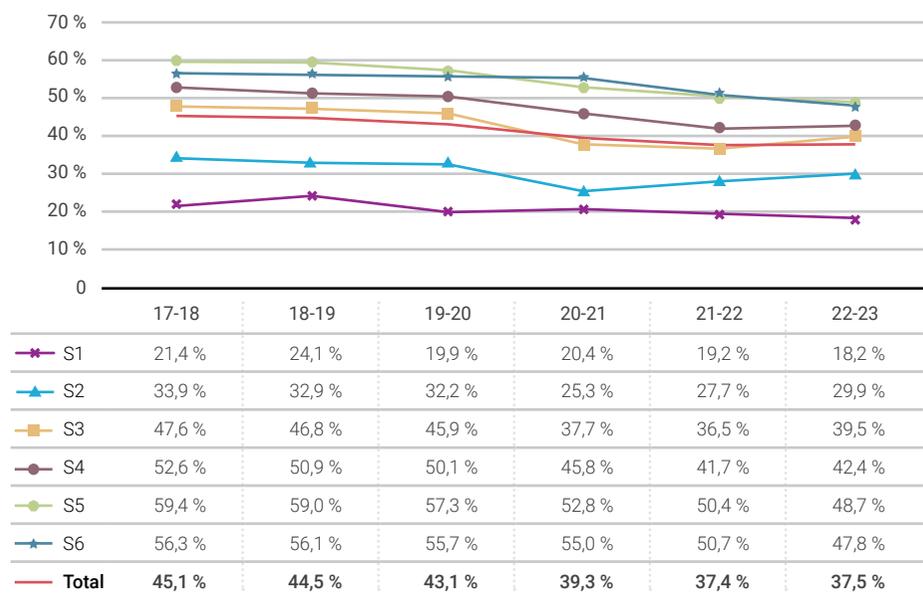
Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

En 2022-2023, la zone de Bruxelles accueille la majorité des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire ordinaire, représentant 23 % du total. Concernant l'enseignement spécialisé, les deux zones de scolarisation les plus significatives sont également Bruxelles et le sud du Hainaut, avec des proportions d'élèves scolarisés équivalentes, s'élevant à 18 %.

(1) Ne sont pas pris en compte les élèves inscrits dans des écoles situées en Région flamande et subsidiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

SECONDAIRE PARCOURS ET DIPLOMATION

[1] Évolution du taux de retard dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice par année d'études⁽¹⁾



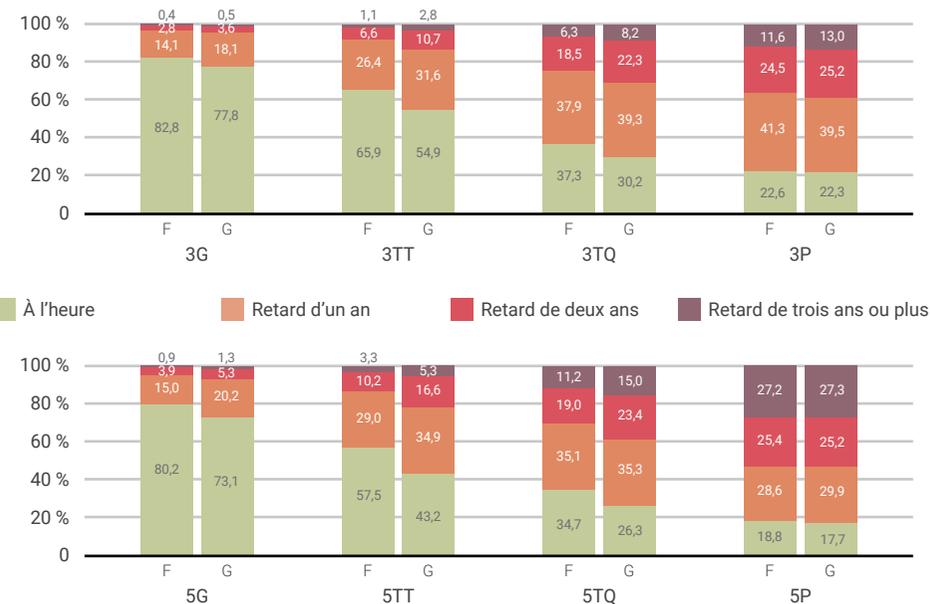
Clé de lecture

En 2022-2023, le taux de retard est de 18,2 % en 1^{re} année secondaire et atteint 47,8 % en 6^e année.

Source

Base de données Statistique des élèves (années scolaires 2017-2018 à 2022-2023)

[2] Part des élèves en retard scolaire en 3^e et 5^e années de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice selon la forme et le sexe



Clé de lecture

En 2022-2023, 82,8 % des filles inscrites en 3^e générale sont à l'heure, 14,1 % en retard d'un an, 2,8 % en retard de deux ans et 0,4 % en retard de 3 ans ou plus.

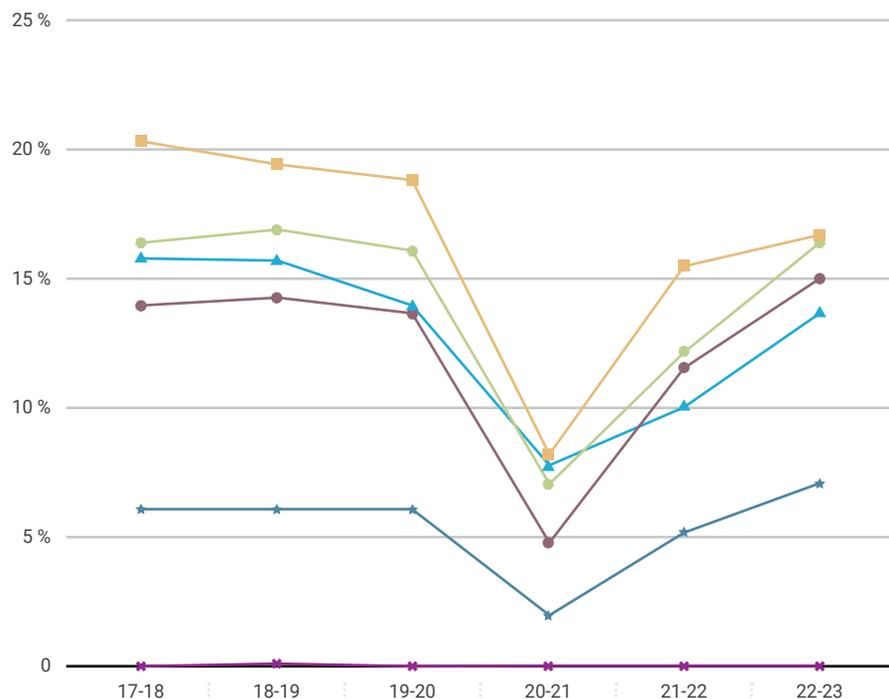
Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

Le taux de retard a tendance à diminuer ces dernières années, avec une baisse particulièrement marquée entre 2019-2020 et 2020-2021, période influencée par la crise sociosanitaire. La part de retard scolaire est plus importante dans les sections de qualification (TQ et P) et cette différence se marque davantage en 5^e année secondaire. Les garçons affichent systématiquement des taux de retard supérieurs à ceux des filles.

(1) À l'exception des élèves de 7^e année et du 4^e degré.

[3] Évolution du taux de redoublants scolarisés dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice par année d'études⁽¹⁾



Clé de lecture

En 2022-2023, il y a 13,8 % de redoublants en 2^e année secondaire, 16,6 % en 3^e, 15 % en 4^e, 16,4 % en 5^e et 7,1 % en 6^e année.

Source

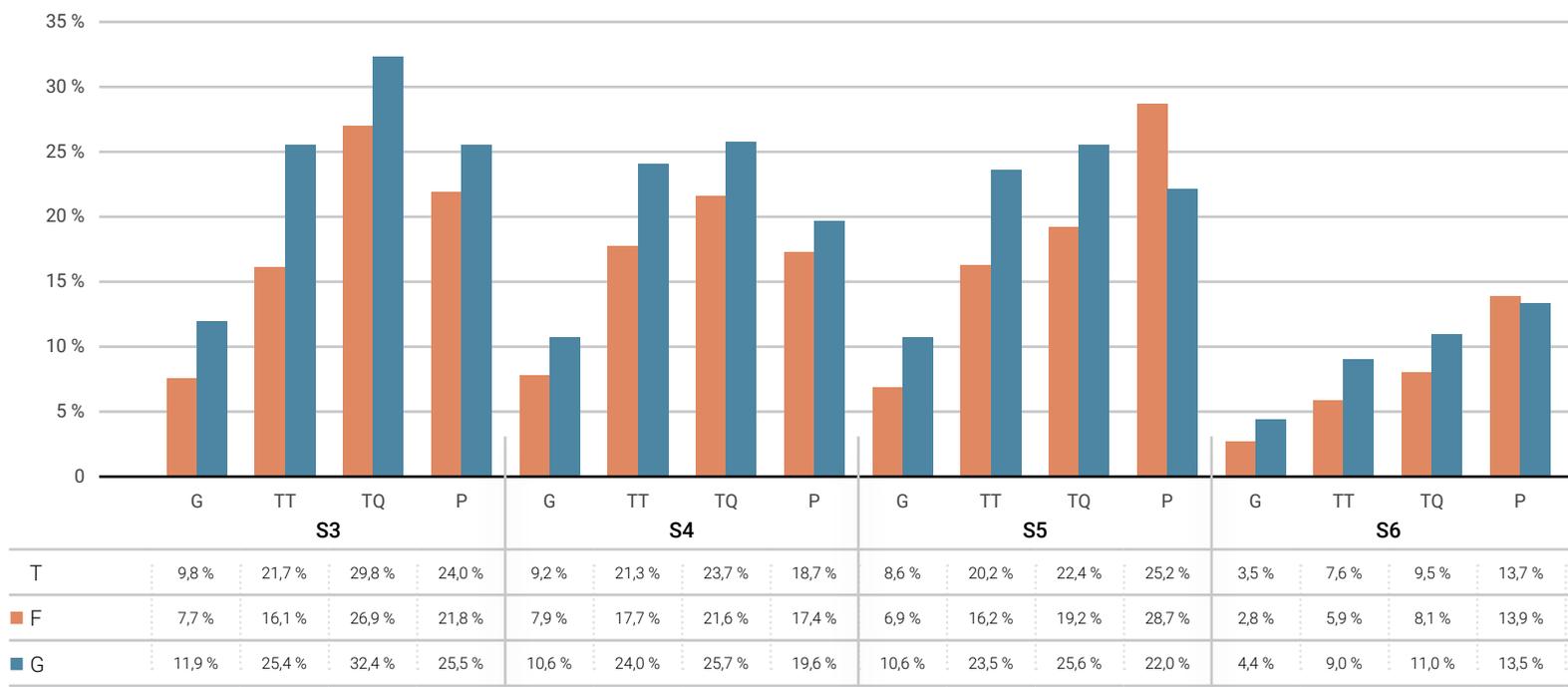
Base de données Statistique des élèves (années scolaires 2017-2018 à 2022-2023)

Entre 2019-2020 et 2020-2021, en contexte de crise sanitaire, le taux de redoublants diminue fortement : il passe de 11,6 % à 5,1 % pour l'ensemble de l'enseignement secondaire ordinaire, soit une baisse de 6,5 points de pourcentage. À partir de 2021-2022, les taux repartent à la hausse pour atteindre 11,8 % en 2022-2023. Cette tendance à la hausse se vérifie pour toutes les années d'études, avec des taux de redoublants en augmentation en 2022-2023 par rapport à l'année précédente. Concernant la dernière année du secondaire, les taux moins élevés peuvent s'expliquer, en partie, par les abandons en fin de parcours, associés au décrochage scolaire, ainsi qu'à l'orientation vers d'autres types d'enseignement, tels que l'alternance ou la promotion sociale.

(1) À l'exception des élèves de 7^e année et du 4^e degré.

(2) Le 1^{er} degré devait être parcouru en trois ans maximum ; depuis 2015-2016, suppression de la 1^{re} année complémentaire (1S) – sauf dérogation – et la possibilité d'effectuer une année supplémentaire (2S) n'existe plus qu'au terme d'une 2^e année commune (2C) ; adoption de la promotion automatique de 1C en 2C en 2014-2015 ; suppression complète des 1 S à partir de 2016-2017.

[4] Taux de redoublants scolarisés en 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice selon la forme et le sexe



Quelle que soit l'année d'étude, le taux de redoublants est plus élevé dans l'enseignement qualifiant. Plus précisément, en 3^e et 4^e année, ces taux sont proportionnellement plus importants en technique de qualification, tandis que pour les 5^e et 6^e années, c'est dans l'enseignement professionnel que l'on observe les taux les plus élevés. Par ailleurs, une tendance persistante est identifiée : quels que soient le niveau d'étude et la forme d'enseignement, le taux de redoublants est proportionnellement plus élevé chez les garçons.

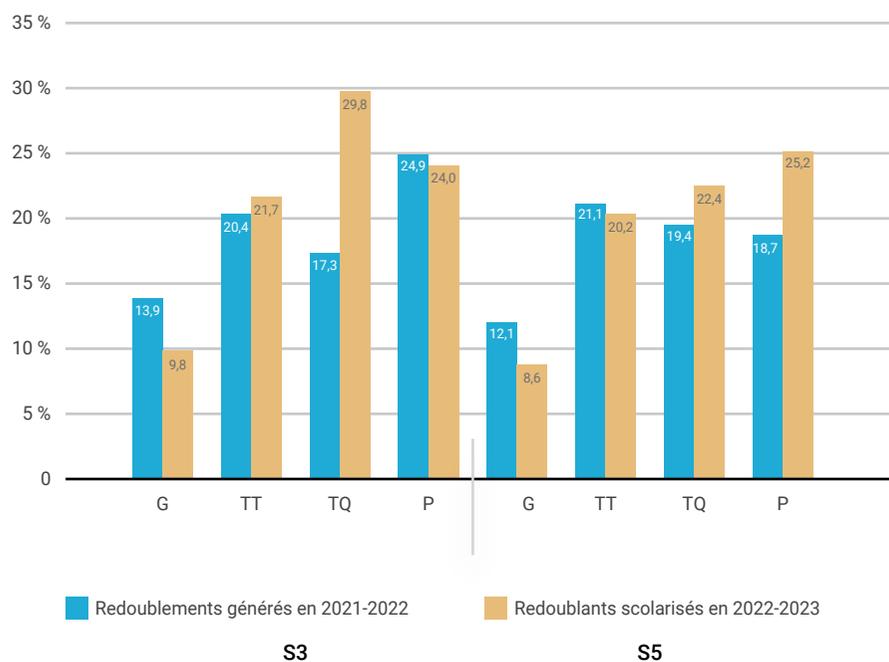
Clé de lecture

En 2022-2023, il y a 9,8 % de redoublants en 3^e année générale, 7,7 % parmi les filles et 11,9 % parmi les garçons.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

[5] Taux de redoublement généré en 2021-2022 et taux de redoublants scolarisés en 2022-2023 en 3^e et 5^e années de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice par forme



La 3^e année du secondaire ordinaire a comme particularité d'être le moment où débutent les filières, c'est aussi l'année où le nombre de redoublements est le plus élevé. Il est important de noter que tous les élèves ne redoublent pas dans la même forme ou filière d'enseignement. Les taux de redoublants générés et scolarisés permettent d'identifier les formes qui produisent davantage de redoublants à l'issue d'une année qu'elles n'en accueillent l'année suivante, et inversement.

En 2021-2022, parmi les élèves inscrits en 3^e générale, 13,9 % sont contraints de redoubler leur année (redoublement généré). En revanche, pour l'année 2022-2023, le taux de redoublement parmi les élèves de 3^e générale se situe à 9,8 % (redoublement scolarisé). Cette situation indique que le taux de redoublement généré dans cette forme d'enseignement dépasse le taux de redoublants effectivement scolarisés. Bien que la 3^e générale génère un nombre significatif de redoublants (5 100 élèves), elle n'en accueille que les deux tiers (3 457 élèves), orientant ainsi un nombre important d'élèves vers d'autres filières de l'enseignement secondaire. À l'inverse, cette dynamique se modifie au niveau des formes de qualification. En 3^e année de la forme technique ou artistique de qualification (3^e TQ), le taux de redoublement généré en 2021-2022 est de 17,3 %, tandis que le taux de redoublants scolarisés atteint 29,8 %.

Des mouvements similaires sont également observés en 5^e année, bien que l'amplitude des variations y soit moindre. Ces mouvements se distinguent par des taux de redoublants générés plus élevés que les taux de redoublants scolarisés en section de transition, et à l'inverse des taux de redoublants scolarisés plus élevés que ceux générés en section de qualification.

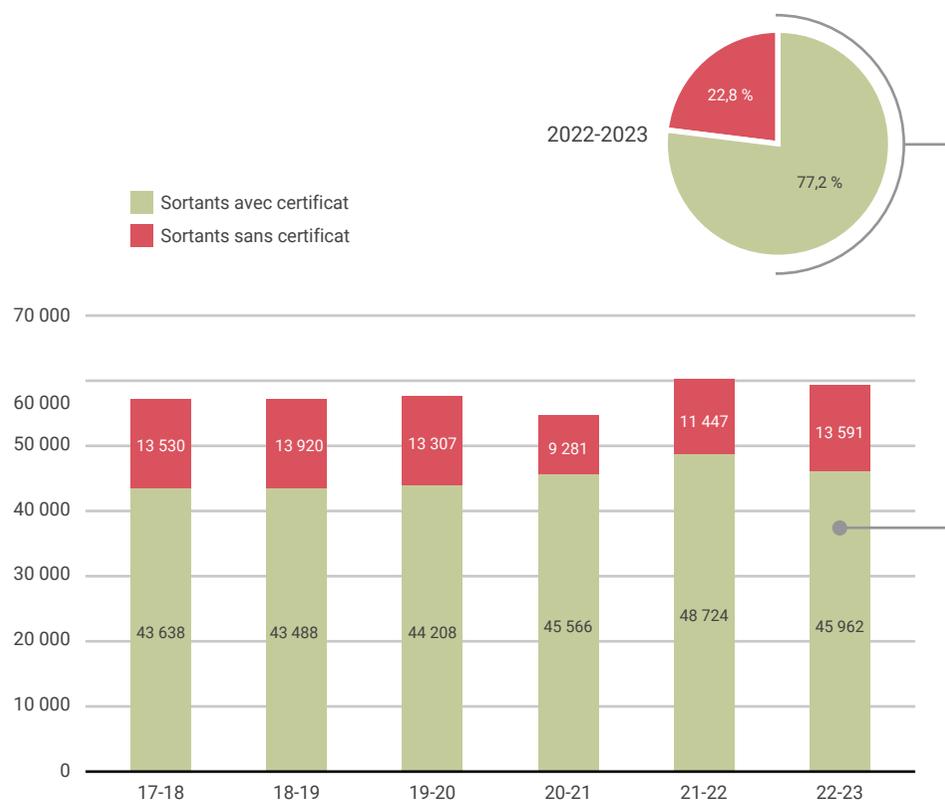
Clé de lecture

En 2021-2022, 13,9 % des élèves inscrits en 3^e générale redoublent en fin d'année (redoublement généré) et 9,8 % recommencent la 3^e générale en 2022-2023 (redoublement scolarisé).

Source

Base de données Statistique des élèves (années scolaires 2021-2022 et 2022-2023)

[6] Évolution du nombre d'élèves sortants du 2^e ou 3^e degré de l'enseignement secondaire ordinaire selon l'obtention d'un certificat⁽¹⁾



Entre 2017-2018 et 2022-2023, près d'un quart des élèves du 2^e ou 3^e degré de l'enseignement secondaire ordinaire ne sont plus inscrits dans une école organisée ou subventionnée par la FW-B l'année suivante. En 2022-2023, les élèves sortants représentent 24,4 % des élèves inscrits dans le 2^e ou 3^e degré en 2021-2022 : 18,8 % quittent l'enseignement secondaire obligatoire avec un certificat et 5,6 % le quittent sans certificat. Les sortants sans certificat représentent 22,8 % du total des sortants en 2022-2023.

Note méthodologique

Dans les éditions précédentes des Indicateurs de l'Enseignement, l'indicateur relatif aux taux de sorties prématurées ne concernait que les élèves âgés de 15 à 22 ans domiciliés en Fédération Wallonie-Bruxelles ayant fréquenté une 3^e, 4^e ou 5^e année de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice. Les élèves résidant en Flandre, dans les communes germanophones ou à l'étranger n'étaient pas inclus. De plus, l'information sur la certification des élèves sortants n'était pas disponible. Pour cette édition et celles à venir, une nouvelle méthodologie a été mise en place, grâce à des développements informatiques reliant les bases de données des élèves et des certifications. Elle permet d'identifier les élèves sortants sans certificat de l'enseignement secondaire ordinaire. Le nouvel indicateur couvre une population plus large : tous les élèves du 2^e et 3^e degré du secondaire, y compris ceux en alternance, âgés de 15 à 24 ans, sans distinction de domicile. Ainsi, les élèves résidant en Flandre, dans les communes germanophones ou à l'étranger sont également pris en compte. Les sorties sont définies par l'absence d'inscription entre deux années scolaires dans les établissements d'enseignement obligatoire de la FW-B. Les élèves sortants peuvent donc être en situation de décrochage scolaire ou inscrits dans un autre système éducatif ou type d'enseignement (communauté flamande, germanophone, à l'étranger, enseignement de promotion sociale, etc.). Ce nouvel indicateur, nommé « taux de sortie sans certification », se calcule en rapportant le nombre d'élèves sortants sans certificat au nombre total d'élèves inscrits pour l'année scolaire considérée.

Clé de lecture

En 2022-2023, parmi les élèves qui quittent l'enseignement ordinaire, 45 962 élèves le quittent avec un certificat et 13 591 élèves le quittent sans certificat.

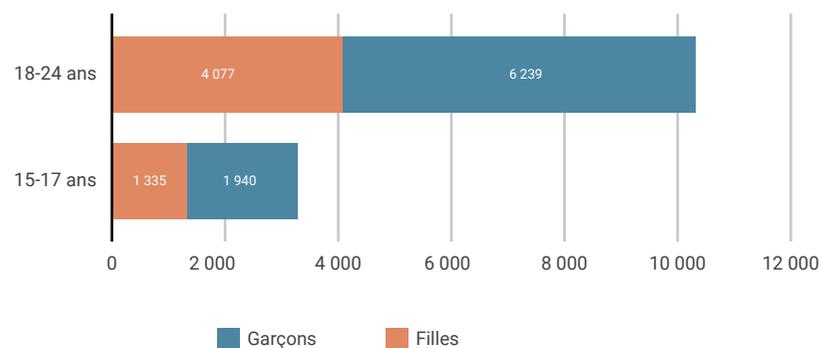
Source

Base de données Statistique des élèves (années scolaires 2016-2017 à 2022-2023).

Base de données TESS (Titres de l'Enseignement Secondaire Supérieur - années scolaires 2014-2015 à 2021-2022).

(1) Les certificats retenus pour cet indicateur sont les certifications terminales (CESS, CQ, CE, AC). Pour garantir l'absence de certification, la vérification a été réalisée sur les données de diplômes disponibles pour l'année de sortie et les deux années précédentes (t-1 et t-2).

[7] Répartition des élèves sortants sans certificat par groupe d'âge et sexe



Les élèves qui sortent sans certificat sont majoritairement âgés entre 18 et 24 ans (75,9 %). Les élèves âgés de 15 à 17 ans et encore soumis à l'obligation scolaire représentent 24,1 % des sortants sans certificat. Concernant la répartition par sexe, 60,2 % des élèves sortants sans certificat sont des garçons.

Clé de lecture

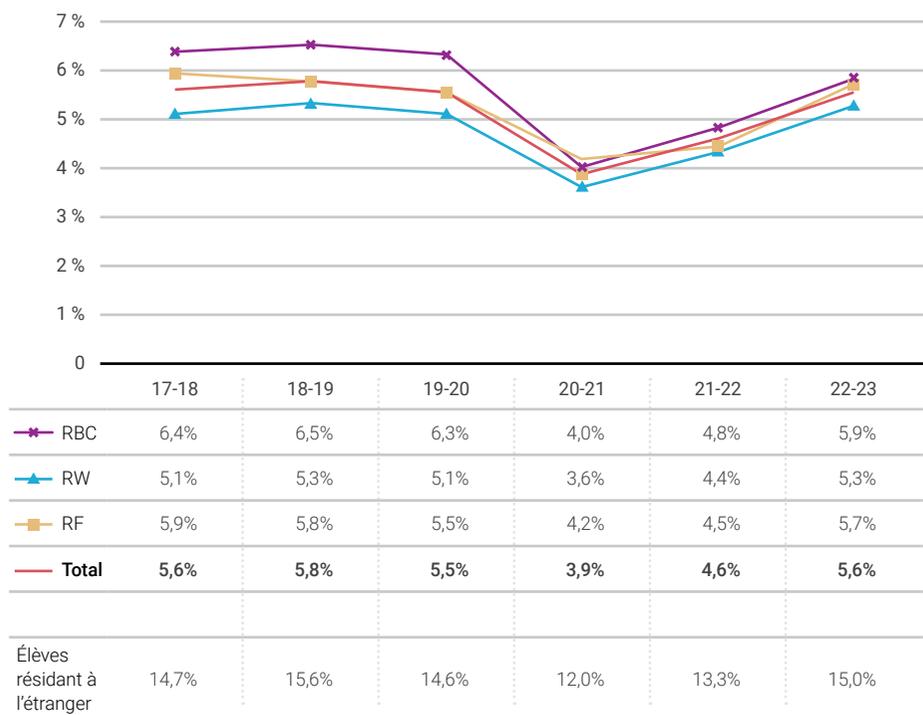
En 2022-2023, 10 316 des élèves qui quittent l'enseignement secondaire ordinaire sans certificat sont âgés entre 18 et 24 ans, dont 6 239 sont des garçons.

Source

Base de données Statistique des élèves (années scolaires 2021-2022 à 2022-2023).

Base de données TESS (Titres de l'Enseignement Secondaire Supérieur - années scolaires 2019-2020 à 2021-2022)

[8] Évolution des taux de sortie sans certification par région du domicile⁽¹⁾



Clé de lecture

En 2022-2023, 5,6 % des élèves quittent l'enseignement secondaire sans certificat : 5,9 % pour les élèves résidant à Bruxelles, 5,3 % pour ceux résidant en Wallonie et 5,7 % pour ceux résidant en Flandre.

Source

Base de données Statistique des élèves (années scolaires 2016-2017 à 2022-2023).

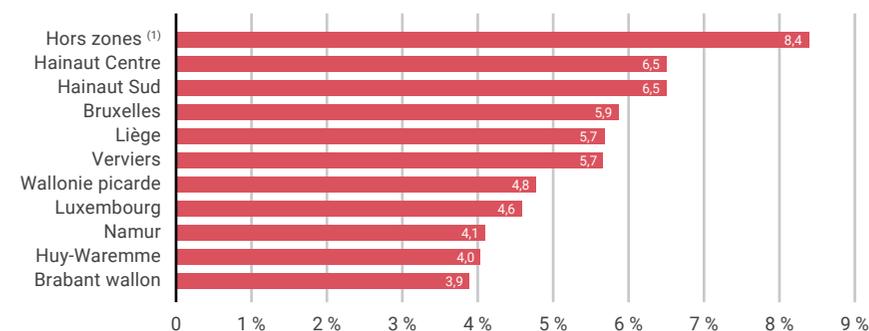
Base de données TESS (Titres de l'Enseignement Secondaire Supérieur - années scolaires 2014-2015 à 2021-2022)

(1) Par souci de lisibilité du graphique, les taux de sorties des élèves domiciliés à l'étranger sont présentés séparément.

Les taux de sortie sans certification se situent autour de 5 % sur la période observée pour les élèves du 2^e ou 3^e degré de l'enseignement secondaire ordinaire. Indépendamment de la région du domicile de l'élève, le taux de sortie sans certification a connu une baisse en 2020-2021, année scolaire marquée par la crise sociosanitaire, en passant à 3,9 % avant de remonter à 5,6 % en 2022-2023.

Ce taux varie sensiblement selon la région du domicile de l'élève. Les élèves domiciliés en région bruxelloise ont un taux supérieur à celui des élèves domiciliés dans les deux autres régions du pays. Pour l'année scolaire 2022-2023, il est de 5,9 % pour les élèves domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale, de 5,7 % pour les élèves de la Région flamande et de 5,3 % pour les élèves de la Région wallonne. Les élèves domiciliés à l'étranger ont des taux relativement élevés (15 % en 2022-2023) mais la différence avec les taux observés pour les élèves domiciliés en Belgique pourrait s'expliquer par un retour aux systèmes éducatifs de leurs pays de résidence.

[9] Taux de sortie sans certification par zone du domicile



Clé de lecture

En 2022-2023, les zones du Hainaut Centre et du Hainaut Sud ont un taux de sortie sans certification de 6,5 %.

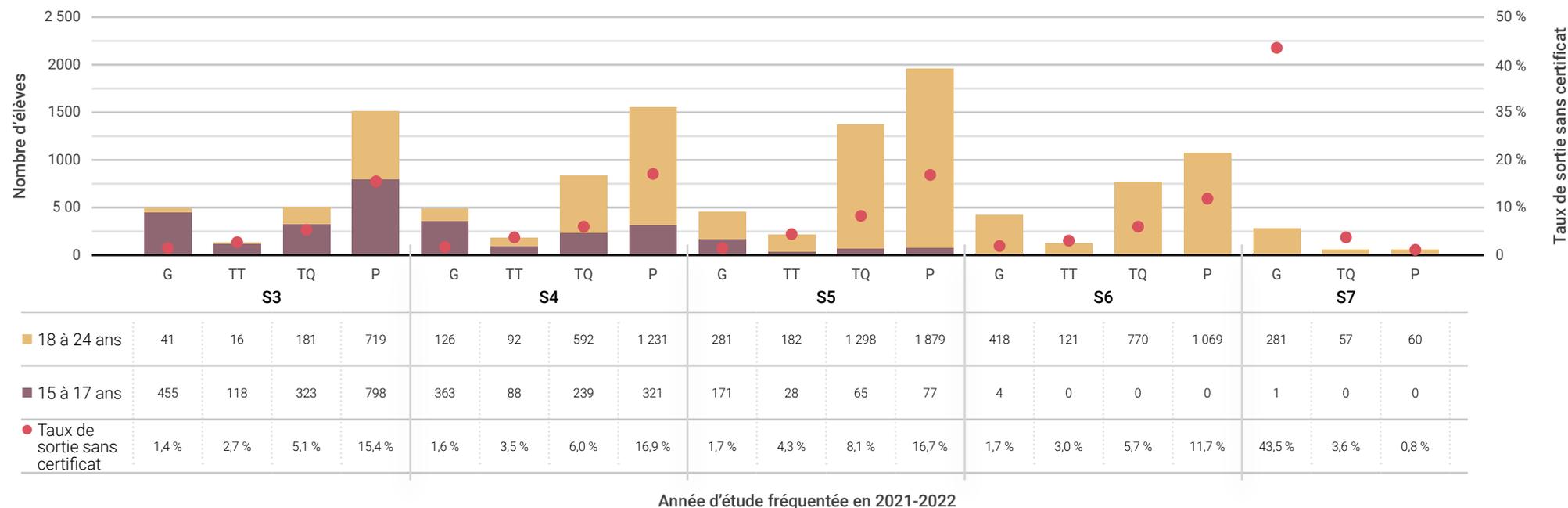
Source

Base de données Statistique des élèves (années scolaires 2021-2022 à 2022-2023).

Base de données TESS (Titres de l'Enseignement Secondaire Supérieur - années scolaires 2019-2020 à 2021-2022)

(1) La catégorie « Hors zones » reprend les élèves domiciliés en Région flamande ou à l'étranger.

[10] Répartition des élèves sortants de l'enseignement de plein exercice sans certificat par groupe d'âge et années d'études fréquentées avant leur sortie⁽¹⁾



Clé de lecture

En 2022-2023, 15,4 % des élèves ayant fréquenté une 3^e professionnelle en 2021-2022 ont quitté le système sans obtenir de certificat. Parmi ces élèves, 798 étaient âgés de 15 à 17 ans au moment de leur sortie, tandis que 719 avaient entre 18 et 24 ans.

Source

Base de données Statistique des élèves (années scolaires 2021-2022 à 2022-2023).

Base de données TESS (Titres de l'Enseignement Secondaire Supérieur - années scolaires 2019-2020 à 2021-2022).

(1) Les élèves en alternance n'ont pas pu être pris en compte, car un bon nombre d'élèves fréquente un parcours de formations appelé « article 45 » et ne sont pas rattachés à une année d'études spécifique, mais au degré qu'ils fréquentent.

Il existe une disparité significative des taux de sortie sans certification entre les différentes années d'études et filières.

Concernant les filières, les taux sont relativement faibles pour les élèves inscrits dans le général et dans une moindre mesure dans le technique de transition. Les élèves de la section de qualification, en particulier ceux de la filière professionnelle, affichent systématiquement les taux les plus élevés de sortie sans certification. Ces taux sont deux à trois fois supérieurs à ceux observés chez les élèves en technique de qualification.

Les taux augmentent de la 3^e à la 5^e année, puis diminuent en 6^e et 7^e année. Pour l'ensemble des filières, les taux sont de 4,4 % en 3^e, de 5,1 % en 4^e, de 6,7 % en 5^e, de 4,7 % en 6^e et de 4,1 % en 7^e année.

[11] Évolution des taux de sortie sans certificat selon le sexe, le groupe d'âge, la section fréquentée et le type d'enseignement

Taux de sortie sans certificat

		17-18	18-19	19-20	20-21	21-22	22-23
Sexe	Filles	4,6 %	4,6 %	4,5 %	3,2 %	3,6 %	4,5 %
	Garçons	6,5 %	6,9 %	6,6 %	4,6 %	5,6 %	6,5 %
Âge à la sortie	Entre 15 et 17 ans	2,6 %	2,5 %	2,3 %	1,9 %	2,2 %	2,3 %
	Entre 18 et 24 ans	9,0 %	9,5 %	9,3 %	6,2 %	7,7 %	9,8 %
Section fréquentée avant la sortie	Transition	1,9 %	2,0 %	1,9 %	1,4 %	1,4 %	2,0 %
	Qualification	9,6 %	9,9 %	9,7 %	6,7 %	6,7 %	10,1 %
Type	P-E	4,9 %	5,1 %	4,8 %	3,3 %	3,3 %	4,9 %
	ALT	23,0 %	23,7 %	23,2 %	17,8 %	17,8 %	23,4 %
Ensemble des élèves		5,6 %	5,8 %	5,5 %	3,9 %	4,6 %	5,6 %

Clé de lecture

En 2022-2023, 2 % des élèves ayant fréquenté une section de transition en 2021-2022 ont quitté le système sans avoir obtenu de certificat, contre 10,1 % des élèves ayant fréquenté une section de qualification.

Source

Base de données Statistique des élèves (années scolaires 2016-2017 à 2022-2023).

Base de données TESS (Titres de l'Enseignement Secondaire Supérieur - années scolaires 2014-2015 à 2021-2022).

Les filles, les élèves âgés de 15 à 17 ans (soumis à l'obligation scolaire), ceux ayant fréquenté une section de transition, ainsi que les élèves de plein exercice, affichent les taux de sortie sans certification les plus faibles. En revanche, les garçons, les élèves âgés de 18 à 24 ans, ceux ayant fréquenté une section de qualification, ainsi que les élèves en alternance, présentent les taux les plus élevés.

Entre les années scolaires 2017-2018 et 2022-2023, les taux de sortie sont relativement similaires. Toutefois, des variations légères se font sentir selon les groupes d'âge : les élèves de 15 à 17 ans observent une baisse de 10 % (en passant de 2,6 % à 2,3 %), tandis que ceux de 18 à 24 ans connaissent une hausse de 9 % (en passant de 9 % à 9,8 %). En revanche, entre 2021-2022 et 2022-2023, toutes les catégories considérées affichent une augmentation des taux de sortie. Le taux de sortie pour la section de transition passe de 1,4 % à 2 % (une variation de 41,1 %), tandis que pour la section de qualification, il augmente de 6,7 % à 10,1 % (une variation de 52 %). Pour l'enseignement de plein exercice, le taux passe de 3,3 % à 4,9 % (une variation de 47,5 %), et pour l'alternance, de 17,8 % à 23,4 % (une variation de 31,5%).

[12] Taux d'obtention du CE1D⁽¹⁾ en 2^e année du degré commun⁽²⁾

	Nombre de CE1D délivré	Nombre d'inscrits
2 ^e commune	36 940	48 942
2 ^e supplémentaire	4 587	8 224
Total	41 527	57 166

Clé de lecture

En 2023, 36 940 élèves de 2^e année commune ont obtenu le CE1D sur un total de 48 942 élèves.

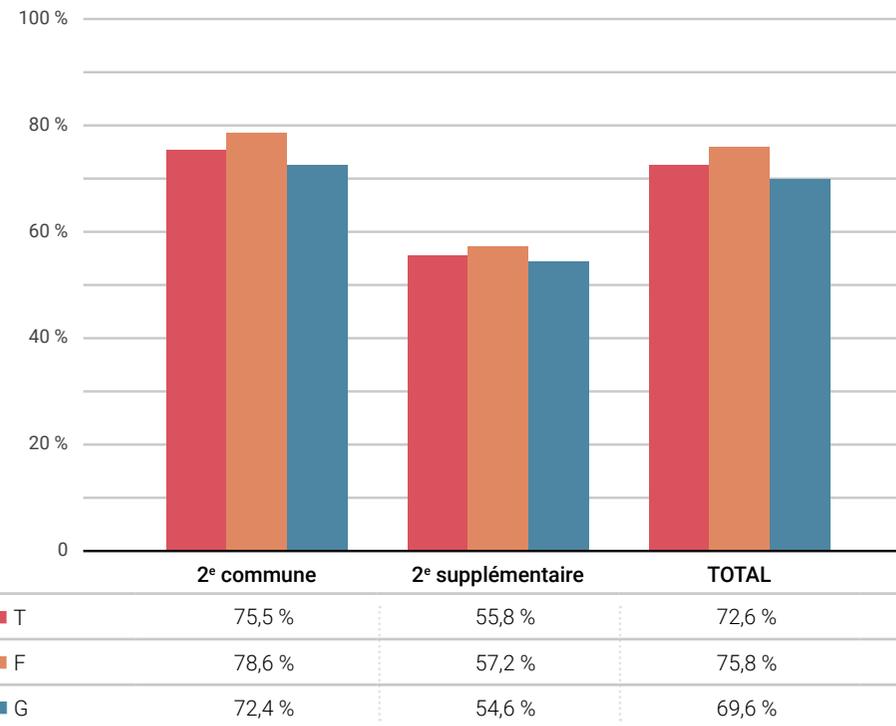
Source

Base de données Collecte des Diplômes de l'Ordinaire (DIPORD - année scolaire 2022-2023)

En 2023, sur l'ensemble des élèves de seconde année du degré commun (57 166 élèves), 36 940 élèves issus de la 2^e année commune et 4 587 élèves issus de la 2^e année supplémentaire ont obtenu leur CE1D. Le taux d'obtention s'élève à 75,5 % en 2^e année commune et est plus bas en 2^e année supplémentaire (55,8 %). En 2^e commune, les filles ont un taux d'obtention supérieur aux garçons avec une différence de 6,2 points de pourcentage. La différence est moins notable en 2^e supplémentaire, où les filles ont un taux supérieur de 2,6 points par rapport aux garçons.

(1) Au terme du premier degré, les évaluations externes certificatives déterminent la réussite d'une discipline. La certification est décidée par le Conseil de Classe.

(2) Les indicateurs relatifs aux diplômes de l'enseignement secondaire ordinaire reposent sur une collecte d'informations effectuée auprès des établissements scolaires. En 2023, 410 écoles ont fourni des données sur les diplômes, sur un total de 445 écoles accueillant des élèves en 2^e commune ou 2^e supplémentaire.



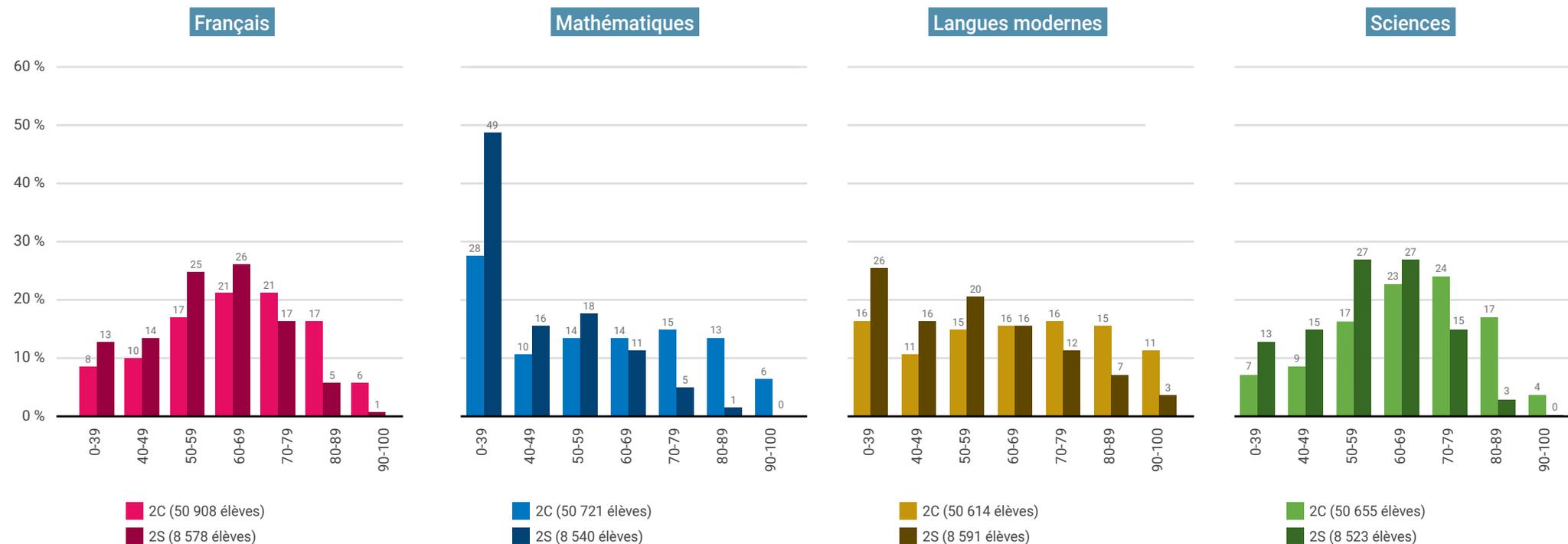
Clé de lecture

En 2023, le taux d'obtention du CE1D s'élève à 75,5 % pour les élèves de 2^e année commune. Il est de 78,6 % pour les filles et de 72,4 % pour les garçons.

Source

Base de données Collecte des Diplômes de l'Ordinaire (DIPORD - année scolaire 2022-2023)

[13] Part des élèves de 2^e année du degré commun selon leur score par matière



Clé de lecture

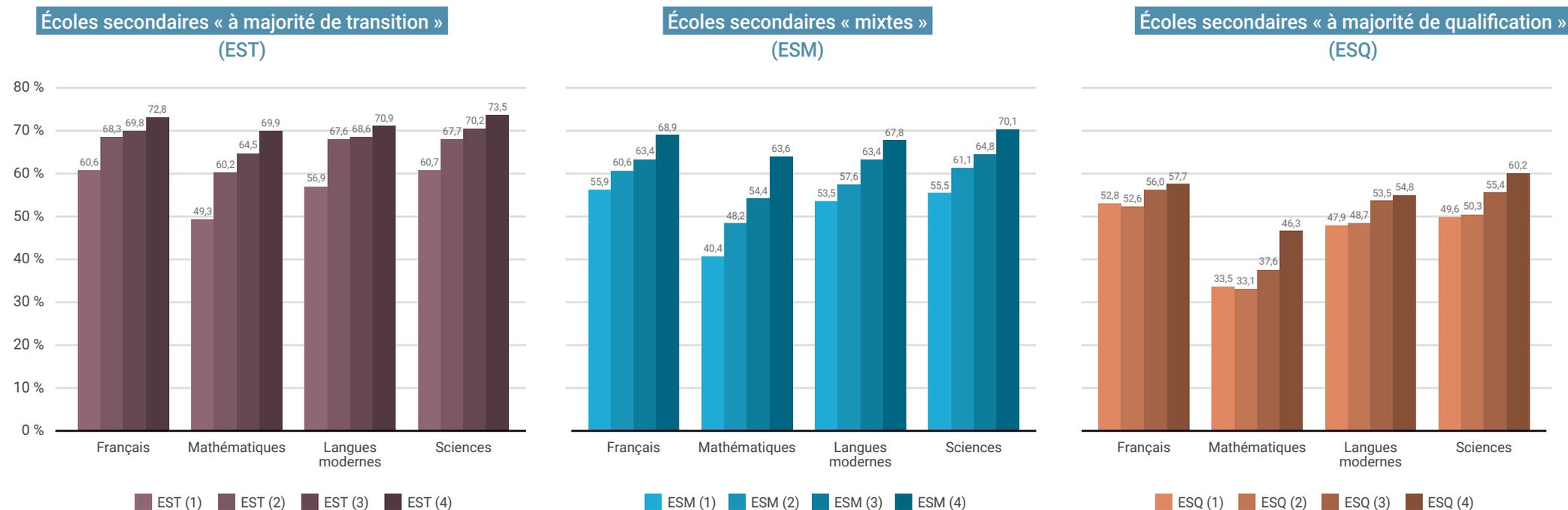
En 2023, 21 % des élèves de 2^e année commune et 17 % des élèves de 2^e supplémentaire obtiennent un score entre 70/100 et 79/100 en français.

Source

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations (année 2023)

En français, 82 % des élèves de 2^e année commune et 73 % des élèves de seconde année supplémentaire obtiennent un score global d'au moins 50/100. En mathématiques, la répartition est respectivement de 62 % et 35 % des élèves ayant un score d'au moins 50/100. En langues modernes, un score supérieur à 49/100 est obtenu par 73 % des élèves de 2^e année commune et 58 % des élèves d'année supplémentaire. Enfin, en sciences, 84 % des élèves de 2^e commune et 72 % des élèves de 2^e supplémentaire ont atteint le seuil de réussite.

[14] Scores moyens des élèves de 2^e année du degré commun selon le profil et catégorie de l'école



Clé de lecture

En 2023, en langues modernes, un score moyen de 56,9 est observé chez les élèves fréquentant une école secondaire à majorité de transition de catégorie 1 (ISE faible).

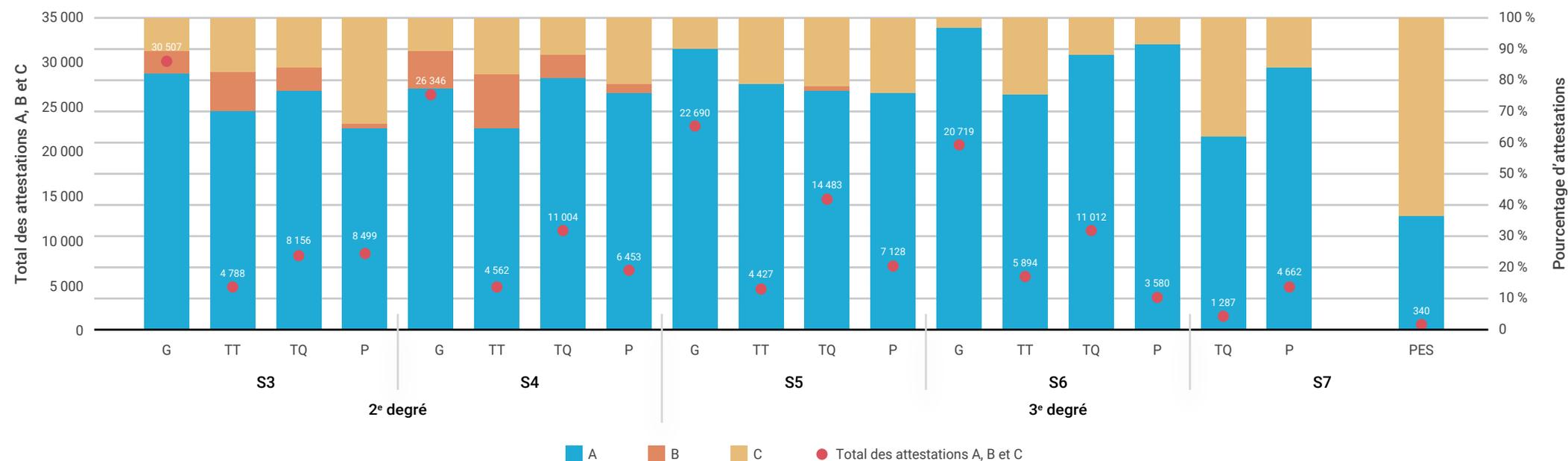
Source

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations (année 2023)

Quel que soit le profil, les scores moyens dans chaque discipline sont plus faibles dans les écoles de catégorie 1 (faible ISE) et sont les plus élevés dans les écoles de catégorie 4 (ISE favorable).

En 2023, comme les années précédentes, quelle que soit la catégorie, c'est dans les écoles à majorité de transition que les scores moyens, dans chaque discipline, sont les plus élevés, viennent ensuite les écoles mixtes et enfin les écoles à majorité qualifiante.

[15] Répartition des attestations A, B et C délivrées en 2023⁽¹⁾ par année d'études dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice



Clé de lecture

En 2023, 82,1 % des élèves inscrits en 3^e année générale obtiennent une attestation A (attestation de réussite), 7,1 % une attestation B (attestation de réussite avec restriction) et 10,7 % une attestation C (attestation d'échec) ; le total des attestations (A, B et C) pour cette année d'étude étant de 30 057.

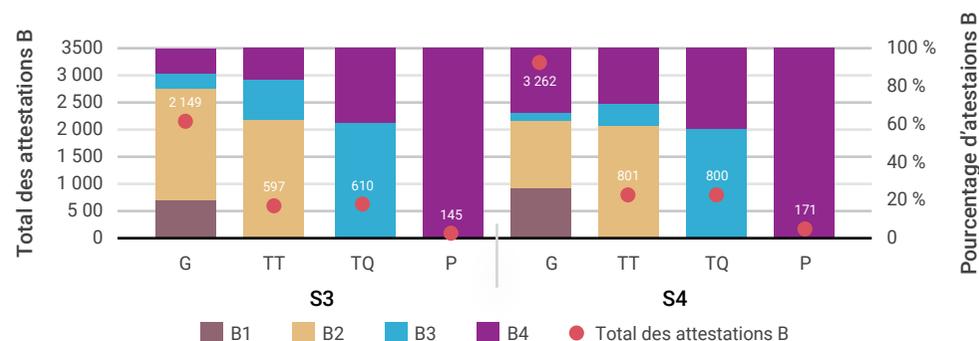
Source

Base de données Collecte des Diplômes de l'Ordinaire (DIPORD - année scolaire 2022-2023)

(1) Les indicateurs concernant les diplômes de l'enseignement secondaire se basent sur une collecte d'informations auprès des écoles. Pour l'année 2022-2023, les informations relatives aux attestations ont été récoltées dans 439 écoles organisant un deuxième ou troisième degré secondaire.

Quelle que soit la forme d'enseignement, les élèves inscrits dans le 3^e degré sont plus nombreux à bénéficier d'attestations A que ceux du 2^e degré. Le 3^e degré est un degré de détermination alors que le 2^e est celui de l'orientation. Des analyses supplémentaires ont montré que la part de filles obtenant l'attestation A est légèrement plus élevée que celle des garçons. Globalement, c'est dans l'enseignement général que la part d'élèves obtenant une attestation A est la plus élevée. On note qu'au 2^e degré, c'est en 3^e année de l'enseignement professionnel que le pourcentage d'attestations C est le plus élevé (34 %) et qu'au 3^e degré, c'est en 7^e année de l'enseignement technique de qualification (37,9 %). Une part importante des attestations B est délivrée dans le 2^e degré de la section de transition. Les élèves de 7^e année préparatoire aux études supérieures (7PES) sont au nombre de 340 (0,2 % des attestations de l'enseignement secondaire de plein exercice). L'objectif poursuivi par ces élèves est de se préparer aux examens d'entrée dans l'enseignement supérieur universitaire. Cette année d'étude ne délivre aucun complément de certification, c'est la raison pour laquelle une distinction apparaît dans le graphique.

[16] Répartition des attestations B⁽¹⁾ délivrées en 2023 par année d'études dans le 2^e degré de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice



Clé de lecture

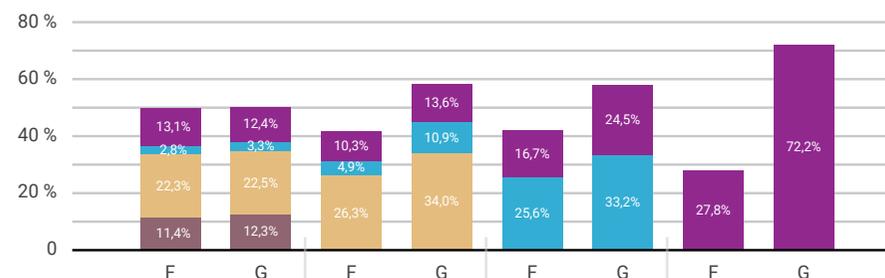
En 2023, dans l'enseignement général, 58,3 % des attestations B sont de type B2. Elles représentent 62,3 % dans l'enseignement technique de transition. Aussi, 2 149 attestations B ont été délivrées aux élèves de 3^e année de l'enseignement général.

Pour l'ensemble du 2^e degré, les attestations B1 représentent 15 % des attestations B, les attestations B2, 38,2 %, les attestations B3, 16,1 % et les attestations B4, 30,6 %. En 3^e année du général, l'attestation B2⁽²⁾ représente 58,3 % des AOB délivrées, tandis qu'en 4^e année du général les attestations B1, B2 et B4 représentent respectivement 26,2 %, 35,8 % et 33,9 %. Dans l'enseignement technique de transition, la répartition des attestations B se présente comme suit : 60,3 % d'attestations B2, 15,8 % de type B3 et 23,9 % de type B4. Aussi bien pour la 3^e que pour la 4^e année de l'enseignement technique de transition, l'attestation la plus délivrée est la B2. Dans l'enseignement technique de qualification, 58,8 % des attestations B sont de type B3 et 41,2 % de type B4. En ce qui concerne l'enseignement professionnel, 100 % des attestations B sont de type B4.

(1) Les attestations B ont été réparties en 4 groupes, selon la forme d'enseignement qu'elles autorisent.

(2) Ce type de modèle B est justifié par le fait que la formation est commune et identique dans l'enseignement de transition et de technique de transition.

[17] Répartition des attestations B délivrées en 2023 par forme et sexe dans le 2^e degré de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice



	G		TT		TQ		P	
B4	13,1 %	12,4 %	10,3 %	13,6 %	16,7 %	24,5 %	27,8 %	72,2 %
B3	2,8 %	3,3 %	4,9 %	10,9 %	25,6 %	33,2 %	0,0 %	0,0 %
B2	22,3 %	22,5 %	26,3 %	34,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
B1	11,4 %	12,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Clé de lecture

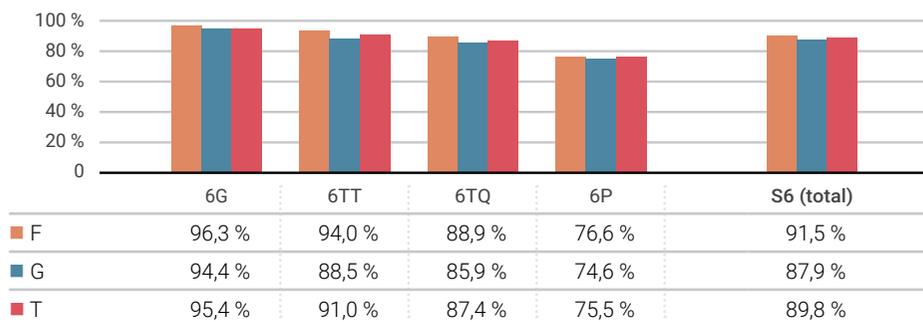
En 2023, dans l'enseignement général, 11,4 % des attestations B de type B1 sont attribuées aux filles et 12,3 % aux garçons.

Source

Base de données Collecte des Diplômes de l'Ordinaire (DIPORD - année scolaire 2022-2023)

Dans l'enseignement général, la répartition des AOB est de 49,6 % parmi les filles et 50,4 % parmi les garçons. Dans l'enseignement technique de transition et technique de qualification, la proportion d'AOB est de 42 % chez les filles et de 58 % chez les garçons. Dans l'enseignement professionnel, près de trois quarts des élèves qui obtiennent une AOB sont des garçons (72 %).

[18] Certification en 6^e année du secondaire ordinaire de plein exercice par sexe et par forme



Clé de lecture

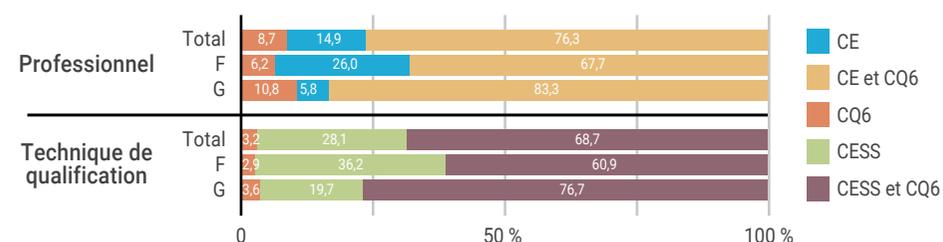
En 2022-2023, le taux de certification en 6^e année du secondaire est de 91,5 % pour les filles, de 87,9 % pour les garçons et de 89,8 % pour l'ensemble des élèves.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)
Base de données TESS (Titres de l'Enseignement Secondaire Supérieur - année scolaire 2022-2023)

Les données révèlent une disparité significative dans les taux de certification selon la filière et le sexe. Les taux en section de transition dépassent ceux de la section de qualification de 11,8 points de pourcentage. Les filles obtiennent généralement de meilleurs résultats, surtout dans les filières techniques. En 2022-2023, le taux global de certification en 6^e secondaire est de 89,8 %, avec un écart de 3,6 points en faveur des filles (91,5 % contre 87,9 % chez les garçons). La section de transition présente les taux les plus élevés, avec une moyenne de 94,8 % : 95,4 % en générale et 91 % en technique ou artistique de transition. En revanche, la section de qualification a une moyenne de 83 %, avec 87,4 % en technique ou artistique de qualification et 75,5 % en professionnelle.

[19] Types de certificats obtenus en 6^e année du secondaire ordinaire de plein exercice en section de qualification par sexe



Clé de lecture

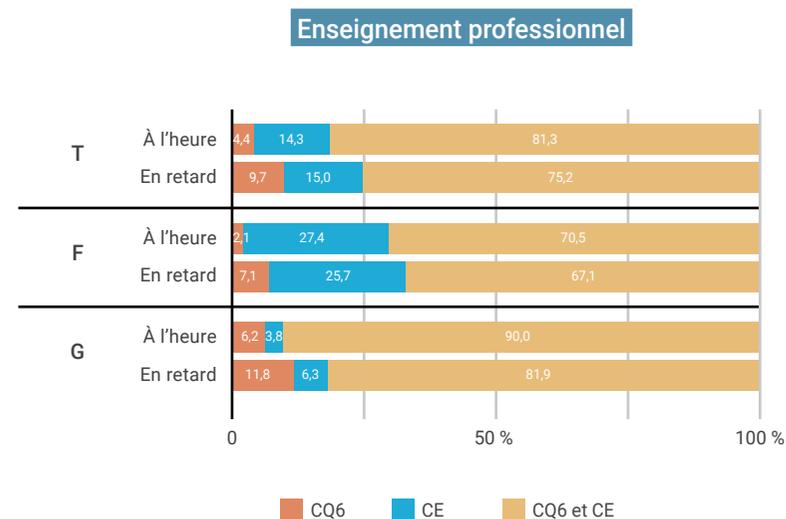
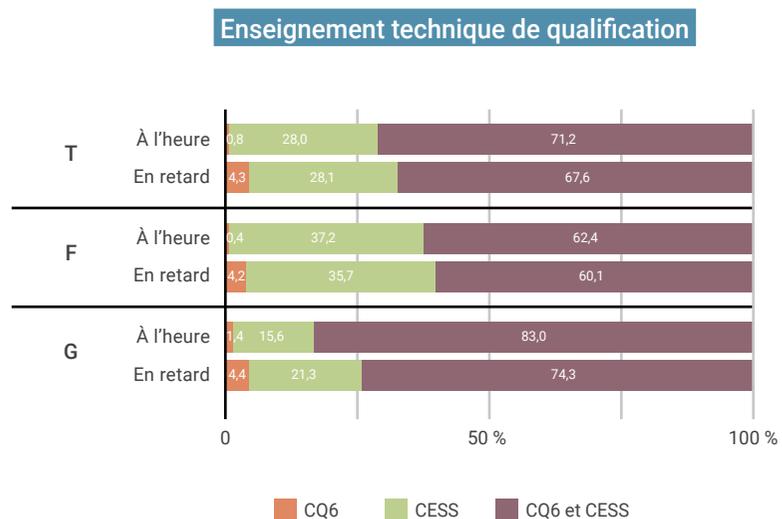
En 2022-2023, pour l'enseignement professionnel, 8,7 % des élèves certifiés ont obtenu un CQ6, 14,9 % ont obtenu un CE et 76,3 % ont obtenu un CQ6 et un CE.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)
Base de données TESS (Titres de l'Enseignement Secondaire Supérieur - année scolaire 2022-2023)

Le type de certificats obtenu par les élèves varie en fonction de la section et de la forme d'enseignement suivie. Les filières d'enseignement général, artistique de transition et technique de transition délivrent le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS). Les filières artistique et technique de qualification peuvent délivrer le CESS et/ou un Certificat de Qualification de 6^e année (CQ6), tandis que l'enseignement professionnel permet d'obtenir un Certificat d'Études (CE) et/ou un CQ6. En comparaison avec la filière technique de qualification, un pourcentage plus élevé d'élèves de 6^e professionnelle obtient une double certification. En effet, 76,3 % des élèves de 6^e professionnelle obtiennent à la fois un CQ6 et un CE, contre 68,7 % des élèves de technique de qualification qui obtiennent un CESS et un CQ6. De plus, dans les deux filières, une proportion plus importante de garçons obtient une double certification. Par exemple, dans la filière technique de qualification, 76,7 % des garçons obtiennent un CESS et un CQ6, comparativement à 60,9 % des filles de la même filière.

[20] Types de certificats obtenus en 6^e année du secondaire ordinaire de plein exercice en section de qualification selon le sexe et le retard scolaire



Clé de lecture

En 2022-2023, dans l'enseignement technique de qualification, 83 % des garçons à l'heure ont obtenu un CESS et un CQ6, contre 74,3 % des garçons en retard scolaire.

Source

Base de données Statistique des élèves (année scolaire 2022-2023)

Base de données TESS (Titres de l'Enseignement Secondaire Supérieur - année scolaire 2022-2023)

Dans les deux formes d'enseignement de la section de qualification, une proportion plus importante d'élèves à l'heure obtient une double certification. En revanche, une corrélation négative est observée : plus le retard scolaire est important, plus la proportion d'élèves obtenant plusieurs certificats diminue. Les disparités entre les élèves à l'heure et ceux en retard en ce qui concerne la double certification semblent particulièrement prononcées chez les garçons.

Dans l'enseignement technique de qualification, le taux de double certification s'élève à 71,2 % pour les élèves à l'heure, contre 67,6 % pour ceux en retard. Dans l'enseignement professionnel, 81,3 % des élèves certifiés à l'heure obtiennent un double certificat, tandis que ce taux est de 75,2 % pour les élèves en retard.

Les indicateurs présentés dans la présente brochure n'auraient pas pu être réalisés sans la collaboration de nombreuses personnes : les auteurs, les membres du groupe du projet ainsi que les membres de la Commission de Pilotage du Système éducatif.

AUTEURS DES INDICATEURS

Sarah BELLET

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Direction d'exploitation des données

Christine HESSE

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Direction d'exploitation des données

Julien DANHIER

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Direction d'exploitation des données

Philippe DIEU

Direction générale du Budget et des Finances

Alain DUFAYS

Direction générale des Personnels de l'enseignement

Centre d'Analyse des données budgétaires et statistiques concernant les personnels de l'enseignement

MEMBRES DU GROUPE DU PROJET

Elsa ALBARELLO

Directrice f.f. - Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Direction d'exploitation des données

Marc ANNOYE

Service général de l'Inspection de l'Enseignement secondaire

Séverine BALON

Service général des Affaires transversales - Direction d'Appui – Services des Affaires générales et intergouvernementales

Marion BEECKMANS

Directrice - Service général des Affaires transversales - Direction d'Appui

Sarah BELLET

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Direction d'exploitation des données

Jean-François BISTER

Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique - Service général de l'Enseignement tout au long de la vie

Christophe CAVILLOT

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service général du Pilotage des Écoles

Julien DANHIER

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Direction d'exploitation des données

Maïté DEPIESSE

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service général de l'Analyse et de la Prospective/Direction d'exploitation des données

Philippe DIEU

Direction générale du Budget et des Finances

Laurent DIVERS

Direction générale du Pilotage du Système éducatif

Patricia DO VALE

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Observatoire du qualifiant, des métiers et des technologies

Alain DUFAYS

Direction générale des Personnels de l'enseignement

Centre d'Analyse des données budgétaires et statistiques concernant les personnels de l'enseignement

Ann-Margaret HERMAN

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Observatoire du qualifiant, des métiers et des technologies

Thomas HERREMANS

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Direction des standards éducatifs et des évaluations

Christine HESSE

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Direction d'exploitation des données

Nathalie JAUNIAUX

Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur – Direction des études et statistiques

Christophe KELECOM

Directeur général adjoint f.f. - Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service général de l'Analyse et de la Prospective

Veerle MASSIN

Direction générale du Pilotage du Système éducatif

Conrad MEULEWAETER

Secrétariat général – Cellule opérationnelle de Changement – Pacte pour un Enseignement d'Excellence

Auréliе PIAZZA

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service général du Pilotage des Écoles et des CPMS

Arnaud Georges RUSCH

Service général du Numérique éducatif – Centre de ressources pédagogiques

Nathalie VAN PELT

Direction générale du Pilotage du Système éducatif

Sophie VITRY

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service général du Pilotage des Écoles

SOUS LA DIRECTION DE :

Fabrice AERTS-BANCKEN

Directeur général - Direction générale de l'Enseignement Obligatoire

Elsa ALBARELLO

Directrice f.f - Direction générale du Pilotage du Système éducatif
Direction d'exploitation des données

Quentin DAVID

Administratif général f.f. - Administration générale de l'Enseignement

Laurent DESPY

Administrateur – ARES

Christophe KELECOM

Directeur général adjoint f.f. - Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service général de l'Analyse et de la Prospective

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service de l'analyse et de la Prospective – Direction d'exploitation des données
Avenue du Port, 16 – 1080 BRUXELLES
www.fw-b.be – 080 020 000

Graphisme : Olivier VANDEVILLE - olivier.vandeville@cfwb.be

2025

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
080 019 199
courrier@mediateurcf.be

Éditeur responsable : Quentin DAVID, Administrateur général f.f.

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution